SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

MÉMORIAL DU Grand-Duché de Luxembourg.

Memorial des Großherzogtums Luxemburg.

Samedi, 11 mai 1912. № 34. Samstag, 11. Mai 1912.

Avis. — Jury d'examen.

Le jury d'examen pour le droit, composé de MM. Paul *Ulveling*, conseiller honoraire à la Cour supérieure de justice, président du tribunal d'arrondissement à Luxembourg, président; Math. *Glaesener*, conseiller à la Cour supérieure de justice, Camille *Velter*, conseiller honoraire à la Cour supérieure de justice et procureur d'Etat à Luxembourg, Florentin *Schmit*, avocat-avoué à Luxembourg, membres, et Léon *Moutrier*, conseiller de Gouvernement, membre-secrétaire, se réunira en session extraordinaire du 22 juin au 6 juillet prochain, dans une des salles du palais de justice à Luxembourg, à l'effet de procéder à l'examen de MM. Joseph *Bech* de Diekirch, René *Blum* d'Esch-sur-Alz., Emile *Faber* de Bettembourg, Paul *Faber* de Luxembourg, Hubert *Stumper* de Luxembourg, Paul *Welter* de Hollerich, tous récipiendaires pour le second examen du doctorat en droit.

L'examen écrit pour tous les récipiendaires est fixé au samedi, 22 juin, de 9 h. du matin à midi, et de 3 à 6 h. du soir.

Les examens oraux auront lieu dans l'ordre suivant: celui de M. *Bech*, le mardi, 25 juin, celui de M. *Blum*, le jeudi, 27 juin, celui de M. Emile *Faber*, le mardi, 2 juillet, celui de M. Paul *Faber*, le mercredi, 3 juillet, celui de M. *Stumper*, le jeudi, 4 juillet, celui de M.

Bekanntmachung — Prüfungsjury.

Die Prüfungsjury für das Rechtsstudium, bestehend aus den HH. Paul Ulveling, Ehrenobergerichtsrat, Präsident am Bezirksgericht zu Luxemburg, Präsident; Math. Glaesener, Obergerichtsrat, Camille Velter, Ehrenobergerichtsrat und Staatsanwalt zu Luxemburg, Florian Schmit, Advokat-Anwalt zu Luxemburg, Mitglieder, und Leo Moutrier, Regierungsrat, Mitglied-Sekretär, wird in außerordentlicher Sitzung vom 22. Juni auf den 6. Juli k. in einem der Säle des Justizpalastes zu Luxemburg zusammentreten, behufs Prüfung der HH. Jos. Bech aus Diekirch, Rene Blum aus Esch a. d. Alz., Emil Faber aus Bettemburg, Paul Faber, aus Luxemburg, Hubert Stümper aus Luxemburg, Paul Welter aus Hollerich, Rezipienden für das zweite Doktorat der Rechte.

Die schriftliche Prüfung ist für alle Rezipienden auf Samstag, den 22. Juni, von 9 Uhr morgens bis Mittag, und von 3 bis 6 Uhr nachmittags festgesetzt.

Die mündlichen Prüfungen sind anberaumt wie folgt: für Hrn. Bech, auf Dienstag, 25. Juni, für Hrn. Blum, auf Donnerstag, 27. Juni, für Hrn. Emil Faber, auf Dienstag, 2. Juli, für Hrn. Paul Faber, auf Mittwoch, 3. Juli,

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Welter, le samedi, 6 juillet, chaque fois à 3 h. de relevée.

Luxembourg, le 10 mai 1912.

Le Directeur général des finances,
M. MONGENAST.

Avis. — Répression de la circulation des publications obscènes.

L'Autriche-Hongrie a ratifié l'Arrangement signé à Paris le 4 mai 1910, pour la répression de la circulation des publications obscènes (Mémorial 1911, p. 589 ss.). L'instrument de ratification a été déposé à Paris le 24 avril 1912.

Luxembourg, le 3 mai 1912.

Le Ministre d'État,
Président du Gouvernement,
EYSCHEN.

Avis. — Administration du Cadastre.

Par arrêté grand-ducal du 26 avril et, M. Jean-Pierre *Lorang*, commis provisoire de 3e classe du Cadastre, a été nommé surnuméraire de la même administration.

Luxembourg, le 29 avril 1912.

Le Directeur général des finances,
M. MONGENAST.

Circulaire concernant les envois destinés au Laboratoire pratique de bactériologie.

Il m'a été signalé qu'il parvient encore au Laboratoire pratique de bactériologie des colis renfermant des matières éminemment infectieuses dans un état d'emballage tel qu'ils constituent un réel danger pour l'administration des postes, le personnel du Laboratoire et le public. Dans ces circonstances, je tiens à rappeler aux intéressés ma circulaire du 26 juin 1911, (Mémorial de 1911, p. 748 et ss.) et je les prie de

für Hrn. Stümper, auf Donnerstag, 4. Juli, für Hrn. Welter, auf Samstag, 6. Juli, jedesmal um 3 Uhr nachmittags.

Luxemburg, den 10. Mai 1912.

Der General-Direktor der Finanzen,
M. Mongenast.

Bekanntmachung. — Bekämpfung der Verbreitung unzüchtiger Veröffentlichungen.

Österreich-Ungarn hat das am 4. Mai 1910 zu Paris unterzeichnete Abkommen zur Bekämpfung der Verbreitung unzüchtiger Veröffentlichungen ratifiziert (Memorial 1911, S. 589 ff.). Die Ratifikationsurkunde ist am 24. April 1912 in Paris niedergelegt worden

Luxemburg, den 3. Mai 1912.

Der Staatsminister,
Präsident der Regierung,
Eyschen.

Bekanntmachung. — Kataster-Verwaltung.

Durch Großh. Beschluß vom 26. April 1912, ist Hr. Johann Peter Lorang, provisorischen Kommis 3. Klasse des Katasters, zum Super, numerar derselben Verwaltung ernannt worden.

Luxemburg, den 29. April 1912.

Der General-Direktor der Finanzen
M. Mongenast.

Rundschreiben betreffend die an das bakteriologische Staats-Laboratorium bestimmten Sendungen.

Es ist zu meiner Kenntnis gelangt, daß noch immer im bakteriologischen Staatslaboratorium Sendungen von infektiösem Material ankommen, die dermaßen schlecht verpackt sind, daß sie sowohl für die Beamten der Postverwaltung und das Laboratoriumspersonal, als auch für die Öffentlichkeit eine wirkliche Gefahr bilden. Ich fühle mich daher genötigt, den Interessenten mein Rundschreiben vom 26. Juni 1911 (Mem. 1911,

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

suivre consciencieusement les recommandations et prescriptions y formulées. D'ailleurs, ceux qui s'obstinent à remettre à la poste des envois, à destination du Laboratoire, qui ne sont pas conditionnés suivant les prescriptions de la circulaire susdite, s'exposeront à voir refuser leurs envois au transport.

Luxembourg, le 6 mai 1912.

Le Directeur général des travaux publics,
CH. DE WAHA.

Arrêté du 9 mai 1912, concernant la publication du rapport général de la Chambre de commerce pour l'année 1911.

LE MINISTRE D'ÉTAT,
PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT;

Vu le rapport général de la Chambre de commerce sur la situation du commerce et de l'industrie dans le Grand-Duché pendant l'année 1911;

Arrête:

Article unique. Le rapport prémentionné sera publié comme annexe au *Mémorial.*

Luxembourg, le 9 mai 1912.

Le Ministre d'Etat,
Président du Gouvernement,
EYSCHEN.

Avis. — Règlement communal.

En séance du 10 décembre 1911 le conseil communal de Steinsel a édicté un règlement de police sur la conduite d'eau de la commune de Steinsel. — Le dit règlement a été dûment publié.

Luxembourg, le 7 mai 1912.

Le Directeur général de l'intérieur,
BRAUN.

S. 748 u. f.) in Erinnerung zu bringen und ich ersuche sie, die darin gegebenen Anweisungen und Vorschriften gewissenhaft zu befolgen. Wer an das Laboratorium Gegenstände versenden will, die nicht vorschriftsmäßig verpackt sind, setzt sich der Gefahr aus, daß deren Annahme am Postschalter verweigert wird.

Luxemburg, den 6. Mai 1912.

Der General-Direktor der öffentlichen Arbeiten,
K. de Waha.

Beschluß vom 9. Mai 1912, die Veröffentlichung des allgemeinen Berichtes der Handelskammer für das Jahr 1911 betreffend.

Der Staatsminister,
Präsident der Regierung;

Nach Einsicht des allgemeinen Berichtes der Handelskammer über die Lage des Handels und der Industrie des Großherzogtums während des Jahres 1911;

Beschließt:

Einziger Artikel. Erwähnter Bericht soll als Beilage zum „Memorial" veröffentlicht werden.

Luxemburg, den 9. Mai 1912.

Der Staatsminister,
Präsident der Regierung,
Eyschen.

Bekanntmachung. — Gemeindereglement.

In seiner Sitzung vom 10. Dezember 1911 hat der Gemeinderat von Steinsel ein Polizeireglement über die Wasserleitung der Gemeinde Steinsel erlassen. Besagtes Reglement ist vorschriftsmäßig veröffentlicht worden.

Luxemburg, den 7. Mai 1912.

Der General-Direktor des Innern,
Braun.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Avis. — Règlement communal.

Dans leurs séances respectives des 21 janvier et 8 février 1912, le conseil de fabrique et le conseil communal de Bigonville ont arrêté, d'accord avec le bureau des marguilliers et le curé de Bigonville, un règlement de police sur le maintien de l'ordre à l'intérieur et aux abords de l'église de Bigonville. — Le dit règlement a été dûment publié.

Luxembourg, le 7 mai 1912.

Le Directeur général de l'intérieur,
BRAUN.

Avis. — Règlement communal.

Dans sa séance du 23 mars dernier, le conseil communal d'Esch-s.-Alz. a édicté un règlement portant modification des taxes prévues par l'art. 10 du règlement sur la conduite d'eau des 30 mars/30 mai 1885. — Les dites modifications ont été dûment approuvées et publiées.

Luxembourg, le 7 mai 1912.

Le Directeur général de l'intérieur,
BRAUN.

Avis. — Service sanitaire.

Tableau des maladies contagieuses observées dans les différents cantons du 20 avril au 4 mai 1912.

Bekanntmachung. — Gemeindereglement.

In seiner Sitzung vom 21. Januar bezw. 8. Februar 1912 hat der Kirchenfabrikrat und der Gemeinderat von Bondorf, im Einvernehmen mit der Kirchenmeisterstube und dem Pfarrer von Bondorf, ein Polizeireglement über die Aufrechterhaltung der Ordnung im Innern und in der Umgebung der Kirche von Bondorf, erlassen. — Besagtes Reglement ist vorschriftsmäßig veröffentlicht worden.

Luxemburg, den 7. Mai 1912.

Der General-Direktor des Innern,
Braun.

Bekanntmachung. — Gemeindereglement.

In seiner Sitzung vom 23. März letzthin hat der Gemeinderat von Esch a. d. Alz. ein Reglement erlassen, welches die in Art. 10 des Wasserleitungsreglementes vom 30. März/30. Mai 1885 vorgesehenen Taxen abändert. — Diese Abänderungen sind vorschriftsmäßig genehmigt und veröffentlicht worden.

Luxemburg, den 7. Mai 1912.

Der General-Direktor des Innern,
Braun.

Bekanntmachung. — Sanitätswesen.

Verzeichnis der in den verschiedenen Kantonen, vom 20. April bis 4. Mai 1912 festgestellten ansteckenden Krankheiten.

N° d'ordre.	CANTONS.	LOCALITÉS.	Fièvre typhoïde.	Diphterie.	Coqueluche.	Scarlatine.	Variole.	Affections puerpérales.
1	Capellen.	Hobscheid.	3	»	»	»	»	»
2	Mersch.	Bissen.	»	»	1	1	»	»
3	Clervaux.	Hachiville.	»	2	»	»	»	»
		Bas-Bellain.	»	»	»	1	»	»
		Huldange.	»	»	»	»	»	1
4	Redange.	Sæul.	1	»	»	»	»	»
5	Wiltz.	Harlange.	5	»	»	»	»	»
		Totaux . . .	9	2	1	2	»	1

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Les brevets d'invention ci-après ont été délivrés durant le mois d'avril 1912, en conformité de la loi du 30 juin 1880, à savoir:

N° 9576. — 1 r avril. — Procédé de fabrication des métaux précieux: or, argent, et platine. — J. *Picard* et A. *Verley* à Paris.

N° 9577. — 1. April. — Selbsttätiger Telephon gesprächszähler. — E. G. *Godbee* in Sandringham (Australien).

N° 9578. — 1. April. - Flugapparat mit beweglich angeordneten Flügeln. — M. *Eichele* in Kautbeuren.

N° 9579. — 1. April. — Ausziehbare Schutzwand. — R. *Werda* in Neumünster.

N° 9580. — 1 r avril. — Procédé d'obtention du caoutchouc et de ses homologues ou isomères, à l'aide de l'isoprène et des corps analogues. — I. *Ostromislensky* et la *Société pour la production et la vente des articles en caoutchouc « Bogatyr »* à Moscou.

N° 9581. — 1. April. — Bieruntersatz, mit Vorrichtung zum Markieren der erhaltenen Glas Bier. — F. *Nimtz* in Manow.

N° 9582. — 1. April. Wechselklappe für Regenerativöfen. — J. *Maerz* in Breslau.

N° 9583. — 1. April. Zusammenklappbares Kleider-Hackengestell. Maria *Palm* in Hirschberg.

N° 9584. — 3 avril. Procédé pour la fabrication de béton très fluide. H.-J. *Harms* fils, à Paris et G.-E. *Smal* à Amsterdam.

N° 9585. — 3 avril. Procédé et dispositif pour mouler et couler des maisons et autres constructions analogues d'une seule pièce. Les mêmes.

N° 9586. — 3. April. - Verschluss von Einmachegläsern und anderen Gefässen. W. *Schenk* in Freiburg i. Breisgau.

N° 9587. — 3. April. Pferdekot-Auffänger für Fuhrwerke. - Cl. *Uhlich* in Chemnitz.

N° 9588. - 4 avril. Perfectionnements apportés aux tissus caoutchoutés ou gommés et plus spécialement aux tissus de ce genre que constituent, en quelque sorte, les enveloppes pour bandage pneumatique. — L. *Liais* à Paris.

N° 9589. — 4. April. Schachtabschluss für Drehrostgeneratoren. - A. v. *Kerpely* in Wien.

N° 9590. - 5. April. — Türschliesser. — C. *Tacke* in Holzminden.

N° 9591. — 5. April. — Gardinenring. — Karl Conrad *Edler von Heidendorff* zu Mediasch (Ungarn).

N° 9592. — 5. April. — Im Innern des Rockarmel anzunähende Klammer zum Festhalten der Manschetten. — K. *Jaeger* in Würzburg.

N° 9593. — 6. April. — Verfahren zur Herstellung von enggebogenen Röhren. — M. *Schitzkowsky* in Düsseldorf.

N° 9594. — 6. April. — Verfahren zur Herstellung von Bunden oder sonstigen Verstärkungen an Rohren und anderen Hohlkörpern. — Derselbe.

N° 9595. — 6. April. — Verfahren zum Desoxidieren von Stahl und Eisen und zum Legieren von Metallen. — *Westdeutsche Thomasphosphat-Werke* G. m. b. H. in Berlin.

N° 9596. — 6 avril. — Graisseur pour perforatrice à percussion fonctionnant par l'air comprimé. Firme Emile *Knepper-Thiry*, P. *Baldauff*, successeur à Esch-s.-Alz. (Luxembourg).

N° 9597. — 9. April. — Fensterverstellvorrichtung zur Erhaltung der geöffneten Fensterflügel in jeder beliebigen Lage. — Stanislaus und Johann *Klosin* in Stargard.

N° 9598. - 9. April. — Fensterverstellvorrichtung mittelst eines in einer Verlängerung des Fensterbeschlages einzuschiebenden Flachstiftes. — M. *Racithel* in Schwarzenbach.

N° 9599. 9. April. Schraubenschlüssel mit auswechselbaren Backen für alle Größen von Schraubenmuttern. Fr. *Exenberger* in Söll b. Würgl.

N° 9600. 9. April. Verfahren zum Betriebe von elektrischen Öfen zur Gewinnung von Stahl und Eisen. *Westdeutsche Thomasphosphat-Werke*, G. m. b. H. in Berlin.

N° 9601. 10. April. Rohrwalzwerk. - H. *Schilling* in Siegen.

N° 9602. 10. April. - Geschirrteil mit Luftpolster. H. *Döhne* in Burgwerben.

N° 9603. 10. April. Selbsttätige Eisenbahnkuppelung. R. *Seidel* in Aue im Erzgebirge und B. *Seidel* in Lössnitz im Erzgebirge.

N° 9604. 11. April. Klosett mit auswechselbarem Unratfänger zur Verhütung von Infektionen

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

bei Epidemie. — Max *Fiedler* jun. in Zschorna bei Pommritz.

N° 9605. — 12 avril. — Chargeur automatique pour chemin de fer aérien. — P. *Dumont* à Ampsin.

N. 9606. — 13 avril. — Perfectionnements dans la fabrication des raquettes et plus particulièrement des raquettes de tennis. — A.-A. *Tunmer et C^ie* à Levallois-Perret.

N° 9607. — 13 avril. — Machine servant à polir les métaux ordinaires ou précieux. — R. *Matthes et* R. *Schirmer* à Zeitz.

N° 9608. — 15. April. — Imitierter Überfangglasbuchstabe. — R. *Grabe* in Leipzig.

N° 9609. — 15. April. — Sicherbarer Fahrradständer. — K. *Porzig* in Glauchau i. Sa.

N° 9610. — 15. April. — Steinsägemaschine mit durch ein Kurbelgetriebe längs einer Stangenführung hin und her bewegtem Rahmen für das aus einzelnen Platten sich zusammensetzende Sägewerkzeug. — Paul *Scholtes* in Luxemburg.

N° 9611. — 15 avril. — Dispositif appliqué aux charrues pour couper le gazon et les terrains durs. — O. *Georg* à Ilbeshausen.

N° 9612. — 15. April. — Gardinenhalter. — M. *Riedl* in Kufstein.

N° 9613. — 16. April. — Schloss für Türen aller Art insbesondere für Eisenbahn-Personenwagen. — Dr. jur. Hans *Schulz* in Wilmersdorf b. Berlin.

N° 9614. — 17 avril. — Procédé pour l'obtention de caoutchouc à l'aide des chlorure et bromure de vinyle ou analogues. — I. *Ostromislensky* et *Société pour la production et la vente des articles en caoutchouc « Bogatyr »* à Moscou.

N° 9615. — 17 avril. — Procédé pour obtenir l'isoprène et ses homologues à l'aide des dipentènes et leurs isomères et homologues. — Les mêmes.

N° 9616. — 18 avril. — Machine pour la destruction des manuscrits et des imprimés. — Fr. *Guettler* à Francfort-s.-M.

N° 9617. — 20. April. — Formhalter insbesondere für Damenröcke. — E. *Seidel* in Plauen i. Vogtl.

N° 9618. — 20. April. — Winderhitzer mit gleichachsig ineinanderliegenden Ringkammern. — *Stettiner Chamotte-Fabrik*, Aktiengesellschaft, vorm. *Didier* in Stettin.

N° 9619. — 20. April. — Verfahren zur Vorrichtung zur Trocknung und Behandlung von Material. — *The Mark Process Company* in Phœnix (V. St. A.).

N° 9620. — 20. April. — Mit einem verschiebbaren, beim Gebrauch mittels des als zweiarmiger Hebel ausgebildeten Schaftes die Mutter festklemmenden Backen versehener Schraubenschlüssel. — Br. *Thomaschke* in Radeberg.

N° 9621. — 20. April. — Verfahren zum Überziehen der Innenflächen von eisernen Gärbottichen, Lagergefässen, Kühlschiffen u. dgl. — H. *Friedmann* in Berlin-Wilmersdorf.

N° 9622. — 22. April. — Elektrische Kern- und Randlicht-Reklame. — *Neuheiten-Verwertungs-Gesellschaft* m. b. H. in Berlin.

N° 9623. — 22. April. — Schalldose im Boden einer Hülle. — E. *Wilke* et Co. in Görlitz und A. *Bug* in Berlin.

N° 9624. — 22 avril. — (Certificat d'addition au brevet N° 8825 du 18 janvier 1911). — Fer à repasser à chauffage intérieur et poignée mobile. — H. *Suzan* à Paris.

N° 9624 *a*. — 23. April. Mandel-Reibmühle mit Reinigungseinrichtung für geriebene Mandeln. — Mitzi *Friess* in Waidhofen.

N° 9625. — 24 avril. — Amortisseur de chocs perfectionné pour automobiles et autres véhicules à ressorts de suspension. — *Société anonyme des Automobiles et Cycles Peugeot* à Paris.

N° 9626. — 24 avril. — Mécanisme de distribution pour moteurs à explosions à quatre temps. — La même.

N° 9627. — 24. April. Acetylen-Erzeugungs-Apparat mit Führungsvorrichtung für komprimierte Carbidkörper. — E. *Richter* in Wien und J. *Herok* in Bielitz.

N° 9628. — 25. April. Apparat zum Messen der Länge gelegter bezw. gerollter Stoffstücke. — E. *Schwendinger* in Mittelberg (Vorarlberg).

N° 9629. — 25. April. Drahtbefestigungs- und Abzweigkontaktvorrichtung nebst Spanneinrichtung mittels Schraubnippel an Isolatoren und Isolierrollen. — Th. *Wittrin* in Saarbrücken.

N° 9630. — 26 avril. — Procédé de fabrication d'oxyde de zinc pur par extraction directe des minerais ou de tous sels de zinc. — G. *Ranson* à Paris.

N° 9631. — 26. April. Verfahren zum Brikettieren von feinkörnigen Materialien für metallurgische Zwecke. — *Allgemeine Brikettierungsgesellschaft* m. b. H. in Berlin.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

N° 9632. — 26. April. — Türverschluss für Eisenbahnwagen. — J. *Gibas* und A. *Huppert* in Czaniec b. Kenty in Galizien.

N° 9633. — 27 avril. — Système de propulsion de véhicules et de trains au moyen de moteurs thermiques. — H. *Pieper* à Liège.

N° 9634. — 27. April. — Schachtel für kleine Gegenstände. — V. *Panku* und M. *Alexandrescu* in Bukarest.

N° 9635. — 29 avril. Procédé de solidification et d'imperméabilisation des tissus et du papier. B. *Chapiro* à Paris.

N° 9636. — 29 avril. — Dispositif d'avant-train automobile. — G.-E. *Subra* à Nogent-sur-Marne.

N° 9637. — 30 avril. — Procédé de fabrication de caoutchouc ou de substances analogues à l'aide des composés halogénés des matières organiques. — I. *Ostromislensky* et *Société pour la production et la vente des articles en caoutchouc « Bogatyr »* à Moscou.

Ont été transférés:

Le 15 avril 1912, le brevet N° 5633, du 12 septembre 1904 — Disposition nouvelle d'un rompu ou arbre brisé pour moteurs et autres applications — aux sieurs Mathieu-Joseph, Joannès, Joannès-Eugène et Joseph-Antoine *les Burlat* à Villeurbanne;

le 18 avril 1912, la moitié du brevet N° 5633 susdit à la société anonyme des moteurs rotatifs *Burlat* à Lyon.

Sont éteints pour défaut de paiement de la taxe annuelle:

N° 5013. — Perfectionnements apportés dans la fabrication et le traitement de la gélatine.

N° 5020. Machine pour laminer les corps métalliques tubulaires ou pleins.

N° 5403. Appareil pour la stérilisation de l'eau au moyen d'un courant électrique.

N° 6191. Verfahren zur Herstellung eines die Bildung von Strassenstaub verhütenden Macadams.

N° 6667. — Naturzugtrompete.

N° 7204. Train de roues avec buselure à rouleaux.

N° 7224. — Parkettabziehmaschine.

N° 7225. Procédé de fabrication de pierres artificielles.

N° 7751. — Verfahren und Maschine zur Herstellung eines die Bildung von Strassenstaub verhütenden Macadams.

N° 7752. — Ofen zum Trocknen und Erwärmen von Kies.

N° 8259. — Elastische Bereifung für Motorwagenräder oder dergl.

N° 8269. — Procédé de traitement de la dolomie.

N° 8269 *a*. — Kerzenanzünder mit Löschhorn.

N° 8273. — Einsteckschloss für Möbelstücke aller Art.

N° 8275. — Fahrrad- oder Automobilreifen mit Stahlfedereinlage.

N° 8278. — Vorrichtung zum Entkuppeln von Vieh bei Feuersgefahr.

N° 8282. — Procédé de durcissement de projectiles et pièces diverses.

N° 8286. — Luftschiff.

N° 8292. — Beinkleid mit automatisch dehnbarem Bauchstück.

N° 8300. — Gasdruckregler.

N° 8799. — Hebeapparat für Tiefbau-Absperrdielen.

N° 8801. — Accélérateur pour freins continus à air comprimé.

N° 8804. — Verrou de porte à dispositif d'arrêt sans cadenas.

N° 8808. Zugstrang aus Eisendrahtseil.

N° 8810. — Perfectionnements apportés aux roues élastiques.

N° 8813. Krawattenhalter.

N° 8814. Durch Wasser angetriebene Baggermaschine.

N° 8822. Nouveau coffre-fort indétériorable et incombustible.

N° 8824. Wagen für landwirtschaftliche und andere Zwecke mit Federung durch Zug- und Druckfedern.

N° 8827. Mehrschariger Kehrpflug.

N° 8828. Monoplan à vis de sustentation et ailes battantes.

N° 8832. Frein d'écrou.

N° 8833. Bandage pneumatique cuirassé pour roues de véhécules.

N° 8838. Walzeisenrinnensprosse mit Glastafelbesfestigung.

Rectification:

Au Mémorial de 1912, n° 29, p. 318, lire au lieu de « N° 8645. Vorrichtung zur etc.»: « N° 8745. Vorrichtung etc.».

Luxembourg, le 1er mai 1912.

Le Ministre d'Etat,
Président du Gouvernement,
EYSCHEN.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Avis. — Associations syndicales.

Conformément à l'art. 2 de la loi du 27 mars 1900, la société locale agricole de la ville de Luxembourg a déposé au secrétariat de l'administration municipale de cette ville où se trouve établi son siège social, l'un des doubles de l'acte d'association sous seing privé, dûment enregistré, ainsi qu'une liste indiquant les noms, professions et domicile des administrateurs et de tous les associés.

Luxembourg, le 9 mai 1912.

Le Ministre d'Etat,
Président du Gouvernement,
EYSCHEN.

Avis. — Association syndicale.

Conformément à l'art. 2 de la loi du 27 mars 1900, la société locale agricole de Weiler-la-Tour a déposé au secrétariat de la commune où se trouve établi le siège social, l'un des doubles de l'acte d'association, sous seing privé, dûment enregistré, ainsi qu'une liste indiquant les noms, professions et domicile des administrateurs et de tous les associés.

Luxembourg, le 10 mai 1912.

Le Ministre d'Etat,
Président du Gouvernement,
EYSCHEN.

Bekanntmachung. — Syndikatsgenossenschaften.

Gemäß Art. 2 des Gesetzes vom 27. März 1900 hat der landwirtschaftliche Lokalverein der Stadt Luxemburg auf dem Sekretariat der Gemeindeverwaltung dieser Stadt, wo sich sein Sitz befindet, ein Duplikat der gehörig einregistrierten Privaturkunde, betreffs des Genossenschaftsaktes, nebst einem Verzeichnis hinterlegt, das Namen, Stand und Wohnort der Verwaltungsräte sowie sämtlicher Mitglieder angibt.

Luxemburg, den 9. Mai 1912.

Der Staatsminister,
Präsident der Regierung,
Eyschen.

Bekanntmachung. — Syndikatsgenossenschaft.

Gemäß Art. 2 des Gesetzes vom 27. März 1900 hat der landwirtschaftliche Lokalverein Weiler-zum-Turm auf dem Sekretariat der Gemeinde, in der sich sein Sitz befindet, ein Duplikat der gehörig einregistrierten Privaturkunde betreffs des Genossenschaftsaktes nebst einem Verzeichnis hinterlegt, das Namen, Stand und Wohnsitz der Verwaltungsräte sowie sämtlicher Mitglieder angibt.

Luxemburg, den 10. Mai 1912.

Der Staatsminister,
Präsident der Regierung,
Eyschen.

Caisse d'épargne. — Par décision en date du 2 mai 1912, les livrets Nos 41787, 110357 et 138021 ont été annulés et remplacés par des nouveaux.

Luxembourg, le 3 mai 1912.

V. BUCK, IMPRIMEUR DE LA COUR, LUXEMBOURG

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Mémorial DU Grand-Duché de Luxembourg.

Memorial des Großherzogtums Luxemburg.

Annexe au N° 34 de 1912.

RAPPORT GÉNÉRAL

SUR LA

SITUATION DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

PENDANT L'ANNÉE 1911.

Considérations générales.

L'année 1911 a continué, en l'accentuant, l'orientation favorable de la situation économique malgré les influences contraires qui gênaient la marche en avant: le volume des affaires a considérablement augmenté, la production et la consommation se sont développées d'une façon remarquable et les résultats financiers ont été supérieurs, dans leur ensemble, à ceux de l'année précédente.

Cet accroissement de progrès industriel et commercial a ses sources dans la puissance d'absorption du marché intérieur ainsi que dans le développement continu des transactions internationales. Les besoins sans cesse grandissants d'un monde élargi et la capacité d'achat de la population en général ont vivement stimulé la production des richesses. Tout excès de production a pu être évité cependant: l'industrie, au lieu de devancer la consommation, s'était imposé une prudente réserve pendant l'année précédente, ce qui n'a pas laissé que d'exercer une influence heureuse sur la marche des affaires en 1911. En même temps le nombre des capitaux fixes, expression du progrès de la civilisation, s'est accru dans une forte mesure par suite du perfectionnement de l'outillage industriel et des nombreuses installations nouvelles. Ceci laisse supposer dans les milieux industriels une confiance sereine dans l'avenir: l'industrie songe à s'outiller, à perfectionner ses moyens de production en vue d'une demande plus vaste encore.

Pendant la première partie de l'année, la courbe économique ascendante s'est développée régulièrement, avec une certaine circonspection il est vrai, mais sans heurts ni défaillances. Le deuxième semestre, plus mouvementé, a été marqué par des troubles politiques et économiques qui prenaient parfois un aspect assez grave: la question marocaine et la guerre italo-turque étaient

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

une source continuelle d'inquiétudes nuisibles à la marche normale des affaires, alors que la sécheresse persistante d'un été exceptionnel faisait naître des craintes et semblait devoir diminuer le pouvoir d'achat des populations rurales.

Si les recettes croissantes des chemins de fer donnent la mesure du mouvement des affaires à l'intérieur, le *commerce extérieur du Zollverein* renseigne aussi de notables progrès. Le mouvement du commerce extérieur s'établit comme suit pour les six dernières années:

	Importations.	Exportations.
1906	mk. 8,438,6 millions.	mk. 6,478,6 millions.
1907	» 9,003,3 »	» 7,100,6 »
1908	» 8,077,1 »	» 6,481,7 »
1909	» 8,860,4 »	» 6,858,9 »
1910	» 9,305,8 »	» 7,644,2 »
1911	» 9,811,6 »	» 8,219,9 »

A l'importation, la statistique douanière renseigne une valeur de 9,811,6 millions de marks, et à l'exportation, de 8,219,9 millions de marks, ce qui porte le total des échanges internationaux à 18,030,5 millions contre 16,950 millions en 1910. Et lorsqu'on examine dans le détail les éléments de ces échanges, on peut constater que les importations se composent en grande partie de matières premières nécessaires à l'industrie, tandis que les exportations comprennent surtout des produits fabriqués.

Il est vrai que les résultats financiers, tout en se présentant sous un aspect des plus satisfaisants, ne se sont pas développés parallèlement avec le volume des affaires. Les causes en sont multiples. Le renchérissement de toutes les matières premières nécessaires à l'industrie, la hausse continue des salaires ainsi que l'accroissement des charges fiscales tendent à élever le prix de revient, alors que la concurrence ne permet pas d'élever les prix de vente dans une proportion égale. Ensuite dans quelques branches l'incidence des nouveaux impôts de consommation, qui n'a pas encore terminé son évolution, se fait toujours sentir au détriment des profits industriels.

Malgré les perturbations politiques de tous genres et la récolte plutôt médiocre de l'année 1911, le *marché monétaire* en Allemagne, sur lequel se règle forcément le nôtre, n'a pas présenté de notables variations sur l'année précédente au point de vue du taux de l'intérêt. Le cours moyen du taux d'escompte de la Banque de l'Empire a été de 4,40 en 1911 contre 4,35 en 1910. C'est un effet de la sage politique financière de la Direction de cet établissement d'avoir pu réussir à ne pas excéder pendant toute l'année le taux de 5 %, alors que, par suite du retrait de capitaux français considérables provoqué par les difficultés au sujet du Maroc, les besoins d'argent, déjà fort élevés à cause de l'essor extraordinaire de l'industrie et du commerce, étaient devenus énormes. Voici les divers taux de *l'escompte officiel* pendant l'année 1911: 5 % du 1er janvier au 6 février; 4½ % du 6 février au 18 février; 4 % du 18 février au 19 septembre; 5 % du 19 septembre au 31 décembre.

L'augmentation du *coût de la vie* dans toutes les couches sociales, spécialement dans la classe ouvrière, est restée au premier plan des préoccupations économiques. Elle est due, en partie sans doute, à l'augmentation des consommations individuelles qui a pour cause l'abondance croissante,

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

la variété et le bon marché des produits qui tentent les acheteurs ainsi qu'à l'accroissement des ressources pécuniaires qui donne aux consommateurs les moyens d'acquérir plus de produits que par le passé, mais en partie aussi au renchérissement d'une série de produits alimentaires.

Ce renchérissement est inconstestable, mais il est intéressant d'en examiner de plus près les causes. La récolte de 1911 a certainement laissé à désirer sous beaucoup de rapports. Cependant, les exagérations qui ont été répandues sur l'insuffisance de la récolte avaient fait perdre à beaucoup de consommateurs la saine notion des choses et cet état d'esprit préparait les voies à la spéculation qui, par ses manœuvres, a pu susciter une hausse souvent factice et assez peu justifiée en somme. Sous l'obsession de l'idée de renchérissement général les consommateurs acceptaient sans trop de difficultés la hausse que leur imposaient les fournisseurs, naturellement portés à tirer profit d'une situation anormale. C'est donc une cause psychologique qui a contribué en une forte mesure au renchérissement subit des produits alimentaires en 1911.

Comme en 1910, nous remarquons une augmentation nouvelle du prix de la viande qui est venue grossir les dépenses ménagères et dont la cause doit être cherchée essentiellement dans l'orientation actuelle de l'alimentation. Il est reconnu que la consommation de la viande ne s'accroît pas seulement en raison directe de l'augmentation de la population, mais que la nourriture carnée tend à prendre une place toujours plus importante dans l'alimentation du peuple. Ainsi la disproportion entre l'offre de bétail de boucherie et la demande de viande s'accentue d'année en année, poussant les prix vers la hausse.

Une constatation symptomatique pour la situation de l'industrie est l'avènement d'un nouveau système d'organisation qui se développe sous l'impulsion de circonstances diverses, *l'intégration de l'industrie*, qui est le résultat des grandes tendances économiques de l'heure actuelle. La concentration, le syndicalisme et le capitalisme y ont tous coopéré: le nouveau procédé résume tous les progrès antérieurs dont il est le couronnement. Par un effort de synthèse tout à fait remarquable l'intégration développe le régime de la production contemporaine de façon à mieux adapter l'activité industrielle aux besoins de la consommation.

Cette tendance, qui consiste à grouper dans un seul tout économique les différentes industries spécialisées qui concourent à l'élaboration du même produit ou à la satisfaction d'un même besoin, domine aujourd'hui l'organisation du travail, la vie économique. Sur notre territoire exigu ce mouvement s'est traduit par deux nouveaux groupements industriels très puissants: la reprise des hauts-fourneaux et aciéries de Rumelange-Saint-Ingbert par Deutsch-Luxemburg et la fusion des sociétés de Burbach, Eich et Dudelange.

Par la réunion d'établissements solidaires l'intégration écarte les risques inhérents à une situation dépendante d'autres établissements qui n'est pas tempérée par l'unité de vues et les services mutuels. Dans l'organisation du travail elle réalise un progrès incontestable. Les diverses entreprises fortifient leur position sur le terrain de la concurrence et augmentent leur force combattive, tandis qu'en même temps elles se rendent indépendantes en se suffisant à elles-mêmes dans tous leurs besoins.

Mais le phénomène est trop récent pour être exactement apprécié. Envisagé au seul point de vue de la production des richesses, l'intégration de l'industrie peut être considérée comme un

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

facteur de prospérité, si toutefois elle n'est pas employée comme instrument de monopole: la production se perfectionne et devient plus efficace, partant le fonds de consommation est plus largement pourvu et le bien-être général augmente incontestablement. Ses effets au point de vue social n'apparaîtront que dans quelque temps, mais il ne semble pas qu'elle doive avoir une influence directe et appréciable sur la distribution des richesses.

Dans le domaine de la *politique douanière et commerciale* du Zollverein il y a lieu de signaler le renouvellement des traités de commerce avec la Suède et le Japon sur la base du traitement de la nation la plus favorisée jusqu'à la fin de l'année 1917 et la prorogation du règlement provisoire des rapports commerciaux avec la Grande-Bretagne jusqu'au 31 décembre 1913. Les tendances protectionnistes qui ont envahi la politique commerciale des grands Etats se sont encore accentuées et ont conduit dans quelques-uns à un relèvement des tarifs douaniers. Dans le Zollverein également commence à se dessiner un mouvement en faveur du relèvement des tarifs en vue des traités de commerce qui viennent à échéance en 1917.

Il n'est que juste de s'élever dès à présent contre ces aspirations. L'augmentation des droits d'entrée sur les produits agricoles a eu pour conséquence une hausse considérable des principaux articles servant à l'alimentation, imposant ainsi des charges nouvelles aux grandes masses de la population. Exaspérer encore ces charges serait de la mauvaise politique; il semble plutôt indiqué de dégrever les produits agricoles pour autant que cela se peut sans porter préjudice à l'agriculture. La demande d'un « tarif intégral » qui prévoit des droits sur les produits agricoles actuellement libres et surtout sur les principales matières premières nécessaires à l'industrie apparaît comme particulièrement dangereuse. Si, d'un côté, le besoin de nouveaux droits ne se fait pas sentir, ce tarif créerait, d'autre part, à l'industrie déjà fortement handicapée, des difficultés énormes dans sa lutte sur les marchés étrangers où elle ne pourrait plus soutenir la concurrence, alors que la consommation, qui a déjà à souffrir du renchérissement progressif de la vie, se verrait surchargée d'une façon intolérable.

Dans la circonscription plus restreinte du Grand-Duché, les faits économiques que nous venons de passer en revue ont revêtu le même aspect que dans les autres régions du Zollverein. La plupart des rapports qui ont été adressés à la Chambre de commerce signalent un accroissement de la production et des échanges ainsi qu'un renchérissement continu de la main-d'œuvre.

Au relèvement de la production de nos *minières* que nous avons constaté pour l'année 1910, a succédé en 1911 un nouveau recul de 233.588 tonnes: de 6.263.385 tonnes l'extraction du minerai de fer est descendue à 6.059.797 tonnes en dépit de la forte allure des hauts-fourneaux. Ce fait doit être attribué à la diminution de nos exportations vers la Belgique où la concurrence des minerais de Briey devient plus redoutable d'année en année. Néanmoins les prix de la minette ont pu se raffermir vers la fin de l'année en marquant même un très léger progrès.

Du côté de la *métallurgie* nous constatons une activité remarquable et de bon aloi: la production des hauts-fourneaux a passé à 1.728.923 tonnes, supérieure de 46.454 tonnes à celle de l'année précédente, alors que les aciéries ont porté leur production à 716.194 tonnes, supérieure de 117.884 tonnes à celle de l'année précédente. Déprimé et tiraillé dans les divers sens pendant la première partie de l'année, le marché des fontes s'est ressaisi pendant les derniers mois à la

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

suite de la constitution du «Roheisenverband». Les prix, assez indécis, se sont améliorés aussitôt, les consommateurs, abandonnant leur réserve, ont largement couvert leurs besoins et vers la fin de l'année ce compartiment présentait un aspect très animé. Dans les produits finis l'année s'est ouverte sur une période d'atonie avec des prix en baisse pour tous les produits non syndiqués. Vers le milieu de l'année cependant, les besoins de la consommation se sont manifestés avec une force telle que ni les difficultés politiques ni les incertitudes au sujet du renouvellement du Stahlwerksverband n'ont pu en réprimer l'essor. En barres notamment la demande prenait une ampleur inusitée et bientôt les cours dépassaient ceux de l'ancienne convention des barres, dissoute le 1er avril 1911. Dans les ateliers de construction l'abondance des ordres a nécessité des heures de travail supplémentaires. Les résultats financiers des établissements métallurgiques ont partout dépassé ceux de l'année précédente.

Dans le *bâtiment* la période de recueillement, successive à une période de suproduction, paraît devoir se continuer à Luxembourg et dans les localités suburbaines; par contre, une activité tout à fait remarquable, qui parvient à peine à satisfaire les besoins nouveaux créés par les agrandissements des usines métallurgiques, se manifeste à travers le bassin minier. Cette situation se répercute sur les *industries des terres et pierres* ainsi que sur les autres industries tributaires du bâtiment. Pour la *briqueterie* la tenue du marché s'est alourdie par suite de la dissolution du syndicat de vente lorrain.

La *tannerie* continue à se débattre dans les mêmes difficultés que nous signalons depuis une série d'années et qui conduisent à l'élimination progressive des petits établissements. Pour la *ganterie* l'année écoulée a été moins favorable quoique la production ait atteint un chiffre plus élevé. Des influences diverses et changeantes, parmi lesquelles nous citerons les sautes inconsidérées des prix des matières premières, se sont fait sentir dans *l'industrie textile*.

Les industries de consommation et les industries agricoles se sont développées avec les besoins croissants de la consommation, mais l'allure a été inégale dans les différentes branches. La *meunerie* est restée stationnaire, la *brasserie*, vivement stimulée par un été sec et chaud, a pu augmenter puissamment sa production, l'*industrie des tabacs* a continué à marcher d'un bon train tout en s'adaptant aux changements des besoins des consommateurs.

Si le *commerce de détail* renseigne un courant d'affaires très satisfaisant en général, les différentes branches ont profité certainement dans une mesure fort inégale de l'essor industriel. L'âpre concurrence des grands magasins et le développement des sociétés coopératives de consommation pèsent lourdement sur une série de branches; d'autres, au contraire, moins exposées à ces influences, ont pu adapter leur chiffre d'affaires aux progrès de l'industrie. De très sérieux efforts sont faits par le commerce de détail en vue de son organisation professionnelle.

Dans la région mosellane, la récolte a permis aux vignerons d'acquitter, au moins en partie, les obligations contractées pendant les années antérieures, mais le commerce de détail souffre toujours du manque d'argent causé par les mauvaises récoltes successives. A travers les régions rurales, le pouvoir d'achat de la population a subi vers la fin de l'année les conséquences des maladies contagieuses du bétail; la défense de fréquenter les foires et la fermeture des frontières ont entravé la marche des affaires et fait un tort considérable au commerce des localités intéressées. Le bassin

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

minier a enregistré en général des résultats satisfaisants. Les nouvelles constructions et les agrandissements auxquels procèdent les établissements métallurgiques ont provoqué un afflux considérable d'ouvriers qui a vivement stimulé l'industrie du bâtiment, et le commerce des articles de consommation a pris une marche ascendante. Beaucoup de nouvelles maisons se sont créées dans cette région et il est même à craindre, qu'une fois l'effervescence actuelle passée et la demande de main-d'œuvre régularisée, le nombre des maisons de commerce dépassera les besoins. Les détaillants de la région minière estiment ensuite que la grande industrie néglige trop de s'approvisionner sur place, dans le commerce tenant magasin. Les grands établissements sont portés à céder à l'attirance de la marchandise venant de loin et aux sollicitations des nombreux représentants étrangers qui se sont abattus sur cette région où ils trouvent un champ d'opération facile et lucratif au détriment du commerce local.

Nous croyons également devoir appeler l'attention des pouvoirs sur les lois que le commerce de détail souhaite instamment et dont la Chambre de commerce a signalé à différentes reprises la mise en projet. Ces réformes ne pourraient qu'assainir sensiblement la situation de notre petit commerce.

Le *marché du travail* a été vivement sollicité par la forte allure de la production dans la plupart des industries, notamment dans la métallurgie. A travers le bassin minier, la demande a été particulièrement active, alors que, dans la région de Luxembourg, l'offre a continué d'être plutôt abondante. Ainsi la bourse du travail d'Esch renseigne 4495 demandes contre 5024 offres, tandis que la bourse de Luxembourg renseigne 5437 demandes contre 8877 offres.

L'édifice de la *prévoyance sociale*, inauguré en 1901 par la loi sur l'assurance-maladie et continué depuis par l'assurance-accidents, a été couronné par la loi du 6 mai 1911 sur l'assurance-vieillesse et invalidité, bien autrement vaste que les deux premières et qui est appelée à exercer une répercussion considérable sur la vie économique du pays. Si l'industrie doit assumer de nouvelles charges du fait de la nouvelle loi, elle a la conscience de contribuer à cette grande œuvre de solidarité humaine et de justice sociale envers ses collaborateurs.

Enfin la *législation commerciale* a été heureusement complétée par la loi du 3 avril 1911 concernant la création d'un service de chèques et virements postaux qui est entrée en vigueur le 1er octobre. Des arrangements internationaux avec l'Allemagne, la Belgique et la Suisse ont internationalisé ce service de façon à lui faire produire son plein effet.

Travaux de la Chambre de commerce.

Parmi les questions que la Chambre de commerce a traitées en 1911, nous signalons particulièrement celles qui suivent:

La nouvelle gare aux marchandises de Luxembourg.

La Chambre de commerce avait chargé une commission, composée de MM. L. Metz, J. Heintz, M. Pescatore, J. Wurth et Paul Würth, d'examiner le projet de la nouvelle gare aux marchandises de Luxembourg que le Gouvernement avait soumis à ses délibérations. Le rapport élaboré par cette commission, qui a été adopté à l'unanimité dans la séance plénière du 10 août, se prononce en faveur

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

du dernier projet qui place la gare aux marchandises de petite vitesse au «Dernier Sol», à condition toutefois qu'il soit tenu compte d'une série de modifications et d'améliorations signalées dans ce rapport.

La commission, s'inspirant de l'idée qu'il s'agit de faire une œuvre d'avenir répondant pendant une longue période aux besoins du commerce et de l'industrie de Luxembourg, a saisi cette occasion pour présenter une série d'autres desiderata se rattachant à la question de la nouvelle gare aux marchandises :

a) *Halles aux marchandises* — Actuellement les marchandises à destination de Luxembourg sont délivrées en trois endroits différents: à la gare du Guillaume-Luxembourg, à la gare du Prince-Henri et à la gare des chemins de fer secondaires. Le nouveau plan laisse subsister cet inconvénient, alors qu'il serait certainement dans l'intérêt du commerce de Luxembourg de voir réunir toutes les marchandises en un endroit unique.

b) *Douane.* — La bâtiment de la douane est manifestement insuffisant. Le bâtiment actuel ne répond pas entièrement aux besoins du service; il est donc permis de se demander comment le nouveau bâtiment, dont les dimensions seront plus modestes encore, parviendra à y répondre. Il est notamment à désirer que les colis du Prince-Henri soient dédouanés à la gare de Luxembourg aussi bien dans l'intérêt de la douane que du public.

A cette occasion, la Chambre exprime encore le vœu que la visite de la douane pour les grands express de Paris et de Bruxelles soit faite le plus tôt possible dans les locaux prévus à cet effet dans la nouvelle gare.

c) *Trucks.* — La nécessité d'une installation pratique de trucks dans la gare de transbordement est vivement ressentie et il faut espérer que l'Administration y pourvoira à l'occasion des nouvelles installations.

d) *Entrepôt.* — La Chambre s'est occupée à différentes reprises de la question de la création d'un entrepôt de transit à Luxembourg qui ne laisse pas que de présenter une importance considérable et dont la solution devra être étudiée à cette occasion.

Luxembourg est une des portes d'entrée du Zollverein et, comme telle, susceptible de devenir un centre de transactions commerciales. Il est donc de toute nécessité que les pouvoirs examinent de plus près la question d'un entrepôt de transit qui permettrait aux négociants de ne payer les droits et taxes sur les produits divers qu'ils importent qu'au fur et à mesure que les marchandises sont livrées à la consommation.

L'exemple d'autres villes qui tirent une partie de leur prospérité d'un entrepôt de transit prouve certainement l'importance de cette proposition sur laquelle nous appelons l'attention du Gouvernement.

L'entrepôt à créer devrait occuper une surface bâtie de 1200^2 au moins, c'est-à-dire présenter cette dimension pour la cave, le rez-de-chaussée, le premier étage et le grenier.

e) *Tarifs.* — La Chambre prie enfin le Gouvernement de saisir l'occasion qui se présente pour inviter les Directions des chemins de fer de l'Alsace-Lorraine et du Prince-Henri à faire disparaître la tarification injuste, appliquée aujourd'hui aux marchandises de et vers les stations de Luxembourg-gare centrale et Luxembourg-Hollerich. La tarification actuelle est contraire à la loi du

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

23 décembre 1894 octroyant la concession de la ligne de Petange sous la condition que cette ligne devrait partir depuis la gare centrale de Luxembourg. Au lieu de se conformer à cette stipulation, les chemins de fer appliquent leurs taxes sur chacun des parcours effectués sur les deux réseaux, en soudant ensemble les prix ainsi obtenus. Les différences entre les prix établis et ceux qui résulteraient de l'application d'un taux uniforme sont très notables et causent un grand préjudice au commerce et surtout aux industries qui se sont établies sur les raccordements et qui doivent forcément pour cela passer par la gare centrale.

Chemins de fer. — Ligne de Trèves.

Dans sa séance du 30 mars, la Chambre s'est occupée d'une réclamation que le Stahlwerksverband avait adressée à la Direction des chemins de fer, visant le train n° 154 Cologne-Trèves qui a une correspondance vers Luxembourg. Ce train est utilisé surtout par les directeurs et employés des usines métallurgiques et des exploitations minières de notre région à qui il offre la seule occasion convenable de rentrer encore le soir, leurs affaires terminées, de Dusseldorf et des autres principales places rhénanes-westphaliennes.

Déférant au désir exprimé par le Stahlwerksverband la Chambre a prié le Gouvernement de bien vouloir appuyer la proposition d'ajouter un wagon-restaurant à ce train.

Elle a saisi cette occasion pour appeler l'attention du Gouvernement sur la mauvaise correspondance que nous possédons pour ce train. L'itinéraire Cologne-Luxembourg se décompose actuellement comme suit:

Cologne départ 7,10 h.
Trèves arrivée 10,32 h.
Trèves départ 11,08 h.
Luxembourg arrivée 12,27 h.

Au sentiment de la Chambre, cet itinéraire est susceptible de très sérieuses améliorations. L'arrêt de trente minutes à Trèves, qui ne se justifie guère, pourrait être réduit à quelques minutes, et le train n° 470, qui s'arrête aujourd'hui à Trèves-Sud, Karthaus, Igel, Wasserbillig, Wecker, Roodt et Oetrange, transformé en un train rapide. Ces diverses améliorations permettraient d'arriver à Luxembourg une heure plus tôt, c'est-à-dire vers 11,30 h.

Horaire de la ligne de Wiltz.

Dans la même séance, la Chambre a réitéré un vœu qu'elle a déjà exprimé à différentes reprises au sujet de l'horaire en vigueur sur la ligne de Wiltz, c'est-à-dire de voir transformer le train qui part de Wiltz à 3,56 h. le dernier mardi de chaque mois seulement en une correspondance régulière.

On ne saurait méconnaître que l'horaire actuel ne tient pas suffisamment compte des intérêts industriels et commerciaux de la ville de Wiltz. L'intervalle entre le train de 10,53 h. du matin et celui de 6,37 h. du soir qui assurent la correspondance vers Luxembourg, est manifestement trop considérable. Souvent des acheteurs, craignant de perdre une journée entière par suite des mauvaises correspondances, hésitent de visiter la localité; ils se contentent d'une vague information par téléphone et ainsi maintes affaires, qui pourraient se traiter sur place, échappent aux industriels de Wiltz.

Ce train n'assurerait pas seulement une correspondance indispensable vers Luxembourg,

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

mais encore une autre correspondance vers Troisvierges. A l'aller, il permettrait de prendre, soit le train Luxembourg-Troisvierges qui passe à Kautenbach à 4,24 h., soit le train Troisvierges-Luxembourg qui y passe à 4,43 h.; au retour, il assurerait aux voyageurs de ces deux trains une correspondance très appréciable vers Wiltz.

Droit de l'expéditeur à une certaine surface de chargement.

La Corporation « Die Ältesten der Kaufmannschaft von Berlin » avait demandé l'appui de la Chambre de commerce pour une requête tendant à accorder à l'expéditeur un droit à une surface de chargement analogue au droit accordé pour le poids de chargement.

Pour ce qui est du principe même de la requête il doit paraître juste. Une série de marchandises encombrantes seraient appelées ainsi à bénéficier d'un tarif plus favorable. La Chambre a donc décidé d'appuyer cette requête, mais avec la réserve expresse que les wagons de grande capacité dont les chemins de fer ne possèdent qu'un nombre restreint, ne soient pas enlevés en partie à notre industrie. Comme il est reconnu que les parcs de wagons à marchandises ne répondent, en général, qu'imparfaitement aux exigences du trafic, il semble que les chemins de fer devraient aviser surtout, en cas de réalisation de la réforme proposée, à augmenter le nombre des wagons de grande capacité.

Changement de tarif pour le ciment armé.

La Chambre avait été avisé qu'une proposition tendant à faire passer les articles en ciment armé du tarif spécial II dans le tarif spécial III devait être discutée dans la réunion de la commission permanente des tarifs des chemins de fer allemandes, fixée au 8 février.

Comme ce changement de tarif aurait une répercussion fâcheuse sur l'industrie métallurgique, qui éprouve déjà des difficultés à soutenir la concurrence du ciment armé, le comité permanent de la Chambre de commerce s'est adressée à cette commission avec la prière d'étendre, le cas échéant, le même traitement aux fers servant à la construction.

Service de voitures électriques ou automotrices.

Dans les pays voisins les chemins de fer ont organisé depuis quelque temps, sur certains parcours, des services réguliers par voitures électriques ou voitures automotrices pour répondre à des besoins locaux ou régionaux. A l'heure actuelle, aucun essai dans ce sens n'a encore été fait sur notre réseau ferré. Il paraît cependant qu'un service de voitures électriques est projeté entre Wasserbillig et Trèves.

En présence des résultats si appréciables que l'organisation de ces services a donnés ailleurs, la Chambre s'est demandé si cet exemple ne devrait pas être imité dans le Grand-Duché. Il existe sur notre réseau ferré d'assez nombreux parcours où ces voitures seraient appelées à rendre des services incontestables: à citer p. ex. des parcours comme Luxembourg-Dommeldange ainsi qu'une série de parcours du bassin minier, sur lesquels règne un mouvement de voyageurs particulièrement intense, ou bien encore des parcours comme Kautenbach-Wiltz, qui ne possèdent qu'un nombre insuffisant de correspondances par jour. La Chambre a donc prié le Gouvernement de bien vouloir examiner cette question qui présente un intérêt très réel pour certaines régions de notre pays.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Tarif pour le transport des colis par exprès sur le réseau du Prince-Henri.

L'attention de la Chambre de commerce a été appelée sur les inconvénients très sérieux qu'offre l'absence d'un tarif pour le transport des colis par exprès sur le réseau du Prince-Henri. L'expédition en grande vitesse ne supplée pas toujours au défaut de ce tarif. A Esch, p. ex. il est impossible, les dimanches à partir de 11 h. et les jours de la semaine après 7 h. resp. 6.30 h. du soir, d'expédier des colis dépassant 15 kg.

Un avantage des envois par exprès consiste en ce que les colis sont livrés ou peuvent l'être à l'arrivée du train à quelle heure qu'il arrive, tandis que les envois en grande vitesse arrivant après la fermeture des bureaux ne sont livrés que le lendemain. Les haltes du chemin de fer ne possédant pas de gare aux marchandises ne peuvent recevoir des colis dépassant 15 kg. et les habitants de ces localités sont obligés d'aller prendre leurs envois à des gares parfois assez éloignées. A citer p. ex. Obercorn, halte desservant une localité importante et des minières, qui voit diriger ses envois sur Differdange où les destinataires doivent les faire prendre par des voitures.

Assez souvent, des commerçants d'Esch, voulant livrer des commandes pressées, en sont réduits à envoyer à Rodange, à Differdange ou à d'autres stations leurs employés qui emportent avec eux les marchandises comme bagages. Pour les localités desservies par le Prince-Henri, et surtout pour la ville d'Esch, cette question présente une importance très réelle: les relations de cette ville avec les établissements industriels des environs exigent souvent des envois urgents qui ne souffrent pas de retard, et les clients, ignorant que les expéditions par exprès ne peuvent se faire sur le réseau du Prince-Henri alors que les stations du Guillaume-Luxembourg jouissent de cette facilité, sont portés à admettre de la négligence ou de la mauvaise volonté de la part des vendeurs.

La Chambre a donc recommandé cette question au bienveillant examen du Gouvernement. Elle a été informée depuis que le tarif réclamé a été homologué et mis en application.

Lettres-télégrammes.

A partir du 1er octobre dernier, l'administration des postes allemandes a introduit, à titre d'essai, des lettres-télégrammes. Ce sont des lettres télégraphiées dans la nuit même au lieu de destination où elles sont distribuées par le premier courrier ou remises aux destinataires dans la forme usitée. La taxe est de 1 pf. par mot. Il est perçu un minimum de 50 pf. par lettre. Le télégramme doit être remis entre 7 heures du soir et minuit.

Si l'usage des lettres-télégrammes, qui est limité en principe aux localités d'une certaine importance, n'offre guère d'intérêt pour l'intérieur du Grand-Duché, il n'en est pas de même pour nos relations internationales avec l'Allemagne. La Chambre de commerce a donc décidé, dans sa séance du 23 novembre, d'appeler l'attention du Gouvernement sur la nouvelle institution et de le prier de bien vouloir examiner la question de la création d'un service international de lettres-télégrammes avec ce pays.

Elle a saisi cette occasion pour lui signaler diverses améliorations dans le service des correspondances postales avec l'Allemagne du Nord et dans le service entre Wiltz et Bastogne.

Taxes des cartes imprimées.

L'Association des voyageurs et employés du commerce et de l'industrie avait saisi la Chambre

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

d'une réclamation concernant les cartes imprimées revêtues d'un timbre-poste de retour que l'Administration des postes n'admet que sous enveloppe fermée, affranchie d'un timbre de 10 centimes. Les associations de secours mutuels s'en trouvent gênées dans leurs rapports avec leurs membres et l'Association exprime le désir que la poste applique aux imprimés un régime analogue à celui des cartes postales avec réponse payée.

De l'avis de la Chambre de commerce, les associations ne seraient pas seules à profiter de l'envoi de ces imprimés. La question présente un caractère plus général. Beaucoup de maisons de commerce trouveraient avantage à pouvoir lancer des imprimés revêtus d'un timbre de retour pour s'assurer une réponse que l'indifférence des destinataires rend souvent aléatoire.

La Chambre a donné à considérer au Gouvernement s'il n'était pas indiqué de compléter le règlement des postes dans le sens demandé, c'est-à-dire d'appliquer aux imprimés un régime analogue à celui des cartes postales avec réponse payée. Elle estime d'ailleurs qu'il n'en résulterait pour le service des postes ni surcroît de besogne ni diminution des recettes et qu'il ne s'agit ici que d'une simple question de réglementation dont la solution serait certainement aussi dans l'intérêt du commerce.

Service international de chèques et virements postaux.

A la demande du Handelsvertragsverein, de Berlin, qui avait sollicité l'appui de la Chambre de commerce pour amener une convention entre l'Allemagne et le Luxembourg instituant un service international de chèques postaux entre les deux pays, cette question avait été portée à l'ordre du jour de la séance du 19 mai.

La Chambre a été unanime à reconnaître les services très réels qu'une convention dans ce sens serait appelée à rendre. En Allemagne le chèque postal, quoique de création récente, a gagné rapidement les faveurs du public, de sorte qu'on a songé aussitôt à l'internationaliser et à lui faire produire ainsi son maximum d'effet. Le Grand-Duché doit s'associer sans retard à ce progrès. Nos relations économiques si considérables avec l'Allemagne, qui naissent du Zollverein, font souhaiter que l'introduction du chèque postal dans le Grand-Duché, actuellement à l'étude, soit accompagnée ou suivie de près d'une convention avec l'Allemagne internationalisant cet instrument de paiement si justement apprécié.

Elle a donc appelé l'attention toute particulière du Gouvernement sur cette question qui intéresse au plus haut point nos industriels et commerçants.

Unification du droit relatif au chèque.

La Chambre de commerce avait chargé une commission, composée de MM. Bech, Mongenast et Jos. Würth, des réponses à faire au questionnaire élaboré par les soins du Gouvernement des Pays-Bas en vue d'une conférence internationale qui aurait à s'occuper, entre autres, d'un projet de loi uniforme sur le chèque. La commission s'est ralliée aux points de vue développés dans un travail très circonstancié présenté par M. Jos. Würth, que la Chambre a approuvé à l'unanimité dans sa séance du 11 mai.

Exposition universelle de Gand.

Consultée par le Gouvernement sur l'opportunité d'une participation éventuelle du Grand-Duché à l'exposition universelle de Gand en 1913, la Chambre s'est prononcée comme suit:

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

La multiplicité et la fréquence des expositions universelles et spéciales ont fini par causer chez nos industriels un sentiment de lassitude. Leur intérêt à ces manifestations s'est émoussé. Pour ce qui concerne plus spécialement l'exposition de Gand, la Chambre estime qu'elle suit de bien près celle de Bruxelles. De l'échange de vues qui s'est produit à ce sujet dans la séance du 23 novembre il résulte qu'on ne saurait compter sur une participation tant soit peu active de nos nationaux.

Coopératives de consommation de l'Union des boulangers.

Au sujet de la réclamation des épiciers des faubourgs de Luxembourg contre les maisons de vente dites « Coopératives de consommation », qui ont été ouvertes par l'Union des boulangers, la Chambre de commerce a émis, dans sa séance du 6 juillet, sur la proposition d'une commission, composée de MM. Buchholtz, Duchscher et Soupert, l'appréciation suivante:

Les faits signalés par les marchands-épiciers sont certainement regrettables, mais l'état actuel de notre législation écarte la possibilité d'une intervention des pouvoirs en vue de les réprimer et d'empêcher leur retour. Pour éviter dans une certaine mesure le préjudice résultant pour le petit commerce de la concurrence des sociétés de consommation, il faudrait l'intervention du législateur en vue de subordonner la création de sociétés de ce genre à l'autorisation de l'Etat qui ne l'accorderait que dans les cas où elle est utile et répond à un besoin réel.

Envisageant ensuite la différence de traitement au point de vue fiscal qui est constatée entre les sociétés coopératives de consommation et le commerce ordinaire, la Chambre se demande s'il n'est pas indiqué de faire disparaître les inégalités fiscales qui existent actuellement. Alors que le commerce ordinaire est imposé sur la base d'un bénéfice supposé, la société de consommation qui, par l'épargne, procure à ses adhérents un avantage compensant le bénéfice réalisé par le commerce, échappe à toute imposition sérieuse. Elle jouit ainsi d'un régime de faveur que rien ne justifie et grâce auquel elle est parvenue à se développer.

Les sociétés coopératives de consommation réduisent les bénéfices des commerçants et en diminuent par conséquent les facultés de contribution au profit de leurs adhérents. Ne semble-t-il pas alors que, en compensation des pertes en contributions que subit l'Etat, elles soient appelées à y suppléer au prorata de leur chiffre d'affaires? Le taux d'imposition serait à calculer sur un bénéfice supposé, à évaluer d'après le chiffre des ventes. Ce mode d'imposition n'est pas nouveau puisqu'il est appliqué aux immeubles et aux capitaux qui, également, sont censés rapporter un bénéfice supposé, rarement en concordance avec le revenu réel qu'ils donnent. Finalement, un impôt ainsi conçu mettrait les sociétés de consommation sur le même pied que le commerce ordinaire: à un échange de produits égal correspondrait une imposition égale.

Dans le même ordre d'idées, la Chambre tient à rappeler encore que les pertes de contributions occasionnées par l'accaparement du commerce de détail par les grands magasins constitue un fait analogue. Ces magasins sont également la cause d'une diminution des facultés de contribution des détaillants et l'établissement d'un impôt sur le chiffre d'affaires avec graduation de la taxe serait justifié pour les mêmes raisons.

Réglementation du travail des enfants, des adolescents et des femmes dans les établissements industriels et commerciaux.

La Chambre de commerce avait chargé une commission, composée de MM. Duchscher, Faber, Pescatore, Schrœll et Paul Würth, d'examiner un avant-projet de loi réglementant le travail des

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

enfants, des adolescents et des femmes dans les établissements industriels et commerciaux que le Gouvernement avait soumis à ses délibérations. Sur les propositions de cette commission, elle a émis dans sa séance du 30 mars l'avis suivant:

La Chambre se rallie très volontiers au principe d'étendre aux établissements commerciaux la protection du travail des enfants, des adolescents et des femmes limitée jusqu'ici aux établissements industriels.

Le Gouvernement a le droit de mettre les enfants à l'abri des fatigues excessives et de ramener les employeurs et les familles à un souci plus grand de l'avenir de la société. Quant au sort des ouvrières, il est en général plus défectueux que celui des ouvriers et l'on ne saurait assez mettre en lumière l'erreur que commet la société en n'accordant pas à la femme la place qui lui convient dans la famille. Les privilèges sur lesquels sont fondées ces mesures législatives apparaissent d'autant plus justes que l'on entre davantage dans leur application.

La Chambre avait pensé qu'il serait indiqué d'étendre l'interdiction prévue par l'art. 2 jusqu'à l'âge de 14 ans, mais elle ne se cache pas les difficultés très sérieuses qui s'y opposent. Si l'extension de la limite d'âge jusqu'à 13 ans ne semble pas donner lieu à des inconvénients, il en est autrement de son extension jusqu'à l'âge de 14 ans, même quand l'instruction obligatoire serait étendue jusqu'à l'âge de 13 ans. L'extension proposée sera toujours un gain social. A la préoccupation de préserver l'enfant contre les dangers qui menacent sa force et sa santé, on ajoutera celle de développer son cerveau et son cœur, de développer son intelligence par l'instruction et sa moralité par l'éducation.

Parmi les dérogations que vise l'art. 4, la Chambre attache une importance particulière à celle qui est prévue par la législation allemande en vue des besoins spéciaux des ateliers de confection et de modes ainsi que de ceux que le commerce éprouve pendant les jours de presse et que nous retrouvons également dans la législation française. L'ordonnance impériale du 31 mai 1897 limite la durée du travail des personnes âgées de plus de 16 ans à 11 heures par jour et à 10 heures la veille des dimanches et des jours fériés et prévoit des dérogations pendant les saisons de presse pour 60 jours, mais en aucun cas la durée totale ne peut dépasser 13 heures, ni s'étendre au-delà de 10 heures de la nuit.

Aux termes de l'art. 10, un registre spécial doit être dressé contenant les noms, le domicile, l'occupation, la date de naissance, la date d'entrée et de sortie de tout le personnel de l'établissement, c'est-à-dire renseignant également les ouvriers visés par l'art. 4 de l'arrêté du 30 mai 1883. Comme la nouvelle réglementation vise plus spécialement le travail des enfants et des femmes, il serait peut-être indiqué de faire ressortir expressément que ce registre ne renseignera pas seulement les personnes protégées par cette loi, mais en général tout le personnel sans distinction de l'établissement. Ces registres ne devraient pas être seulement à la disposition de l'inspecteur du travail, mais également des autres autorités, notamment des contrôleurs des caisses de maladie. Ceux-ci ne manqueraient pas d'y trouver des renseignements très précieux leur permettant de parer à maints abus qui entravent la bonne gestion de ces caisses.

Une proposition tendant à supprimer le livret, qui semble établir l'infériorité de l'ouvrier vis-à-vis du patron, et à le remplacer par un simple certificat d'identité n'a pas été adoptée. Par 11 voix contre 3 la Chambre s'est prononcée pour le maintien du livret.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Modifications à la loi sur l'assurance-maladie.

Depuis dix ans que fonctionne l'assurance des ouvriers contre la maladie, des réclamations ne cessent de s'élever au sein de la Chambre de commerce contre les imperfections de la nouvelle législation. Les réclamations ne portent nullement sur les grands principes de cette œuvre de solidarité sociale, mais visent certains abus, inhérents, les uns à la nature humaine, les autres à une réglementation défectueuses.

Dans son avis sur le projet d'assurance contre l'invalidité et la vieillesse, notre Chambre a déjà demandé au Gouvernement de s'occuper incessamment des réformes à introduire à l'assurance-maladie Elle a fait remarquer à cette occasion que « l'introduction des caisses de secours a imposé aux patrons de lourdes charges, car, en somme, la part contributive de l'ouvrier est encore supportée par le patron, toute charge nouvelle de l'ouvrier se traduisant par une augmentation correspondante des salaires. Cependant, le système en usage ne leur donne guère satisfaction. Si l'assurance-maladie rend des services considérables à nos ouvriers, son fonctionnement comporte de nombreux abus.... ».

Aujourd'hui, les défauts de l'œuvre législative de 1901 apparaissent avec une netteté parfaite. En présence des si nombreuses réclamations auxquelles les caisses de maladie donnent toujours lieu, la Chambre de commerce institua une commission, composée de MM. Metz, Glesener, Pescatore, Reinhard, Schrœll, Soupert et P. Würth, qui fut chargée d'examiner les réformes dont la législation actuelle est susceptible. D'accord avec la Chambre, la commission convoqua une réunion des présidents de toutes les caisses de maladie. A cette réunion, où 25 caisses étaient représentées, il fut décidé d'adjoindre à la commission six membres choisis en dehors de la Chambre, dont quatre de la part des caisses de fabrique, MM. Fischer-Esch, van Gogh-Dudelange, Pinth-Differdange et Willière-Diekirch, et deux de la part des caisses régionales, MM. Lefèvre-Esch et Hoffmann-Steinheim. La Commission, ainsi complétée, proposa de recueillir l'opinion de toutes les caisses au moyen d'un questionnaire.

Sur la base de cette enquête, la commission a arrêté les propositions suivantes qui ont été approuvées à l'unanimité dans la séance plénière du 23 novembre:

1° Le vice originel dont souffrent nos caisses de maladie est sans doute le libre choix du médecin L'indulgence de certains médecins favorise l'exploitation des caisses par des ouvriers rechignant au travail et forme un véritable encouragement au chômage. L'assurance, au lieu d'être une méthode d'affranchissement, en est une d'avilissement progressif pour les ouvriers peu scrupuleux, les parasites de la solidarité sociale, qui y ont trouvé une étiquette nouvelle pour la mendicité et la paresse. Plusieurs caisses, pour éviter le retour des résultats si désastreux des années du début, ont cherché un moyen pour se mettre à l'abri contre cette exploitation, mais dont l'application est restée fort imparfaite. Ainsi s'entretient et se perpétue une situation que les caisses déplorent et qui exerce un effet démoralisant sur nos ouvriers.

Parmi les réformes à proposer à l'œuvre de 1901, la restriction de la liberté actuelle dans le choix du médecin s'impose donc en premier lieu et la commission n'hésite pas à la recommander à l'attention des pouvoirs. Bien qu'il soit indiqué de laisser une marge aussi grande que possible dans le choix du médecin, une limitation est nécessaire pour préserver les caisses contre l'exploitation.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

2° Il arrive assez souvent que des ouvriers tombent à charge de la caisse dès les premiers jours sans avoir acquitté aucune cotisation. Une caisse a constaté par exemple qu'au moins 50% des nouveaux membres se font porter malades pour une ou deux semaines au cours des huit premiers jours. Très souvent il s'agit ici de paresseux, quelquefois d'ouvriers infirmes, qui n'ont d'autres visées que de se faire entretenir par la caisse. Il y a là une autre forme de l'exploitation, dont souffrent nos caisses régionales en particulier.

La commission s'est demandé s'il n'y avait pas lieu d'introduire un temps de carence pendant lequel les assujettis n'auraient droit à aucun secours. Les avis des caisses sont très partagés à ce sujet. Pour les caisses de fabrique, où les ouvriers sont soumis à un examen médical avant d'être enrôlés, la question ne présente guère d'intérêt, mais il n'en est pas de même pour les caisses régionales.

3° L'opportunité d'une mesure légale imposant aux patrons la tenue de listes d'ouvriers soumises au contrôle de l'administration, qui est recommandée par la plupart des caisses, doit être examinée surtout au point de vue des caisses régionales, les listes des membres des caisses de fabrique étant contrôlées naturellement par le chef de l'établissement. Une telle mesure est indispensable et répond à un besoin réel.

4° Au sujet de la question de savoir s'il n'est pas indiqué de réduire le délai pour la déclaration d'entrée à faire par le patron, qui est de huit jours, l'enquête a donné un résultat indécis; alors que quelques caisses désirent une réduction allant jusqu'à trois jours, d'autres caisses, aussi nombreuses, se sont prononcées en faveur du maintien du délai actuel.

5° Des difficultés très sérieuses naissent de l'art. 4 de la loi en vertu duquel les ouvriers restent membres de leur caisse aussi longtemps qu'ils résident dans sa circonscription et qu'ils en paient les cotisations entières y compris la part contributive du patron, à moins qu'ils ne déclarent leur intention contraire à la direction de la caisse. Toutes les caisses, sauf quelques exceptions, se sont prononcées contre cette disposition. Une modification dans ce sens que les assujettis sortants, pour rester membres de leur caisse, devraient faire une déclaration formelle à ce sujet, comme c'est le cas en Allemagne, est appuyée par la Commission.

6° La disposition qui accorde aux ouvriers la faculté de recourir à leur caisse encore trois semaines après leur sortie est presque unanimement condamnée aussi bien par les caisses de fabrique que par les caisses régionales.

7° La situation des ouvriers, occupés par des industries à domicile et travaillant en chambre, n'est pas établie avec une netteté suffisante et donne lieu à des difficultés d'interprétation. Un ouvrier p. ex. qui travaille pour une maison de confection, tailleur pour son propre compte suivant les circonstances, est-il à considérer comme ouvrier ou comme patron? Le tailleur se laissera guider évidemment par la considération de payer le moins aux caisses, c'est-à-dire de se faire passer comme ouvrier et de laisser subsister sa situation indécise, mal définie. Ainsi, les caisses sont frustrées de la part de leurs revenus.

8° Une série de caisses signalent des difficultés venant de la part d'ouvriers qui ont quitté le Grand-Duché à l'insu et sans l'autorisation de leur caisse, ce qui ne les a pas empêchés de faire valoir des prétentions à des secours. Cette situation demande certainement une réglementation plus conforme aux intérêts des caisses.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

9° La loi actuelle n'offre, pour le recouvrement des amendes infligées aux assujettis, aucun moyen de coercition bien efficace. Aux termes de l'art. 55, le recouvrement s'opère et se poursuit comme pour les cotisations arriérées, c'est-à-dire dans les mêmes formes et avec les mêmes privilèges que celui des impôts directs. Il ne paraît pas que ce procédé ait donné des résultats bien sérieux; au contarire, la plupart des caisses estiment que les amendes devraient être retranchées des prestations à fournir par elles, et c'est ce mode de recouvrement qu'elles emploient généralement vis-à-vis des ouvriers quoiqu'il ne soit pas sanctionné par la loi.

10° Le cas peut se présenter, dans les caisses régionales, que des patrons soient tenus à des remboursements visés par l'art. 7. Les caisses estiment que ces remboursements, ainsi que les amendes infligées aux patrons, devraient être recouvrés dans les mêmes conditions que les cotisations et que la loi devrait être complétée dans ce sens.

Il est à désirer ensuite que les patrons coupables d'avoir détourné à leur profit des cotisations versées entre leurs mains par les assurés soient condamnés à des peines plus sévères, surtout en cas de récidive.

11° Sur la question de savoir si l'augmentation des secours aux deux tiers aux personnes blessées pendant la 5e à la 13e semaine, doit être mise à charge de l'assurance-accidents, la plupart des caisses se sont prononcées dans un sens affirmatif. Les caisses régionales sont presque unanimes à demander cette mesure qui est approuvée également par la majorité des caisses de fabrique. L'imputation à l'assurance-accidents du surplus des charges résultant pour les caisses de maladie de l'application de l'art. 16 de l'assurance-accidents ne serait qu'une mesure d'équité.

12° L'art. 14 qui prévoit que les secours, en cas d'incapacité de travail, sont accordés à partir du troisième jour qui suit le début de la maladie, a déjà trouvé dans la pratique une application qui, pour n'être pas tout à fait conforme au texte de la loi, n'en part pas moins d'une conception très large de la solidarité humaine et s'inspire d'un sentiment très généreux: en cas d'accident les caisses accordent le secours dès le premier jour. C'est cette pratique que les caisses désirent voir introduire. Elles estiment que le secours devrait être accordé, en cas d'accident, dès le premier jour, et également en cas de maladie, si la situation financière de la caisse le permet.

13° La commission s'est demandé encore si la gestion commune de toutes les caisses par l'Etat ne semble pas préférable à l'autonomie actuelle. L'enquête auprès des caisses a été tout en faveur de l'autonomie. Des caisses de fabrique, 25 contre 8, et des caisses régionales, 10 contre 4, se sont prononcées contre la gestion par l'Etat.

14° Depuis la promulgation de la loi de 1901 le niveau des salaires a augmenté dans une forte mesure et le salaire maximum de 5 fr. est assez souvent dépassé dans la pratique. Il semble donc indiqué d'élever le salaire maximum à 6 fr. pour garantir à tous les ouvriers indistinctement des secours proportionnels à leur salaire.

* * *

Le travail forme la base de toute assurance; sans lui l'avenir tombe dans le vide du présent. Assurer du travail à l'ouvrier doit donc apparaître comme le fondement de l'édifice de la prévoyance sociale, la condition essentielle de l'assurance contre la maladie, contre les accidents et contre l'invalidité et la vieillesse. L'assurance contre le chômage est la garantie des autres assurances, l'assurance des assurances en un mot.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Mais cette question soulève une série de problèmes très complexes que des initiatives généreuses ont cherché à résoudre en dehors de l'intervention de l'Etat, en développant le sentiment de la solidarité.

Minières.

La statistique de production pour l'année 1911 renseigne les résultats ci-après:

		Année 1910.		Année 1911.
Nombre des sièges d'exploitation		91		88
Production totale	t.	6.263.384^{882}	t.	6.059.796^{838}
Valeur de la production	fr.	17.747.017,15	fr.	18.647.325,83
Prix moyen par tonne	»	2,83	»	3,07
Nombre des ouvriers occupés — sous terre		3.572		3.540
Nombre des ouvriers occupés — à ciel ouvert		1.712		1.710
Nombre des ouvriers occupés — ensemble		5.284		5.250
Population ouvrière (femmes et enfants)		12.115		12.080

La production moyenne par ouvrier ressort à $\frac{6.059.796^{838}}{5.250} = 1.154^{247}$ tonnes d'une valeur de $\frac{18.647.235,83}{5.250} = 3.551,87$ fr.

Ces chiffres se répartissent comme suit sur nos trois bassins:

	Nombre des exploitations.	PRODUCTION.	VALEUR	Ouvriers employés — sous terre.	Ouvriers employés — à ciel ouvert	Nombre totale des ouvriers	Population ouvrière.
Esch	19	t. 1.552.675^{238}	fr. 4.628.152^{38}	1.064	336	1.400	3.142
Dudelange-Rumelange	35	» 2.229.203^{300}	» 7.306.060^{25}	1.334	702	2.036	5.348
Differdange-Petange	34	» 2.277.918^{300}	» 6.713.113^{20}	1.142	672	1.814	3.590
	88	» 6.059.796^{838}	» 18.647.325^{83}	3.540	1.710	5.250	12.080

L'extraction du minerai de fer, après le très sérieux relèvement de l'année 1910, a de nouveau baissé de 203,588 tonnes, soit de 3,3 % par rapport à cette année malgré les progrès constants de la consommation des usines du pays qui est passée de 5,55 millions à 5,78 millions de tonnes de minerai.

Les mêmes influences dont nous constatons depuis 1907 la fâcheuse répercussion sur notre bassin minier, continuent à s'exercer avec une intensité croissante. Les demandes à l'exportation se ralentissent d'année en année quoique les besoins des régions qui s'approvisionnaient autrefois dans le bassin minier luxembourgeois se soient développés prodigieusement. Aujourd'hui les hauts-fourneaux belges se fournissent de préférence dans le bassin de Briey dans lequel ils ont pris un intérêt considérable et ce mouvement est favorisé par les tarifs avantageux de la Compagnie

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

de l'Est. D'autre part, il ne paraît pas que nos expéditions vers le Bas-Rhin et la Westphalie aient gagné en ampleur. Là également nos minettes rencontrent la concurrence française.

Il est particulièrement intéressant de suivre le mouvement de nos exportations de minerais vers la Belgique. Le relevé des importations belges pendant les 5 dernières années donne les chiffres suivants pour l'Allemagne, le Luxembourg et la France:

	1911	1910	1909	1908	1907
Allemagne.....	242.300 t.	191.700 t.	143.100 t.	137.000 t.	213.000 t.
Gr.-D. de Luxb....	1.437.500 »	1.635.600 »	1.644.300 »	1.697.000 »	1.996.000 »
France.....	3.465.500 »	2.910.000 »	2.273.700 »	1.192.000 »	1.026.000 »

Comme la Belgique a porté ses importations de minerais de 5.183.500 tonnes à 5.675.200 tonnes, la part du Grand-Duché dans l'approvisionnement du marché belge, qui était encore de 55 % en 1907 pour tomber successivement à 51 % en 1908, à 37½ % en 1909 et à 31½ % en 1910, ne représente plus que 27 % des importations totales pour l'année 1911. Alors que la France a augmenté considérablement le tonnage de ses importations et que l'Allemagne montre également un progrès, le Luxembourg est en recul de 198.100 tonnes. Une constatation assez curieuse se dégage de ces chiffres: le recul de l'extraction et le recul des exportations vers la Belgique se balancent. Où s'arrêtera ce mouvement rétrograde? Il serait osé de se livrer à des conjonctures à ce sujet.

Il va sans dire que cette situation du marché n'était pas faite pour stimuler les prix; cependant un certain raffermissement ne fait pas de doute. Les marchés pour l'année en cours ont été renouvelés à des prix légèrement en avance: le prix moyen par tonne s'est élevé de 2,83 fr. à 3,07 fr.

La courbe du rendement par ouvrier s'établit comme suit pour les cinq dernières années:

	Production moyenne.	Valeur.
1907	1.108^{084} tonnes.	fr. 3.253,09
1908	1.066^{728} »	» 3.070,24
1909	1.092^{771} »	» 2.989,62
1910	1.185^{351} »	» 2.358,63
1911	1.154^{247} »	» 3.551,87

Le rapport entre la production des minières et la consommation des hauts-fourneaux s'établit comme suit pour les dix dernières années:

	Production des minières.	Consommation des hauts-fourneaux (sans distinction de provenance).
1902	t. 5.130.069	t. 3.386.813
1903	» 6.010.012	» 3.757.565
1904	» 6.347.904	» 3.873.900
1905	» 6.595.860	» 4.349.201
1906	» 7.229.385	» 4.688.919
1907	» 7.492.870	» 4.757.364
1908	» 5.800.868	» 4.120.410
1909	» 5.793.875	» 5.054.550
1910	» 6.263.385	» 5.550.926
1911	» 6.059.797	» 5.785.143

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Le tableau ci-après donne le mouvement qu'a suivi la valeur de la production des minières depuis 1900:

	Production.	Valeur totale.	Prix de la tonne.
1900	t. 6.171.229	fr. 17.283.289	fr. 2,80
1901	» 4.455.179	» 11.770.046	» 2,63
1902	» 5.130.069	» 14.527.891	» 2,84
1903	» 6.010.012	» 15.278.923	» 2,54
1904	» 6.347.781	» 16.458.904	» 2,59
1905	» 6.595.860	» 16.514.630	» 2,50
1906	» 7.229.385	» 17.979.103	» 2,49
1907	» 7.492.870	» 21.997.404	» 2,93
1908	» 5.800.868	» 16.696.005	» 2,88
1909	» 5.793.875	» 15.850.966	» 2,73
1910	» 6.263.385	» 17.747.017	» 2,83
1911	» 6.059.797	» 18.647.326	» 3,07

Les exportations de minettes et de scories Thomas à destination des pays qui ne font pas partie du Zollverein renseignent, pour les dix dernières années, les chiffres ci-après:

	Minettes.	Scories Thomas moulues.
1902	t. 1.592.848	t. 15.688
1903	» 2.233.969	» 27.160
1904	» 2.389.251	» 25.441
1905	» 2.440.450	» 14.272
1906	» 2.308.150	» 62.350
1907	» 2.806.294	» 165
1908	» 2.213.886	» 836
1909	» 1.784.522	» 1.977
1910	» 2.001.758	» 4.220
1911	» 1.751.819	» 3.571

Les importations de minerais de manganèse au total de 84.917 tonnes se répartissent comme suit sur les différentes pays d'origine. Indes anglaises 65.939 t., Russie 18.328 t., Brésil 385 t., Espagne 265 t.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

La comparaison entre la production du Grand-Duché, celle de la Lorraine et la production totale du Zollverein s'établit comme suit pour les années 1904 à 1910:

	Luxembourg	Lorraine	Zollverein
1904	t. 6.347 781	t. 11.135.042	t. 22.047 393
1905	» 6.595.860	» 11.967 725	» 23 444 073
1906	» 7.229.385	» 13 903 177	» 26.734.560
1907	» 7.492 870	» 14 107.518	» 27.697 128
1908	» 5.800.868	» 13 281.589	» 24 278 151
1909	» 5.793.875	» 14.442 880	» 25.504.464
1910	» 6 263.385	» 16 652.968	» 28 709 654

Le tableau de statistique suivant donne la production des minières du Grand-Duché depuis 1868; le tableau graphique ci-contre donne la même production depuis 1884.

Annees.	Tonnes.	Annees.	Tonnes.	Années.	Tonnes
1868	722.039	1883	2.551.090	1898	5.348.951
1869	924.382	1884	2.447.634	1899	6.014.394
1870	911.695	1885	2.648.449	1900	6.171.229
1871	990.499	1886	2.361.372	1901	4.455 179
1872	1.174.334	1887	2.649.710	1902	5.130.069
1873	1.331.743	1888	3.261.925	1903	6.010.012
1874	1.442.668	1889	3.102.753	1904	6.347.781
1875	1.090.845	1890	3.359.413	1905	6.595.860
1876	1.196.729	1891	3.102.050	1906	7.229.385
1877	1.262.825	1892	3.370.352	1907	7.492.870
1878	1.407.617	1893	3.351.938	1908	5.800.868
1879	1.613.392	1894	3.958.280	1909	5.793.875
1880	2.173.463	1895	3.913.076	1910	6.263.385
1881	2.161.881	1896	4.758.741	1911	6.059.797
1882	2.539.295	1897	5.349.009		

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

TABLEAU GRAPHIQUE
de la Production des Minières depuis 1884.

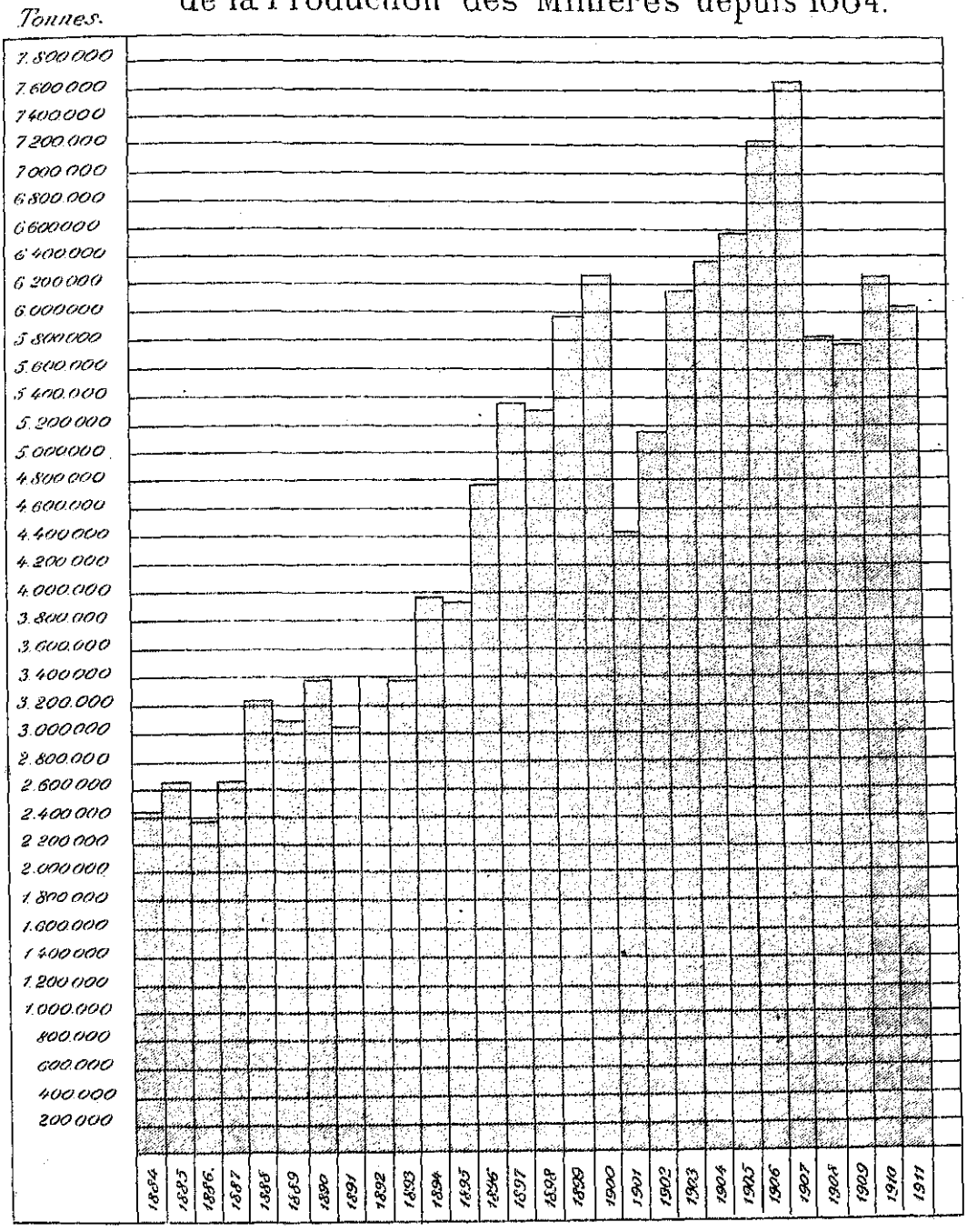

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Métallurgie.

Si le marché métallurgique a encore raffermi ses positions pendant l'année 1911, ses tendances, au début de l'année, n'étaient pas uniformes. Dans les produits lourds les prix de vente pour l'intérieur restaient déprimés et les fluctuations de prix dans les produits B faisaient sentir leur répercussion sur les divers compartiments. La convention des barres avait été ébranlée et l'influence du nouveau syndicat des fontes d'Essen était enrayée par la dénonciation de l'entente avec le groupe des firmes marchandes de fontes lorraines-luxembourgeoises ainsi que par l'échec des négociations avec les hauts-fourneaux de la Sieg.

Quoique, d'une manière générale, la demande restât active, le mouvement en avant se heurtait à des difficultés. La question du renouvellement d'un grand nombre de syndicats, qui sont les régulateurs du marché, notamment du syndicat des boulonneries, de la convention des barres, du syndicat encore provisoire des fontes d'Essen, inquiétait le marché. Le commerce des barres demeurait longtemps sous l'impression de l'incertitude qui régnait au sujet du renouvellement de la convention. Finalement, les négociations conduisirent à un échec complet et la convention prit fin le 1er avril 1911. Cette rupture entraîna partout une indécision et une réserve très compréhensibles chez les consommateurs et les producteurs recherchaient davantage les affaires à l'exportation.

Avec le deuxième semestre la période d'indécision et d'incertitude cessa. Un revirement de l'allure des affaires s'annonça à une époque où les transactions sont d'ordinaire plus calmes. Les consommateurs sortirent de leur réserve et, en dépit de certaines irrégularités, la hausse finit par se faire jour. Le relèvement des prix fut vigoureusement secondé par l'action du syndicat des fontes d'Essen.

Les *expéditions* des produits A et B réalisées par le *Stahlwerksverband* ont considérablement dépassé celles de l'année précédente. L'écoulement mensuel des différents articles de ces deux groupes renseigne les chiffres suivants:

Produits A.

	Demi-produits.	Matériel de ch. d. f.	Profilés.
1911	1.745.156 t.	2.084.698 t.	1.982.958 t.
1910	1.554.222 t.	1.883.315 t.	1.804.811 t.
Différences	+ 190.934 t.	+ 201.383 t.	+ 178.147 t.

Produits B.

	Fers en barres.	Tôles.	Fils laminés.	Tuyaux.	Pièces p. forges.
1911	3.709.579 t.	1.107.398 t.	802.360 t.	192.705 t.	571.135 t.
1910	3.380.013 t.	981.950 t.	733.285 t.	128.840 t.	526.171 t.
Différences	+ 329.566 t.	+ 125.448 t.	+ 69.075 t.	+ 63.865 t.	+ 44.964 t.

Les expéditions totales en produits A s'élevent pour 1911 à 5.812.812 t., supérieures de 606.197 t. à celles de 1910; les expéditions en produits B s'élèvent à 6.383.177 t., supérieures de 632.938 à celles de 1910. Ces chiffres font ressortir pour 1911 une augmentation de 11,6 % pour les produits A et de 11,2 % pour les produits B par rapport à l'année précédente.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Sur le *marché des fontes*, la situation est restée sous la dépendance de la question du syndicat. Le calme prédominait pendant la première partie de l'année: le marché souffrait des effets d'une énorme production. Par suite de la surproduction de fonte Thomas des quantités importantes furent offertes à des prix fort réduits sur le marché belge. Un syndicat provisoire fut constitué en principe au mois de septembre, mais il restait encore des questions de détail à régler.

A la suite de la constitution définitive du syndicat général des fontes sous le nom de « *Roheisenverband G. m. b. H.* », dont la durée est fixée jusqu'au 31 décembre 1915, la situation s'améliorait très rapidement. Le nouvel organisme a commencé, dans les premiers jours de novembre, les ventes pour livraisons sur 1912 en majorant les cours de 1—3 mk. à la tonne. Les nouveaux prix s'établirent à 48 mk. pour la fonte Thomas luxembourgeoise et à 52.50—53.50 mk. suivant destination pour la fonte de moulage luxembourgeoise n° III. Le courant d'achats, après l'autorisation des ventes, prit une allure très animée et les hausses décrétées furent acceptées sans susciter aucun ralentissement de la vente. Les consommateurs s'empressèrent de couvrir leurs besoins pour le premier semestre 1912, craignant évidemment des majorations de prix ultérieures, mais les importations de fontes anglaises ne permettaient pas au mouvement très décidé en avant. Vers le fin de l'année le disponible disparut rapidement.

La *production de la fonte du Zollverein* constitue un nouveau record: elle a atteint en 1911 15.334.223 tonnes contre 14.793.325 tonnes en 1910. Ce chiffre sera considérablement dépassé par l'année en cours à la suite de la mise en marche d'une série de nouvelles unités de production.

A la fin *de l'année 1911* nous remarquons un travail abondant dans tous les compartiments de l'industrie métallurgique et la consommation absorbe sans difficultés l'énorme production des usines qui augmentent sans cesse leur rendement. L'activité a encore continué de se développer puissamment depuis.

La question du *renouvellement du Stahlwerksverband* s'est définitivement posée dès le début de l'année 1912 et a attiré l'attention toute particulière des intéressés. L'incertitude qui régnait encore à ce sujet pesait dans une certaine mesure sur le marché métallurgique, mais sans troubler l'aspect si favorable de la situation. La tendance est restée par continuation au relèvement.

La comparaison entre la *production sidérurgique* des deux dernières années fait ressortir pour *le Grand-Duché* les différences suivantes :

	Hauts fourneaux.	Aciéries.	Fonderies.
1911	1.728.973 t.	716.194 t.	16.052 t.
1910	1.682.519 t.	598.310 t.	17.208 t.
Différences	+ 46.454 t.	+ 117.884 t.	- 1.206 t.

Le *nombre des unités de production* s'est augmenté de 3 en 1911: les deux premiers hauts-fourneaux de l'Adolf-Emil-Hütte ont été allumés au mois d'octobre et les usines de Steinfort ont allumé leur troisième haut-fourneau au mois de décembre. A ce nombre viendront s'ajouter incessamment d'autres unités et la puissance industrielle de notre région se manifestera avec une force remarquable quand les nouvelles installations qui s'achèvent ou sont projetées à Esch, Differdange et Steinfort entreront en voie de production.

Fort symptomatique pour la situation actuelle est l'avènement d'une ère nouvelle de fusions

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

entre les entreprises métallurgiques, la *tendance vers l'intégration*, qui s'est traduite par deux nouveaux groupements industriels très puissants: la communauté d'intérêts entre la Deutsch-Luxemburgische Bergwerks- u. Hutten-A.-G. et les Hauts-Fourneaux et Aciéries de Rumelange-St.-Ingbert et la fusion qui s'est accomplie entre la Société des Mines du Luxembourg et des Forges de Sarrebruck, la Société des Forges d'Eich Le Gallais-Metz & Cie et les Hauts-Fourneaux et Forges de Dudelange.

La *communauté d'intérêts entre Deutsch-Luxemburg et Rumelange* a été établie sur les bases suivantes: Chacune des deux sociétés conservant son autonomie et la propriété de son patrimoine, la gérance de la communauté sera assumée par Deutsch-Luxemburg. Toutes les extensions d'installations seront faites à Rumelange, à Ottange et à St.-Ingbert par les soins du gérant et à l'aide des fonds qu'il procurera. La communauté est créée pour un terme de 30 ans à partir du 1er juillet 1911.

Elle est régie par les stipulations financières suivantes: Les porteurs des 15.000 actions de 500 fr. de Rumelange recevront après paiement de toutes charges d'amortissement, service des obligations, etc. le même dividende qui sera attribué pour la même année à 12 millions de marks du capital de D.-L. Celle-ci garantit que pendant 10 ans ce dividende annuel ne sera pas inférieur à 80 fr

A tout moment, la D.-L. aura le droit de faire cesser la communauté d'intérêts et d'absorber Rumelange en payant 2.500 fr. à chaque action en dehors de la reprise du passif. Par contre, au bout de la trentième année, Rumelange aura le droit, soit de rentrer en possession de ses installations et de tout son avoir, soit de réclamer que D.-L., qui s'y oblige, en prenne possession en remboursant les actions Rumelange à 2.000 fr.

La fusion qui s'est accomplie entre Burbach, Eich et Dudelange sous le nom de «*Aciéries réunies de Burbach-Eich-Dudelange*» est le résultat d'un mouvement économique qui a provoqué la concentration de puissantes sociétés sidérurgiques. Ce mouvement devait trouver naturellement son application à trois sociétés ayant les mêmes origines, possédant des intérêts communs et ayant conservé d'étroites relations, les actionnaires étant pour la plupart les mêmes et les conseils d'administration étant en partie composés des mêmes personnes. La fusion s'est faite par l'absorption de Burbach et Eich par Dudelange.

Les avantages de cette fusion sont nombreux. Il suffira d'en indiquer les principaux: Les installations des trois usines se suppléent mutuellement; on évitera ainsi des immobilisations inutiles et coûteuses. Chaque usine fabriquera de préférence les produits pour lesquels elle est plus spécialement outillée et dont, en raison de sa position géographique, elle aura l'écoulement le plus favorable. La réunion du riche domaine minier des trois sociétés fournira à l'entreprise commune une base exceptionnellement large et solide; sa capacité de production contribuera à lui procurer une participation importante dans le syndicat des aciers, en cas de renouvellement de celui-ci, et, dans le cas contraire, lui assurera une indépendance et une force considérable pour la lutte. Enfin l'unité de direction exercera certainement une influence salutaire et amènera dans un avenir prochain une diminution appréciable des frais généraux.

Le conseil d'administration de la nouvelle société a décidé la construction à Esch d'une aciérie Thomas d'une force productive de 400—450.000 t d'acier, ainsi que d'un laminoir pouvant trans-

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

former cet acier en demi-produits et en produits finis. Il a décidé d'augmenter la production de la fonte de manière à pourvoir régulièrement aux besoins de l'aciérie.

Les travaux tant pour la construction des nouveaux fourneaux que pour l'aciérie et les laminoirs sont commencés et pourront être terminés dans le courant de l'année prochaine Le nouvel établissement d'Esch se trouvera dans une situation exceptionnellement favorable tant sous le rapport de ses approvisionnements de minerais placés à proximité des usines, que pour ses approvisionnements de coke, qui, pour une grande partie, sont couverts par des marchés à échelle de longue durée.

Statistique de production.

a) Hauts-Fourneaux.

		Année 1910.	Année 1911.
Le nombre des fours existants a été de		35	38
» » à feu »		34	38
ayant marché		1709 semaines	1774 semaines
La production ressort à:			
1° fonte d'affinage	t.	65.831^{250}	t. 46.206^{250}
2° » Thomas	»	1.394.634^{050}	» 1.477.349^{880}
3° » de moulage	»	222.053^{330}	» 205.416^{750}
soit une production totale de	t.	1.682.518^{630}	t. 1.728.972^{880}
représentant:			
1° pour la fonte d'affinage	fr.	3.583.547,50	fr. 2.546.747,09
2° » Thomas	»	85.079.791,25	» 87.563.915,87
3° » de moulage	»	12.114.623,00	» 12.054.904,17
soit une valeur totale de	fr.	100.777.961,75	fr. 102.165.567,13
Prix de la tonne	fr.	59,89	fr. 59,09
Minerai consommé	t.	5.550.926	t. 5.785.143
Nombre des ouvriers occupés		4.233	4.804

Le tableau ci-après donne le mouvement qu'a suivi la valeur de la production de la fonte pendant les dix dernières années:

	Production.	Valeur totale.	Prix de la tonne.
1902	t. 1.080.305	fr. 59.797.131	fr. 55,35
1903	» 1.217.830	» 67.847.046	» 55,71
1904	» 1.198.002	» 66.350.738	» 55,39
1905	» 1.368.252	» 82.338.600	» 60,17
1906	» 1.460.105	» 91.345.435	» 62,56
1907	» 1.484.872	» 103.642.207	» 69,80
1908	» 1.299.918	» 86.775.116	» 66,75
1909	» 1.552.590	» 91.755.518	» 59,23
1910	» 1.682.519	» 100.777.962	» 59,89
1911	» 1.728.973	» 102.165.567	» 59,09

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

b) FONDERIES.

		Année 1910.		Année 1911.
Nombre des fonderies en activité		10		10
La production ressort à:				
1° poterie	t.	426^{800}	t.	392^{825}
2° tuyaux	»	42	»	364^{525}
3° machines et divers	»	16.749^{185}	»	15.244^{958}
soit une production totale de	t.	17.217^{985}	t.	16.002^{308}
représentant:				
1° pour la poterie	fr.	132.535,00	fr.	134.552,50
2° » les tuyaux	»	10.500,00	»	83.585,00
3° » les machines et divers	»	2.568.952,00	»	2.141.932,50
soit une valeur totale de	fr.	2.711.987,00	fr.	2.360.070,00
Prix moyen de la tonne	»	157.58	»	147,48
Matières premières consommées	t.	17.684^{262}	t.	18.376
Nombre des ouvriers occupés		319		327

Le tableau ci-après donne le mouvement et la valeur de la production des fonderies pour les dix dernières années:

	Production.	Valeur totale.	Prix de la tonne
1902	t. 9.658	fr. 1.762.500	fr. 171,02
1903	» 11.119	» 1.424.341	» 128,10
1904	» 13.437	» 1.638.517	» 121,95
1905	» 13.628	» 2.077.409	» 152,44
1906	» 16.877	» 2.407.915	» 142,70
1907	» 18.054	» 2.829.084	» 156,70
1908	» 16.382	» 2.738.811	» 167,18
1909	» 15.442	» 2.506.826	» 162,34
1910	» 17.218	» 2.711.987	» 157,58
1911	» 16.002	» 2.360.070	» 147,48

c) ACIÉRIES.

		Année 1910.		Année 1911.
Nombre des aciéries		5		5
La production ressort à:				
1° lingots	t.	9.417	t.	7.760
2° demi-produits (blooms, billettes, platines, etc.) destinés à la vente	»	212,881^{990}	t.	278.637^{140}
3° produits finis:				
	Année 1910.		Année 1911.	
a) rails et éclisses	t. 28.902^{500}	t.	26.153^{010}	
b) traverses	» 16.790^{030}	»	8.863	
c) fers marchands et divers	» 278.935^{600}	»	334.999^{860}	
d) fils laminés	» 47.092^{760}	»	44.238^{040}	
e) machines	» 4.290^{541}	»	15.542^{803}	
			» 376.011^{481}	t. 429.796^{683}
soit une production totale de			t. 598.310^{471}	t. 716.193^{823}

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

représentant:

1° pour les lingots			fr. 1.117.834,50	fr. 1.477.109,37
2° pour les demi-produits			» 22.913.091,25	» 29.929.773,75
3° pour les produits finis:				
	Année 1910.	Année 1911.		
a) rails et éclisses	fr. 4.190.870,00	fr. 3.791.710,00		
b) traverses	» 2.245.666,25	» 1.185.426,25		
c) fers marchands et divers	» 36.424.690,00	» 43.492.455,00		
d) fils laminés	» 6.122.058,75	» 5.529.751,25		
e) machines	» 1.937.343,75	» 3.833.011 25	fr. 50.920.628,75	fr. 57.832.353,75
soit une valeur totale de			fr. 74.951.554,50	fr. 89.239.236,87
Consommation des fontes			t. 779.038	t. 875.516
Nombre des ouvriers occupés			4.035	» 3.405

Le tableau ci-après indique la nature et la valeur de la production des aciéries pendant les onze dernières années :

	Lingots.	Demi-produits.	Produits finis.	Production totale.	Valeur.
1901	t. 13.159	t. 167.428	t. 76.468	t. 257.055	fr. 30.661.562 00
1902	» 17.788	» 205.712	» 91.430	» 314.930	» 33.503.002 50
1903	» 15.474	» 220.806	» 135.699	» 371.979	» 38.346.699 00
1904	» 17.070	» 149.505	» 199.727	» 366.302	» 40.145.173 75
1905	» 40.490	» 142.841	» 214.612	» 397.943	» 40.725.780 62
1906	» 11.135	» 163.673	» 260.477	» 435.285	» 48.198.481 75
1907	» 6.291	» 169.038	» 268.939	» 444.268	» 51.343.214 37
1908	» 21.443	» 172.114	» 267.319	» 460.576	» 60.191.596 70
1909	» 2.109	» 217.723	» 315.370	» 535.202	» 66.543.354 67
1910	» 9.417	» 212.882	» 376.011	» 598.310	» 74.951.554 50
1911	» 7.760	» 278.637	» 429.797	» 716.194	» 89.239.236 87

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Rappel de la production des Hauts-Fourneaux depuis 1868.

Années.	Nombre des hauts-fourneaux.	Fonte d'affinage.	Fonte de moulage.	Fonte Thomas	Divers	Production totale
		Tonnes.	Tonnes.	Tonnes	Tonnes.	Tonnes.
1868	15	93.408	.....	.....	.....	93.408
1869	14	122.554	.....	.....	.....	122.554
1870	14	128.300	.....	.....	.....	128.300
1871	14	142.897	.....	.....	.....	142.897
1872	16	184.573	.....	.....	.....	184.573
1873	18	256.449	.....	.....	.....	256.349
1874	19	246.600	.....	.....	.....	246.600
1875	21	270.377	.....	.....	.....	270.377
1876	21	230.500	.....	.....	.....	230.500
1877	20	215.388	.....	.....	.....	215.388
1878	19	248.377	.....	.....	.....	248.377
1879	17	261.236	.....	.....	.....	261.236
1880	18	243.740	16.926	.....	.....	260.666
1881	18	235.263	29.133	29.219	.....	293.615
1882	18	260.492	38.936	77.159	.....	376.587
1883	18	206.726	49.106	78.855	.....	334.688
1884	18	198.190	76.662	91.145	.....	365.997
1885	21	201.702	109.680	108.227	.....	419.610
1886	21	148.089	75.956	176.599	.....	400.644
1887	21	196.184	75.622	220.232	.....	492.038
1888	20	199.151	75.129	249.496	.....	523.776
1889	21	198.033	84.582	279.118	.....	561.733
1890	21	191.056	67.790	300.066	.....	558.912
1891	21	124.233	99.683	321.078	.....	544.994
1892	22	118.222	123.307	344.986	.....	586.515
1893	23	122.679	87.367	348.242	.....	558.289
1894	23	129.533	112.018	438.265	.....	679.816
1895	23	94.282	141.618	458.912	.....	694.812
1896	25	140.295	116.699	551.904	.....	898.898
1897	27	118.950	165.454	585.969	.....	870.373
1898	28	143.753	150.711	651.403	.....	945.867
1899	28	152.601	137.362	692.966	.....	982.929
1900	28	118.217	101.853	750.815	737	970.885
1901	23	111.593	132.438	672.075	297	916.403
1902	27	110.505	152.947	816.763	90	1.080.305
1903	27	104.720	150.122	962.988	»	1.217.830
1904	28	90.655	140.212	967.135	»	1.198.002
1905	30—32	100.766	169.331	1.098.155	»	1.368.252
1906	33	123.050	100.374	1.236.681	»	1.460.105
1907	33	107.065	101.434	1.276.773	»	1.485.272
1908	31	50.345	177.941	1.071.632	»	1.299.918
1909	33—34	7.552	198.323	1.276.715	»	1.552.590
1910	34	65.831	222.054	1.394.634	»	1.682.519
1911	38	46.206	205.417	1.477.350	»	2.728.973

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Rappel de la production des Fonderies depuis 1868.

Années	Tonnes	Années	Tonnes	Années	Tonnes
1868	1,200	1883	1,827	1898	9,358
1869	1,011	1884	1,670	1899	11,154
1870	1,041	1885	1,440	1900	11,293
1871	1,536	1886	2,585	1901	9,981
1872	1,615	1887	3,644	1902	9,658
1873	1,413	1888	4,615	1903	11,119
1874	1,310	1889	4,642	1904	13,437
1875	1,341	1890	5,909	1905	13,628
1876	1,379	1891	7,062	1906	16,877
1877	1,269	1892	6,281	1907	18,054
1878	1,394	1893	7,764	1908	16,382
1879	1,205	1894	8,328	1909	15,442
1880	1,701	1895	8,747	1910	17,217
1881	1,579	1896	9,307	1911	16,002
1882	1,726	1897	9,874		

Rappel de la production des Aciéries depuis 1886

Années	Tonnes	Années	Tonnes	Années	Tonnes
1886	20,554	1895	134,539	1904	366,302
1887	57,345	1896	136,955	1905	397,942
1888	69,739	1897	143,692	1906	435,285
1889	97,900	1898	170,153	1907	444,268
1890	97,462	1899	166,206	1908	460,576
1891	110,920	1900	184,714	1909	535,202
1892	103,310	1901	257,055	1910	598,310
1893	129,123	1902	314,930	1911	716 194
1894	131,220	1903	371,979		

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

I. FONTE

Production des Hauts-Fourneaux.

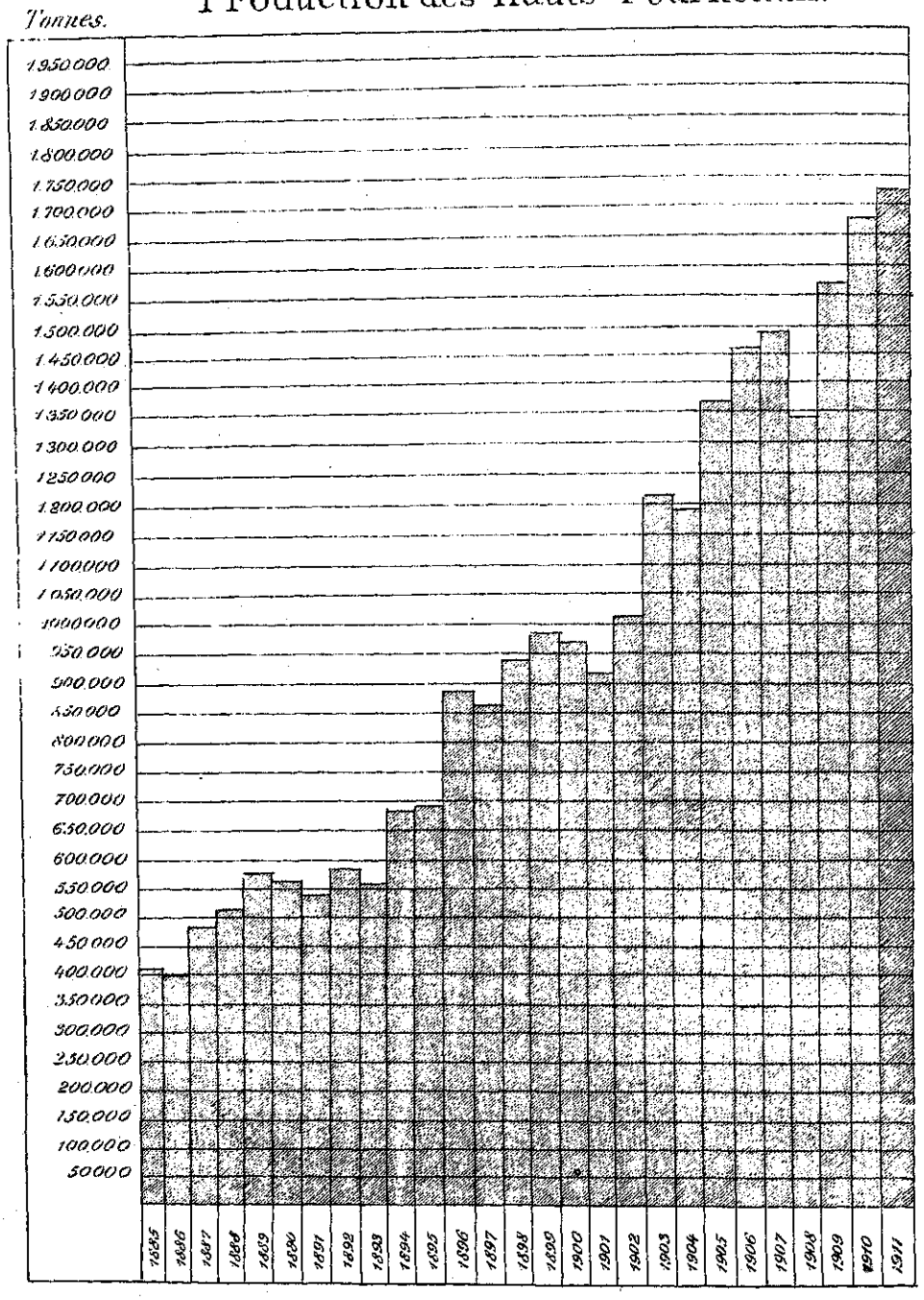

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

II. RÉPARTITION
de la Production ci-contre.

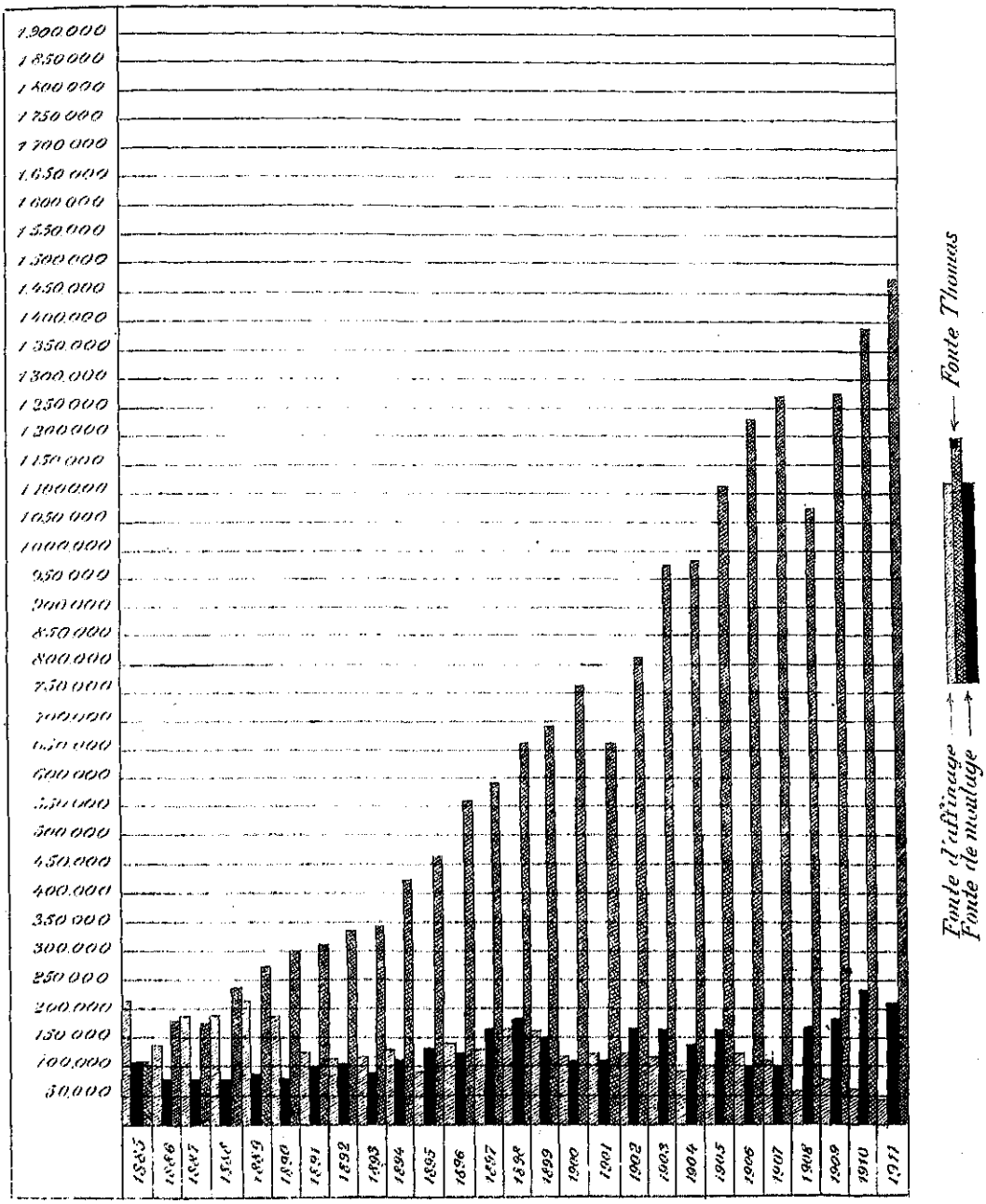

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

III. PRODUCTION des FONDERIES

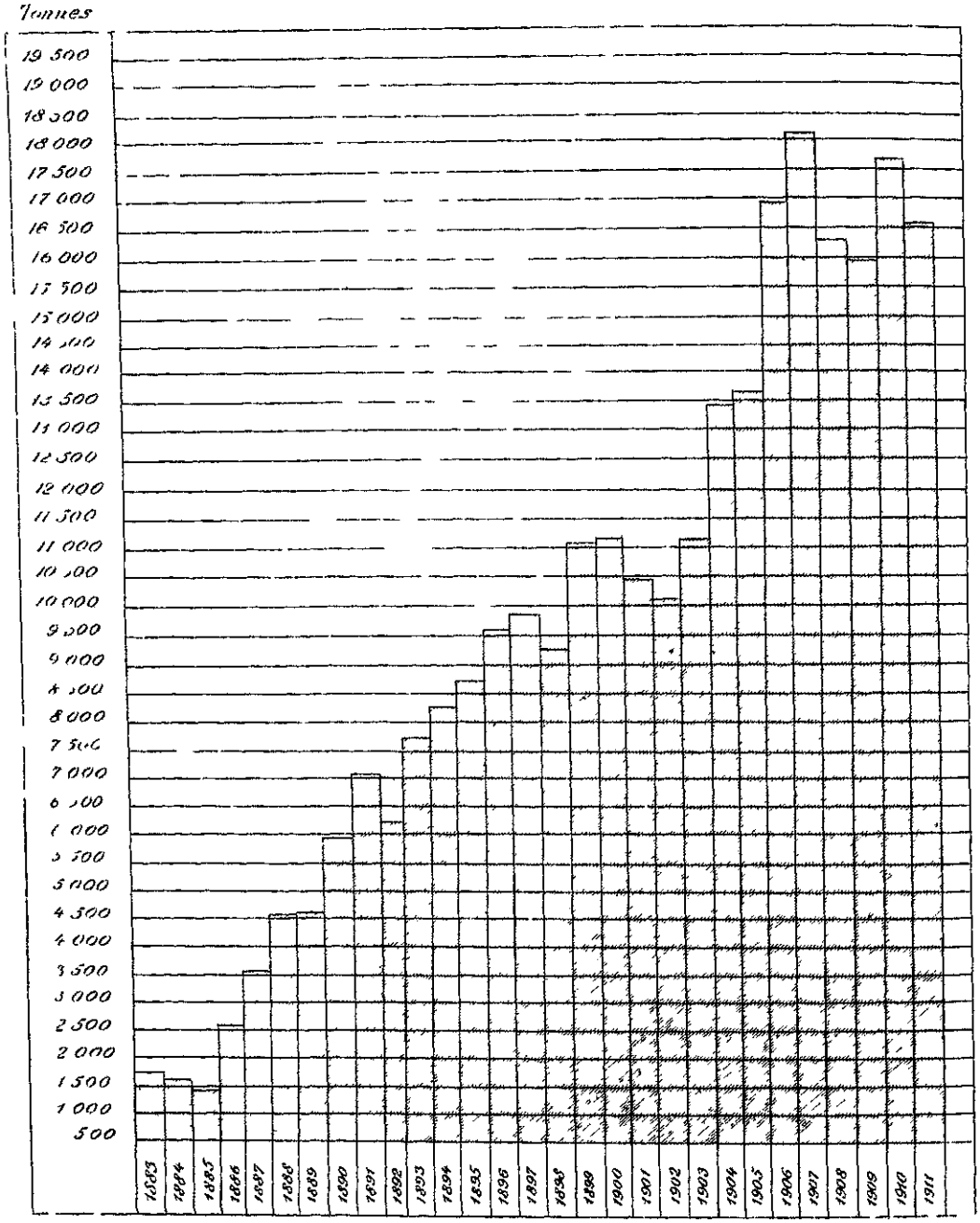

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

IV. Production de l'Acier Thomas.

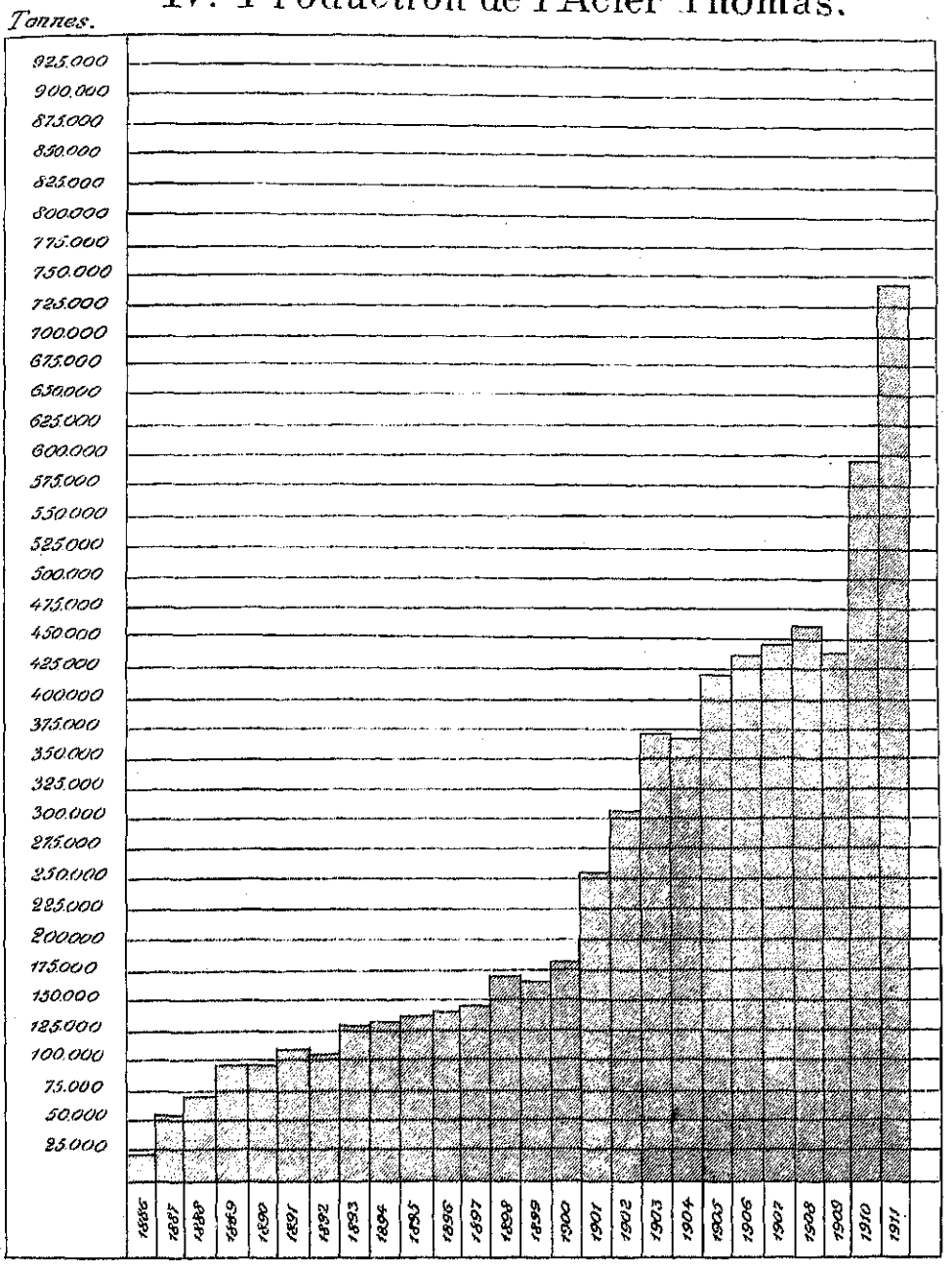

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Ateliers de construction.

L'amélioration de la situation des ateliers de construction que nous avons signalée dans notre dernier rapport s'est maintenue pendant l'année 1911. Le volume des affaires a continué à augmenter de façon à obliger les usines à des heures de travail supplémentaires. Cette amélioration participe en grande partie à l'essor général de l'industrie; elle doit être attribuée en partie aussi aux agrandissements et aux nouvelles installations auxquels procèdent les grands établissements métallurgiques de la région circonvoisine qui sollicitent vivement les ateliers pendant la période de construction.

Si les prix se sont légèrement améliorés, ils ne sont toujours pas en rapport avec la demande. Ceci est vrai surtout pour les fournitures à la grande industrie qui reposent souvent sur des affaires réciproques et supposent des conditions de paiement différés qui ne sont pas régulièrement observées. Par suite, ces ordres ne laissent souvent qu'une faible marge de bénéfice et les bas prix trouvent leur explication dans la circonstance que les ateliers veulent garnir le plus largement possible leurs carnets de commandes pour pouvoir étendre ainsi leur production.

Actuellement, le courant des affaires ne paraît pas vouloir diminuer. Les perspectives pour l'année 1912 sont d'autant plus favorables que de légères améliorations de prix ont pu être réalisées. Le concours de toutes ces circonstances, auxquelles vient s'ajouter l'augmentation du coût de la vie, a imprimé une tendance ascendante aux salaires.

Les plaintes au sujet de la pénurie de la main-d'œuvre apprise se multiplient. Beaucoup de jeunes gens sont très souvent perdus pour le métier parce qu'ils se portent de préférence vers les emplois de bureau. Il est reconnu cependant qu'il existe chez nous un manque réel de bons monteurs et de chefs ouvriers, et ce serait rendre un service très réel à nos ateliers de construction, et à notre industrie en général, si l'on parvenait à les diriger vers ces emplois où ils trouveraient à s'occuper dans des conditions au moins aussi avantageuses que dans les bureaux.

A l'instar des autres pays, nos ateliers de construction se verront forcés, à leur tour, de réduire petit à petit la journée de travail. La conséquence en sera un travail plus intense, se conciliant difficilement avec les repos institués par l'arrêté du 23 août 1877. Cet arrêté défend d'assujettir les enfants âgés de 14 à 17 ans à une durée de travail de plus de dix heures par jour qui devront être coupées par deux repos d'une demi-heure au moins avant et après midi et par un repos d'une heure entière à midi. Il est donc loisible de les occuper de 6½—7½ h., de 8 h. à midi, de 1—5 h. et de 5½—6½ h., soit ensemble dix heures. Par contre, il n'est pas permis de ne les occuper que de 8 h. à midi et de 1—5 h., soit ensemble huit heures seulement, parce que cette répartition du travail supprimerait les repos. La durée du travail est sensiblement plus courte dans le dernier cas que dans le premier, et, dans les deux cas, il est travaillé pendant quatre heures consécutives. Il y a là une anomalie qui n'est ni dans l'intérêt du patron ni dans celui de l'ouvrier et dont la modification paraît s'imposer.

Le canal de jonction de la Chiers à la Moselle.

Dans notre rapport général pour l'année 1906, nous avons publié une notice sur le projet de canal pour bateaux de 600 tonnes, destiné à relier, à travers le Grand-Duché, la Chiers à la Moselle canalisée, en desservant les minières et usines métallurgiques du pays. Le projet a été

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

achevé depuis et se trouve exposé dans un mémoire descriptif et estimatif élaboré par MM. Rigaux et Hégly sous la haute direction d'une commission chargée de la défense des industriels luxembourgeois et composée de MM. Le Gallais, van Gogh, Seidel et Paul Würth.

Parmi les questions techniques, celle de *l'alimentation du canal* a surtout préoccupé les initiateurs du projet. Il est établi aujourd'hui que cette alimentation pourra être assurée par un système très souple basé sur l'emploi combiné des ressources naturelles, des réserves accumulées dans deux bassins artificiels, et de pompes électriques remontant de bief en bief l'eau des éclusages ou même celle qui serait nécessaire pour faire face aux pertes des biefs.

L'alimentation d'un canal à point de partage, comme le sera celui du Grand-Duché, se fait au moyen de prises d'eau naturelles pratiquées dans les rivières ou ruisseaux latéraux; quant aux biefs les plus élevés, on est obligé de recourir pour leur alimentation à des ressources artificielles, obtenues, soit en créant des réservoirs qui emmagasinent les eaux d'hiver, soit en relevant au moyen de pompes les eaux prises dans les rivières inférieures, soit en combinant les deux systèmes. Entre Bascharage et Bettembourg, de part et d'autre du point de partage, il n'y a aucun ruisseau d'un débit assez important pour pouvoir être utilisé. Il faudra donc recourir à une alimentation artificielle de toute la partie haute des deux versants; ensuite il faudra faire face aux pertes par filtrations et par évaporations dans les biefs ainsi qu'aux prélèvements faits par les éclusages des bateaux. Deux réservoirs projetés à Livange et à Huncherange, d'une capacité totale de 12 millions de mètres cubes, et jumelés pour permettre la répartition des eaux, seront appelés à faire face à ces besoins. Cette réserve complétera les prises d'eau naturelles de façon à assurer avec elles, pendant toute l'année, la partie de l'alimentation relative aux pertes. Enfin un système de stations élévatoires servira à refouler les eaux des sassées dans les biefs supérieurs.

Le système d'alimentation comprendrait: 1° l'établissement d'une prise d'eau principale dans l'Alzette à Bettembourg et de deux prises d'eau secondaires, l'une à Bous et l'autre dans la Chiers à Linger, près de Bascharage; 2° la construction des deux réservoirs jumelés de Livange et de Huncherange dont les eaux seraient versées au bief de Bettembourg; 3° l'établissement d'une usine élévatoire principale à Bettembourg et d'une conduite de refoulement entre Bettembourg et le bief de partage; 4° l'établissement à chacune des écluses n^{os} 1—19 de la Moselle à Bettembourg d'une usine élévatoire secondaire.

L'estimation des *dépenses d'établissement* s'élève à la somme de 48 millions de francs, comprenant la construction du canal proprement dit, des embranchements et des ports usiniers, et l'établissement des machines dont la puissance servirait à actionner les pompes électriques et les tracteurs des bateaux. Le prix de revient du kilomètre de canal est donc de 1 million de francs, chiffre qui ne paraîtra pas trop élevé si l'on remarque encore qu'il s'applique à la partie haute d'un canal à point de partage, comprenant des réservoirs et une machine spéciale d'alimentation.

Par rapport aux embranchements, on a admis que la dépense correspondante serait introduite dans l'estimation générale, afin que les différentes usines du Grand-Duché pouvant être desservies par le canal le soient dans des conditions identiques, autant du moins qu'il est pratiquement possible de réaliser ces conditions et d'atténuer les désavantages de celles de ces usines qui ne sont pas situées sur le tracé même de la voie navigable.

Quant à la *rentabilité*, on estime que, si le montant des dépenses d'exploitation pouvait être

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

couvert par les recettes perçues sur le canal seul, le service des intérêts et de l'amortissement du capital investi nécessiterait l'emploi de péages perçus tant sur le canal que sur la Moselle canalisée, ce qui pourrait se faire par une combinaison faisant entrer le projet du canal dans le projet d'ensemble de la canalisation de la Moselle et de la Sarre.

Malgré le surcroît de frais résultant des péages, des économies très sérieuses sur les frais de transport peuvent être envisagées. Le gain que les usines réaliseraient pour le transport du coke serait en moyenne de 1,46 mk. ou de 1,83 fr. par tonne, soit une économie de 20% sur les prix actuels. Pour les autres éléments du trafic: fontes, produits finis, demi-produits et autres marchandises, l'économie procurée par ce canal serait encore plus sensible, en raison des tarifs relativement élevés qu'ils supportent sur la voie ferrée.

Cependant le canal luxembourgeois ne peut être envisagé que comme conséquence de deux autres projets dont la réalisation se poursuit avec des chances changeantes: la canalisation de la Moselle et l'exécution du canal de la Chiers. Malheureusement, les pouvoirs en Prusse ne se montrent guère favorables à la *canalisation de la Moselle*. D'après les déclarations que M. de Breitenbach, ministre des travaux publics, a lues à la Chambre des députés de Prusse dans la séance du 8 mars 1912, le Gouvernement prussien maintient le point de vue que la canalisation de la Moselle et de la Sarre n'est pas indiquée pour le moment, mais il est prêt à accorder aux industries du Sud-Ouest une compensation sous une autre forme, c'est-à-dire une réduction des tarifs sur le transport des cokes par chemin de fer. Pour ce qui concerne plus spécialement le Luxembourg, le Ministre estime que l'intérêt des échanges économiques entre l'Allemagne et le Grand-Duché sera très sérieusement servi par une diminution des tarifs, et même dans une mesure telle que ce pays se désintéressera presque complètement de la recherche d'autres voies de communication pour les produits à expédier par voie d'eau.

Le concours de la Prusse pour cette vaste entreprise devient ainsi de plus en plus aléatoire. En présence de cette attitude, la diète d'Alsace-Lorraine a adopté, dans sa séance du 24 avril 1910 déjà, une résolution l'invitant à examiner l'ancien projet de canaliser la Moselle de Metz à Thionville, qui ouvrirait à l'industrie métallurgique de la Lorraine des voies d'accès sur le Rhin d'une part et sur le réseau des canaux français d'autre part.

Quant aux compensations à accorder, elles seront forcément incomplètes et nullement en rapport avec les avantages qu'un canal procurerait à l'industrie luxembourgeoise. Elles seront limitées aux cokes. Les produits finis resteront exclus. Notre région continuera ainsi à être désavantagée, au point de vue du transport de tous les produits métallurgiques, par rapport à la région rhénane-westphalienne, qui est située sur des voies d'eau naturelles ou artificielles et qui profitera en outre des réductions que le Gouvernement se propose de faire sur les transports de minerais.

L'autre projet, le *canal de la Chiers*, paraît avoir toujours la même signification pour la région intéressée. Une proposition de loi « tendant à compléter l'outillage national par la construction d'une voie d'eau reliant Dunkerque aux bassins de Longwy et Briey et comprenant le canal de l'Escaut à la Meuse et le canal de la Chiers » a été présentée à la Chambre française le 25 mars 1912 et renvoyée à la commission des travaux publics, des chemins de fer et voies de communications.

Dans sa forme actuelle, le tracé du canal du Nord-Est fait aboutir le canal de la Chiers à

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Longuyon où est prévue une gare d'eau très importante. De ce point partiront deux embranchements. Le premier, par la vallée de la Chiers, permettra d'atteindre Longwy et il y a lieu de supposer, dit l'exposé des motifs, qu'ultérieurement, plus tôt même qu'il n'est permis de l'escompter, cette voie d'eau sera continuée par Luxembourg et Trèves de façon à internationaliser le trafic et à relier Dunkerque par l'Escaut et la Meuse au Rhin. Le second traversera le riche bassin minier de Briey et aboutira à la vallée de l'Orne.

L'attention de nos industriels, d'abord absorbée par la canalisation de la Moselle, commence à se tourner davantage vers les projets agités dans la région limitrophe de la France, qui semblent offrir des chances d'avenir très sérieuses. La réalisation de la vaste entreprise, désignée sous le nom de canal du Nord-Est, à laquelle viendrait se souder le canal luxembourgeois, ouvrirait à nos produits la voie vers Dunkerque, Anvers et Rotterdam. Ce sont ces aspirations que M. le Ministre d'Etat a traduites, en d'excellents termes, le 5 octobre dernier, devant la commission du Reichstag venue pour étudier sur place les questions soulevées par l'industrie lorraine-luxembourgeoise.

Mines de cuivre de Stolzembourg.

Il y a quelques temps, la maison Samuel Bleichröder, de Berlin, s'est fait donner une option par les anciens concessionnaires des mines pour faire des travaux de recherches très étendus. Elle a l'intention de percer une galerie partant de la vallée de l'Our et conduisant aux travaux antérieurement exécutés qui permettrait l'écoulement des eaux et devrait servir également à l'extraction du minerai. En même temps, elle prolongera les galeries existantes dans le filon et approfondira le puits de mine tout en le développant.

Industrie du bâtiment.

L'allure de l'industrie du bâtiment ne s'est guère modifiée dans le courant de l'année 1911: la période de calme que nous traversons depuis deux ans perdure, sauf dans le bassin minier où règne une activité incontestable.

A Luxembourg et dans les localités suburbaines, la construction des petites maisons familiales, si active pendant un certain temps, s'est considérablement ralentie. Le nombre des nouvelles maisons au Limpertsberg, à Hollerich et à Bonnevoie ne doit pas dépasser 25. En dehors de trois immeubles d'une certaine importance: le nouvel hôtel du Crédit foncier, l'hôtel des chemins de fer et la nouvelle gare, il n'y a guère de grandes constructions à signaler. On ne saurait nier d'ailleurs que les effets de la surproduction des années antérieures se font toujours sentir, ramenant un calme salutaire dans cette industrie.

Mais si le bâtiment marche à une allure très prudente dans l'agglomération luxembourgeoise, il n'en est pas de même dans la région minière. A Esch, les agrandissements considérables auxquels procèdent les usines métallurgiques ont créé des besoins considérables et stimulé vivement le goût des entreprises; dans la région de Differdange, nous remarquons un mouvement analogue, alors qu'à Dudelange et à Rodange la situation se présente sous un aspect plus calme. A travers les autres régions du pays, ce sont surtout les conceptions nouvelles de l'hygiène et du bien-être

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

qui alimentent le bâtiment par l'établissement de nombreuses conduites d'eau et de canalisations, auxquelles viennent s'ajouter les importants travaux qui sont effectués par les chemins de fer.

L'année en cours semble vouloir continuer la même situation, satisfaisante dans son ensemble, mais plutôt calme comparée à l'effervescence des années antérieures, pendant lesquelles le bâtiment marchait à une allure immodérée. On n'a qu'à se féliciter de cette tranquillité qui évite une dépréciation dans le bâtiment.

Le prix de revient des immeubles, obéissant à la poussée des salaires et des matérieux de construction, continue d'augmenter d'année en année. Un mouvement inverse se dessine dans les loyers. Les immeubles nouvellement construits dans l'agglomération luxembourgeoise ne rapportent guère au delà de 4 %. Cette diminution du revenu se répercute naturellement sur les transactions en immeubles qui sont devenues plus rares et plus difficiles. Dans le bassin minier, au contraire, les loyers oscillent entre 6 et 8 % du capital investi et les prix de vente des immeubles y sont relativement plus élevés par suite de la forte demande de logements.

Nous faisons remarquer ici depuis une série d'années que la plupart de nos métiers tributaires du bâtiment ne parviennent pas à s'associer au progrès qui porte les établissements similaires de l'étranger à transformer rapidement leurs procédés et leurs produits, et que, par suite, la concurrence est difficile à soutenir dans une série d'articles. Un changement appréciable ne s'est pas encore produit dans cette situation.

Ardoisières.

La statistique de production, établie par l'Administration des Mines, renseigne les chiffres suivants pour les deux dernières années:

Années	Nombre des exploitations	Nombre des ouvriers occupés		PRODUCTION			QUANTITÉS	
		sous terre	au jour	Specification.	Quantités.	Prix.	employées dans le Grand-Duché.	exportées à l'étranger.
						fr.		
1910	10	200	311	ardoises.....	23,499[1])	30-40	1,858	21,641
»				éviers	905[2])	6	505	400
»				dalles	12,200[3])	5	200	12,000
1911	4	191	305	ardoises.....	23,285	30	3,072	20,213
»				éviers	1,150	6	820	330
»				dalles	6,350	4-5	220	6,130

La production des ardoises de couverture est légèrement inférieure à celle de l'année précédente; la fabrication des dalles est en recul assez sensible: elle n'a donné que 635 m² contre 905 en 1911; par contre, les éviers produits ont passé de 900 à 1,150 pièces.

Les «Obermosel-Dachschiefer- und Plattenwerke», de Haut-Martelange, nous mandent qu'aucune modification sérieuse n'est à relever, soit dans les prix de revient, soit dans les prix de vente par

[1]) par °/₀₀. [2]) par pièce. [3]) par mètre carré.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

rapport à l'année précédente. Les prix de vente continuent d'être peu rémunérateurs. Les débouchés de nos ardoisières sont restés les mêmes, c'est-à-dire le Grand-Duché et les pays de l'Union douanière.

Il est à noter que les bas prix réalisés et la présence de stocks encombrants avaient engagé les producteurs à ne pas augmenter l'extraction. Par contre, l'écoulement des produits n'a pas laissé que d'être satisfaisant et les stocks considérables légués par les années antérieures ont été sérieusement entamés.

Au point de vue technique, l'année qui vient de s'écouler n'a pas apporté de changement appréciable: le havage mécanique à air comprimé continue d'être employé. Le recrutement des ouvriers présente toujours certaines difficultés; en tout cas il ne se développe pas proportionnellement avec les exigences de l'industrie ardoisière ce qui tient peut-être à la circonstance que celle-ci a besoin de main-d'œuvre apprise.

Grâce à l'intervention du Gouvernement, il a été fait droit aux réclamations de cette industrie concernant le traitement injuste auquel ses produits avaient été soumis jusqu'ici aux soumissions publiques en Allemagne, et les mesures adoptées au préjudice des produits luxembourgeois ont été rapportées. Toutefois la question des transports sur les chemins de fer cantonaux ne paraît pas avoir trouvé encore une solution conforme aux désirs de l'industrie ardoisière.

La production des ardoisières luxembourgeoises renseigne les chiffres suivants pour les dix dernières années:

	Ardoises.	Dalles.	Éviers
1902	21,498 mille	192 m. carrés	1,496 pièces
1903	22,814 »	787 »	1,051 »
1904	23,979 »	1,474 »	1,123 »
1905	25,047 »	2,947 »	487 »
1906	26,729 »	4,062 »	1,453 »
1907	25,293 »	7,712 »	1,554 »
1908	23,976 »	10,580 »	672 »
1909	21,108 »	11,900 »	803 »
1910	23,499 »	12,200 »	905 »
1911	23,285 »	6,350 »	1,150 »

Le tableau suivant renseigne les importations d'ardoises dans le Grand-Duché pendant la même période:

	Ardoises belges.	Ardoises françaises.	Ardoises de provenances diverses.
1902	t. 3,003	t. 283	»
1903	» 2,828	» 243	»
1904	» 2,924	» 336	»
1905	» 2,934	» 289	»
1906	» 3,264	» 603	»
1907	» 3,318	» 619	»
1908	» 4,019	» 446	»
1909	» 4,719	» 518	»
1910	» 6,278	» 303	»
1911	» 5,859	» 364	»

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Carrières.

La production des différents groupes de carrières du Grand-Duché pour l'année 1911 est résumée dans les tableaux statistiques ci-après, fournis par l'Administration des Mines:

Nombre des exploitations.	Nombre des ouvriers occupés		PRODUCTION.			QUANTITÉS	
	sous terre.	au jour.	Spécification.	Quantités en m³.	Prix.	employées dans le Grand-Duché.	exportées à l'étranger.
			Carrières de calcaire à polypier.				
			Communes de Differdange, Pétange.				
9	»	43	dalles	151 m²	3,75	151	»
			pierres de taille .	427	28—30	384	43
			moëllons	25,832	1—2	8.914	16.918
			castine.....	5.176	2	»	5.176
			Déblais de mine.				
			Communes de Rodange, Differdange, Kayl, Rumelange, Dudelange.				
8	»	24	moëllons	8.950	2—2,50	8.497	453
			Terre glaise.				
			Communes de Differdange, Esch-sur-Alzette.				
3	»	44	terre glaise	4.220	0,75	4.220	»
			Communes de Berdorf, Diekirch.				
1	»	12	terre glaise	132	0,50—2	132	»
			Carrières de grès liasique.				
			Communes de Larochette, Heffingen.				
5	»	82	parements.....	1,132 m²	3,50	938	194
			pierres de taille .	2.088	50—55	1.535	553
			moëllons	1.798	2	1.798	»
			pavés	108‰	30—58	108‰	»
			pierraille	409	1,75	409	»
			gravier	58	1,25	58	»
			Communes de Beaufort, Berdorf, Reisdorf, Waldbillig.				
27	»	72	meules	24 pièces	50	»	24
			pierres de taille .	893	25—40	6.055	287,5
			moëllons	2.379	1.50—3.50	2.379	»
			pavés	½‰	35	½‰	»
			pierraille	1.320	1—1,50	1.320	»
			Communes de Bech, Consdorf, Echternach, Junglinster, Medernach, Rodenbourg.				
19	»	34	dalles	30 m²	2	30	»
			pierres de taille .	16	25—32	16	»
			moëllons	2.464	1—3	2.464	»
			pavés	108‰	35—50	108	»
			pierraille	2.947	1,25—1,50	2.707	240

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Nombre des exploitations	Nombre des ouvriers occupés		PRODUCTION.			QUANTITÉS	
	sous terre.	au jour.	Spécification.	Quantités en m³.	Prix.	employées dans le Grand-Duché.	exportées à l'étranger.
			Communes de Betzdorf, Flaxweiler, Hesperange, Niederanven, Schuttrange.				
17	»	137	dalles	60 m²	2	10	»
			pierres de taille	143	25—30	134	»
			moëllons	11.414	1—2	11.414	»
			pavés	2.030‰	30—120	1.743,5	286,5
			pierraille	8.765	1—5	8.765	»
			Communes de Beckerich, Fischbach, Mersch, Nommern, Berg, Saeul.				
22	»	25	moellons	869	1,25—3	869	»
			pavés	38,5‰	20—50	38,5‰	»
			pierraille	1.368	1,25—2	1.368	»
			gravier	172	2—3	172	»
			Communes de Strassen, Kehlen, Kœrich, Steinfort.				
14	»	67	moëllons	8.960	1,50—2	7.860	1.100
			pavés	901,5‰	40—75	641,5‰	260‰
			pierraille	2.820	0.50—6,50	2.620	200
			Communes de Hollerich, Eich, Rollingergrund, Luxembourg, Sandweiler, Contern.				
32	»	54	parements	200	6,25	200	»
			dalles	128 m²	2—5	128 m²	»
			pierres de taille	4	25—30	4	»
			moëllons	13.537	1—1,75	13.537	»
			pavés	57,5‰	15—100	35,5‰	22‰
			pierraille	2.426	0.40—2,25	2.426	»
			gravier	4.754	1,25—3,50	4.754	»
			Communes de Dahlheim, Mondorf, Weiler-la-Tour.				
7	»	14	pierres de taille	114	25 -30	108	6
			moëllons	1.666	1 -1,40	1.656	10
			pavés	99‰	40--60	97‰	2‰
			pierraille	657	1,25 -5	657	»
			gravier	465	1,25 -3,25	465	»
			Carrières de grès bigarré.				
			Communes de Schieren, Ettelbruck, Erpeldange, Vichten, Feulen, Mertzig, Useldange.				
25	»	55	dalles	50 m²	6	50	»
			pierres de taille	284	65- 80	274	10
			moëllons	1.945	1,50 -3	1.945	»
			pavés	1,6‰	50	1,6‰	»
			pierraille	1.187	1—5	1.187	»
			Carrières de grès de Born.				
			Communes de Mompach, Rosport.				
9	»	35	pierres de taille	1.465	40 -50	685	780
			moëllons	755	3	755	»
			pierraille	236	0,62	236	»

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Nombre des exploitations.	Nombre des ouvriers occupés		PRODUCTION			QUANTITÉS	
	sous terre	au jour	Spécification	Quantités en m³	Prix	employées dans le Grand-Duché	exportées à l'étranger
			Carrières de calcaire keuprique.				
			Communes de Bissen, Bœvange.				
5	»	6	moëllons.....	77	1,25—2	77	»
			pierraille	593	2—3,50	503	»
			gravier.....	73	2	73	»
			Carrières de grès coquillier.				
			Communes de Beltendorf, Ermsdorf.				
11	»	97	dalles.....	200 m²	2,50—4	200 m²	»
			pierres de taille.	1.116	80—100	1.086	30
			moellons.....	3.407	1,25—2	3.407	»
			pavés	406‰	75—140	381	25
			pierraille	196	3—3,50	106	»
			Carrières de quartzite.				
			Communes de Clervaux, Munshausen.				
2	»	38	moëllons	1.160	2	1.160	»
			quartzite	5.925	5	5.645	280
			Communes de Bœvange, Asselborn, Consthum, Heinerscheid, Hachiville, Munshausen, Troisvierges, Weiswampach.				
35	»	65	moëllons	1.855	1,25—5,75	1.855	»
			quartzite	5.290	1,50—5	5.290	»
			Communes de Wiltz, Alscheid, Boulaide, Esch-s-Sûre, Eschweiler, Gœsdorf, Harlange, Heiderscheid, Mecher, Neunhausen, Oberwampach.				
51	»	122	moellons	3.225	1,25—2	3.225	»
			quartzite	20.438	1,50—5,50	20.438	»
			(Dans ce chiffre la production des carrières de l'État a Merkholtz, soit 15,500 m³ de quartzite à 5 fr n'est pas comprise)				
			Communes de Redange, Arsdorf, Bettborn, Bigonville, Ell, Folscheid, Perlé, Wahl.				
29	»	46	moellons	2.349	1,25—2,50	2.349	»
			quartzite	3.927	2,50—5	3.927	»
			Communes de Bastendorf, Bourscheid, Erpeldange, Hoscheid.				
17	»	24	moëllons	685	1,50—2,25	685	»
			quartzite	3.180	4—5	3.180	»
			Communes de Vianden, Putscheid.				
11	»	25	moellons	1.009	1,25—1,50	1.009	»
			quartzite	930	3—3,75	930	»
			Carrières de pierres à chaux et dolomies.				
			Communes de Beaufort, Echternach, Rosport.				
9	»	16	pierre à chaux..	1.485	1,50—3	400	85
			tuf	200	4,25—5	300	»

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Nombre des exploitations.	Nombre des ouvriers occupés		PRODUCTION.			QUANTITÉS	
	sous terre.	au jour.	Spécification.	Quantités en m³.	Prix.	employées dans le Grand-Duché.	exportées à l'étranger.
			Communes de Bettendorf, Diekirch, Ettelbruck. Feulen, Redange.				
11	»	21	pierre à chaux ..	4.344	1—3,75	4.144	200
			Communes de Hollerich, Kehlen.				
6	»	8	pierre à chaux ..	3.225	0,50—1,75	3.110	115
			Communes de Grevenmacher, Mertert, Biwer, Remich, Stadtbredimus.				
13	10	74	dalles	56 m²	1,50—2	56	»
			moëllons	1.940	1,50—2,50	1.940	»
			pierraille	3.685	1—6	3.685	»
			dolomie	1.190	3,48	119	1.071
			pierre à chaux ..	24.273	2,25—3,50	100.195	14.078
			Plâtrières.				
			Communes de Steinsel, Walferdange, Bous, Wellenstein.				
5	16	4	plâtre brut	2.666	7,50—8	2.190	476
			Sablières.				
			Communes de Steinfort, Strassen, Kœrich.				
4	»	80	sable	24.680	0,50—1,25	20.580	4.100
			Communes de Mertert, Grevenmacher.				
7	»	9	sable	2.008	2,25—4	2.008	»
			Communes de Betzdorf, Flaxweiler, Hesperange, Niederanven, Schuttrange.				
12	»	12	sable	2.082	0,50—3	2.082	»
			Communes de Diekirch, Bastendorf, Bettendorf, Feulen, Mertzig, Reisdorf. Schieren.				
11	»	12	sable	2.015	1—5	2.015	»
			Communes de Bettborn, Ell, Folscheid, Grosbous, Perlé, Redange, Saeul, Useldange.				
24	»	33	sable	2.726	0,60—5	2.726	»
			Communes de Wiltz, Boulaide, Harlange, Neunhausen.				
5	»	5	sable	507	0,50—1	507	»
			Communes de Bech, Beaufort, Berdorf, Consdorf, Echternach, Rosport, Waldbillig.				
14	»	14	sable	2.143	1-5	2.143	»

Dans la production des pavés nous remarquons une diminution de 20% environ: 2.360.000 contre 3 millions en 1910. Comme les demandes du bâtiment pour l'étranger ont baissé, il y a une forte diminution dans les exportations de pierres de taille; par contre, la production des moëllons est en augmentation assez sérieuse.

Le dévonien des Ardennes a fourni 34.000 m³ de pierraille (hassel). On a extrait de plus dans les Ardennes 6.000 m³ de quartzite destiné à la fabrication des briques réfractaires au prix de 5 fr. le m³. La production du sable est restée sensiblement la même.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Faïencerie.

La faïencerie de Septfontaines a été bien occupée en 1911. La production a été supérieure à celle de l'année précédente. Le nombre des ouvriers s'est élevé à 370.

Les transports par chemin de fer ont atteint les chiffres suivants:

a) matières diverses arrivées	4.800.000	kg.
b) houille	5.140.000	»
c) produits expédiés	2.035.000	»

Mosaïques et dallages céramiques.

L'établissement de Wasserbillig renseigne pour l'année 1911 une légère diminution de sa production qui a été de 1400 wagons de 10 tonnes environ. Alors que les prix de revient ont été plus élevés que ceux de l'année précédente par suite de la hausse des matières premières et de la houille, les prix de vente ont continué à s'orienter vers la baisse. Il est resté d'importants stocks en magasin, surtout en carreaux de grès cérame.

Pour le placement de sa production cette industrie est réduite au marché allemand et au marché luxembourgeois. Cependant, dans les pays du Zollverein, ses produits ont rencontré jusqu'ici de grandes difficultés à cause de leur provenance du Grand-Duché, c'est-à-dire d'un pays étranger, les administrations de l'Etat et des communes dans ces pays ayant toujours donné la préférence à des produits indigènes.

Comme nous faisons remarquer depuis plusieurs années, il est impossible à notre industrie céramique de se créer des débouchés dans les autres pays limitrophes à cause des droits d'entrée dont ses produits sont frappés. L'exportation offre de sérieuses difficultés. Elle ne serait possible que si les chemins de fer luxembourgeois et belges lui accordaient des tarifs exceptionnels pour les expéditions à l'étranger. Ce serait d'ailleurs le seul moyen de mettre cette industrie à mesure de lutter avec les fabriques belges, hollandaises et allemandes qui, au point de vue géographique, occupent généralement une situation plus favorable pour les affaires d'exportation.

La fabrication a été gênée par le manque d'ouvriers qui va grandissant d'année en année. Pour neutraliser les effets de cette pénurie croissante et maintenir autant que possible la production à la hauteur des années précédentes, l'établissement de Wasserbillig a été forcé d'agrandir ses installations et de perfectionner à grands frais ses machines et son outillage en général. Le nombre des ouvriers occupés a été de 450, dont 200 environ de nationalité luxembourgeoise.

Industrie des ciments.

La situation, tant pour le ciment que pour les briques en ciment, n'a guère changé par rapport aux deux années antérieures. La demande est restée ferme et les contrats pour l'année 1912 ont été renouvelés à des prix à la hausse. A signaler cependant que la concurrence étrangère continue à s'exercer ici sur une vaste échelle et à solliciter les administrations publiques.

Les usines américaines offrent actuellement leur ciment Portland artificiel à un prix qui écarte les craintes d'une concurrence de ce côté pour les usines du Zollverein. Il n'en est pas de même pour les marchés de l'Extrême-Orient où ces usines gagnent du terrain et évincent petit à petit les produits européens.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Briqueterie mécanique.

L'année 1911, grâce aux grandes constructions effectuées dans le bassin minier, par les usines de Gelsenkirchen à Bel-Val et la Deutsch-Luxemburgische à Differdange, a été prospère. Il est à noter que les sociétés allemandes et belges établies dans le Grand-Duché font un chiffre d'affaires important avec les petites industries indigènes, tandis que certains consommateurs luxembourgeois semblent se fournir de préférence à l'étranger. La briqueterie mécanique n'est pas seule à souffrir de cet état de choses qu'il convient de signaler. Si les produits luxembourgeois étaient inférieurs aux autres, les ingénieurs étrangers ne seraient pas les premiers à les recommander. Sur le marché d'exportation, en Lorraine et en France, la brique luxembourgeoise obtient la préférence sur les produits du pays, souvent même à prix supérieur. Le syndicat de vente luxembourgeois a fourni en 1911 des briques à une usine du bassin de Longwy qui lui a passé commande malgré une différence de prix de 10%. Il a obtenu en Lorraine, à prix égal, les fournitures pour deux cheminées d'usine de 80 mètres.

Le syndicat de vente luxembourgeois a clos son deuxième exercice le 1er mars 1912. Les résultats, comparés à ceux de l'exercice précédent, sont les suivants:

Il a été expédié	en 1910–1911	en 1911–1912	
par la briqueterie de Bettembourg	4.404.000	4.021.000	briques format normal et format belge.
par la briqueterie de Mersch	1.562.000	1.553.000	
par la briqueterie de Zewen	440.000	459.000	
au total.....	6.406.000	5.933.000	

De plus, la briqueterie de Bettembourg a fourni 700,000 briques radiales et hourdis.

Les briqueteries se trouvant en dehors du syndicat ont vendu environ deux millions de briques, tandis que les fabriques rhénanes et lorraines ont importé un million de briques normales et radiales.

Par suite de la dissolution du syndicat de vente lorrain, la tenue du marché s'est fortement alourdie. D'autre part, la ville de Luxembourg souffre d'une crise aiguë du bâtiment, crise qui ne semble pas près de finir. Enfin, les grandes constructions industrielles seront bientôt achevées à Bel-Val et à Differdange. Il est vraisemblable que l'exercice 1912 ne sera pas aussi favorable que les précédents. Les briqueteries luxembourgeoises devront se livrer à l'exportation, c'est-à-dire se contenter de prix peu rémunérateurs.

Tannerie.

L'année 1911 n'a pas ramené l'industrie du cuir dans la bonne voie des affaires que l'on était en droit d'espérer. Ce sont toujours les prix élevés des matières premières, en disproportion croissante avec le tanné, qui influencent défavorablement le marché.

La tannerie européenne doit suivre forcément les prix exagérés que les tanneurs américains paient dans les pays de production pour les peaux et les matières tannantes. Par suite, la tannerie de notre pays en général a ralenti son activité pendant l'année qui nous occupe.

La décadence des petites et moyennes tanneries s'affirme de plus en plus. C'est en vain que ces établissements se débattent contre la concurrence des grandes fabriques qui les étreint de toutes parts et devient toujours plus âpre; les quelques établissements qui ont survécu ne travaillent que sur une échelle assez modeste et pour satisfaire la clientèle peu importante des campagnes.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Ecorces à tan.

La récolte des écorces à tan a été favorisée par un temps superbe. La qualité supérieure des écorces récoltées engageait les tanneurs à faire leurs approvisionnements pour un certain temps. Au mois de septembre déjà les écorces de bonne qualité se vendaient de 2,10 à 2,25 fr. la botte de 25 kg.; elles s'enlevaient assez rapidement et au mois de novembre on pratiquait le prix de 2,40 fr. Les tanneurs de Malmédy et de Trèves, qui connaissent et apprécient de longue date la qualité des écorces luxembourgeoises, ont été, cette année encore, nos principaux acheteurs.

Les haies à écorces ne se vendent que difficilement et les transactions sont nulles. Partout on continue à les transformer en terrains de culture ou en sapinières.

La consommation des écorces diminue d'année en année; la demande des tanneries se rétrécit à mesure que le tannage au chrôme se développe.

Ganterie.

Si l'année 1910 n'a pas été très favorable à l'industrie gantière, on peut dire que l'année 1911 l'a été bien moins encore.

Pendant cette année, l'industrie du gant a continué à se heurter aux mêmes difficultés que lui suscitent un certain nombre de marchands de peaux. Ceux-ci, généralement de grands capitalistes, accaparent la peau brute dans leurs régions respectives et, se sentant en mesure d'attendre les évènements, finissent par imposer leurs prix aux fabricants. A ces manœuvres d'accaparement sont venus s'ajouter les effets des grandes chaleurs de l'été 1911, période pendant laquelle le gant de peau était complètement délaissé pour être remplacé par la mitaine ou le gant de soie ou de fil.

L'exportation vers les Etats-Unis a été, elle aussi, loin de donner des résultats satisfaisants. On était à la veille des élections présidentielles qui se renouvellent tous les 4 ans et c'est à cette occasion que l'éternelle question des droits d'entrée a été agitée de nouveau. Dans ces circonstances, les grands acheteurs ont hésité à mettre de fortes quantités de marchandises en stock comptant toujours avec la possibilité qu'un changement de président pourrait amener peut-être une réduction des droits d'entrée si élevés. C'est ainsi que presque toutes les grandes maisons d'importation d'Amérique sans exception n'ont donné que des commandes fort restreintes, c'est-à-dire pour couvrir leurs besoins au jour le jour.

Néanmoins la production a atteint un chiffre plus élevé que pendant l'année précédente, mais il faut considérer que c'est l'article bon marché qui y a contribué dans la plus forte mesure. C'est cet article qui était le plus demandé et encore fallait-il consentir des réductions sur ces produits à si bas prix déjà pour pouvoir occuper les nombreux ouvriers et ouvrières.

La mégisserie et la teinturerie renseignent une production d'environ 3,500,000 peaux. Le nombre des gants fabriqués a atteint le chiffre de 75,000 douzaines de paires environ.

Le nombre des ouvriers occupés dans la ganterie peut être évalué à 770, celui des ouvrières à 1500. Les salaires ont subi dans le courant de l'année différentes augmentations.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Industrie textile.

L'allure des affaires a continué d'être satisfaisante dans la plupart des branches de l'industrie textile. En général la production s'est maintenue au niveau de l'année dernière tant pour la draperie que pour le tissage du velours; en bonneterie, elle s'est ressentie des stocks de l'année précédente. Pour les articles coton et mi-laine la production a suivi le développement progressif de la consommation.

Dans le commerce des cotons l'année 1911 a été marquée par des écarts de prix considérables. Comme la récolte de 1909-1910, qui n'avait produit que 19,414,000 B., ne pouvait suffire aux demandes de la consommation, les prix des cotons se maintenaient très fermes pendant les premiers mois. En présence des stocks très restreints dont disposaient les filatures, la situation menaçait de devenir assez précaire pour les petits consommateurs, lorsque la nouvelle récolte, particulièrement abondante et précoce aux Etats-Unis, vint changer l'aspect du marché. Au moins d'août déjà la nouvelle récolte fit son apparition sur les marchés du continent. Les cotons de la nouvelle récolte étaient à des prix modérés et les cours descendaient rapidement pour se fixer, vers la fin de l'année, à un niveau très avantageux pour les consommateurs européens. Les cours du Middling American offrait les variations suivantes sur la place de Brême: 76¾ pf. au 3 janvier, 77½ pf. au 30 juin, 65½ pf. au 31 juillet, 68½ pf. au 16 septembre, 48¾ pf. au 16 octobre et 47 pf. au 29 décembre.

Si la chute des prix a amené une dépréciation des stocks emmagasinés par les consommateurs, dépréciation d'autant plus regrettable que l'industrie cotonnière traverse une période assez difficile, elle n'a pas laissé que de stimuler fortement la fabrication. En ramenant les cotons à des prix plus bas, elle a permis aux filatures de s'approvisionner largement sans craindre de s'engager à des prix pouvant les laisser en perte. A signaler surtout que le rapport entre la matière première et les filés de coton s'est sérieusement amélioré.

Les laines ont témoigné de dispositions plus calmes. Une alerte, causée au mois de janvier par les manœuvres du marché à terme sur la place d'Anvers, fut de courte durée. Le marché se ressaisit promptement pour s'affaiblir de nouveau à partir du mois de mai; cependant la situation n'en demeurait pas moins saine. Vers la fin de l'année, les prix des laines se raffermirent sous la poussée de la demande.

Teinturerie.

La teinturerie a continué d'occuper le même nombre d'ouvriers que pendant les années antérieures. La vente des articles teints a été régulière et est restée dans les proportions de l'année passée. C'est la confection des habillements d'ouvriers qui absorbe la plus forte partie des tissus teints.

Industrie du vêtement.

Si la consommation des vêtements de travail a encore légèrement augmenté pendant l'année 1911, l'aspect général de cette industrie ne s'est guère modifié. La concurrence allemande qui dispose d'une main-d'œuvre plus abondante et certainement meilleur marché s'exerce toujours

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

ici sur une vaste échelle au détriment de la fabrication indigène. Il est difficile à celle-ci de lutter contre cette concurrence dans les articles à bas prix. Depuis quelque temps, nos fabricants cherchent donc à orienter leur fabrication vers des spécialités mieux soignées et partant moins disputées.

Distillerie.

Le nombre des distilleries en activité pendant la campagne 1910-1911 a été de 1091 contre 923 pendant la campagne précédente, dont 510 distilleries agricoles et 581 distilleries de fruits.

Il a été employé à la distillation:

pommes de terre	74.100 kg.
grains	3.591.000 »
maïs	55.410 »
fruits à noyaux	514.400 hl.
fruits à pépins	1.810.400 »
lies de vin	55.600 »
marcs de raisins	642.500 »
autres matières non farineuses	62.400 »

L'Etat a perçu en droits d'accise 1,273,700 fr. contre 1,247,232,50 fr. pour la campagne précédente.

Brasserie.

L'industrie de la brasserie compte l'exercice 1911 au nombre des années les plus prospères qu'elle ait eu à enregistrer jusqu'à présent. Cette prospérité est due aux chaleurs inusitées qui ont régné durant un été particulièrement long et qui n'ont pas manqué de pousser à une consommation extraordinaire de bière.

Nous voyons ainsi la quantité de malt employée en 1911 dans les brasseries indigènes monter de 4.935.440 kg. à 5.475.345 kg. et la production présumée de bière pour l'exercice écoulé s'élever de 286.255 hl. à 326.546 hl. Il en résulte une augmentation de recettes en droits d'accise au profit du Trésor de 62,348.28 fr., soit 464.832,56 fr. contre 402.484,28 fr. en 1911.

L'exportation vers l'Allemagne est en légère augmentation: elle renseigne 9.910 hl. contre 9.405 hl. en 1910. De même l'exportation vers les autres pays étrangers a quelque peu dépassé le niveau de l'année précédente: 6.972 hl. en fûts contre 5.510 hl. en 1910 et 7.736 kg. en bouteilles contre 5.235 kg. en 1910.

L'orge de la dernière saison a été d'un aspect très engageant; rarement on avait récolté pareille qualité. Le prix a marché de pair avec la qualité; à la suite d'une hausse considérable il a dépassé de 2,50-5 fr. par 100 kg. celui de 1910. C'est que la forte consommation de bière pendant la période de chaleur de l'année 1911 a épuisé tous les stocks de malt en magasin.

Par contre, le houblon a singulièrement souffert des chaleurs excessives de l'été dernier. En effet, la plante qui a besoin de beaucoup d'humidité, n'est pas parvenue à se développer normalement; elle est restée plutôt chétive. Aussi les prix du houblon ont-ils atteint des chiffres presque

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

fantastiques; il est des lots de toute première provenance qui accusent une hausse de 250 % sur les prix de l'année précédente, soit 1000 fr. par 100 kg. contre 400 fr. en 1910.

Autant l'exercice écoulé était donc prospère et rémunérateur grâce aux prix avantageux des matières premières ainsi qu'à l'ampleur de la consommation, autant l'exercice en cours s'annonce sous de mauvais auspices. Rarement les pronostics des brasseurs ont été aussi peu rassurants, et, à moins que la prochaine saison d'été ne soit aussi favorable que sa devancière, l'année 1912 marquera dans les annales de la brasserie par ses résultats défavorables.

Industrie des tabacs.

L'industrie des tabacs, jetée dans le désarroi à la fin de l'année 1909 par l'augmentation des impôts et des droits d'entrée et obligée de sacrifier toutes ses forces pendant l'exercice 1910 à s'adapter au nouveau régime, a pu se développer, en 1911, dans une tranquillité relative et évoluer de nouveau régulièrement.

Parmi les 14 maisons qui s'occupent de l'industrie des tabacs dans le Grand-Duché, un établissement ne fabrique que la cigarette, un autre ne travaille le tabac à fumer que pour l'exportation, deux établissements ne produisent que le cigare, huit autres ne fabriquent que le tabac à fumer et les rôles, un établissement fait tous les articles, sauf le cigare, et une seule maison englobe dans sa fabrication tous les articles généralement quelconques: tabac à fumer, à mâcher et à priser, cigares et cigarettes fines et ordinaires.

Pour le tabac à fumer, la production, avec très légère tendance d'augmentation, peut être évaluée à 1.400.000 kg. environ, sans compter environ 3.000 kg. de tabac à mâcher et 1.500 kg. de tabac en rôles, ce dernier article étant condamné à disparaître complètement. La demande en tabacs fins a été un peu plus forte, vu la tendance générale vers un plus grand bien-être; néanmoins l'article moyen compte pour 90% dans notre production.

Pour les cigarettes, la vente peut être estimée à 70 millions environ. La demande dans cet article demeure assez forte; toutefois le produit bon marché, qui ne laisse qu'une faible marge de bénéfice au fabricant, prévaut, savoir les cigarettes se vendant au détail de 1 à 2 pf. qui représentent la grande masse, soit environ 80% de la production. La vente des qualités moyennes reste régulière; par contre, l'article de fantaisie, les tabacs orientaux, l'article doré, n'a guère d'amateurs dans notre région.

La fabrication du cigare a certainement baissé ici comme dans les autres pays du Zollverein. Le prix des côtes de tabac, qui forment un déchet de la fabrication du cigare, a triplé dans les derniers temps, ce qui fait supposer que la fabrication du cigare a diminué dans la même proportion. Ce mouvement de recul s'accentue de plus en plus. Les conséquences sociales de ce déclin se manifestent surtout chez les ouvriers moins aptes à d'autres besognes et encore chez la population des campagnes qui trouvait de père en fils une occupation facile et rémunératrice dans la fabrication des cigares tout en conservant des loisirs pour vaquer à d'autres besognes. C'est avec de grandes difficultés que le chiffre des ventes des cigares a pu être élevé à 4 millions environ, soit la moitié de ce qu'il était autrefois. En outre, les stocks énormes n'ont aucune tendance à décroître.

Pour l'exportation, nous enregistrons quelques opérations avec Gibraltar et l'Argentine ainsi qu'avec la Corse. Les autres transactions sont demeurées régulières.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

La hausse constante des matières premières que nous ne cessons de relever ici, pousse les prix vers des niveaux de plus en plus élevés. L'impôt sur la valeur (Wertzoll) a agi comme une prime sur les tabacs exotiques de qualité moyenne dont les cours s'orientent vers des niveaux inconnus auparavant, et les tabacs indigènes subissent l'effet de cette valorisation en devenant plus chers à leur tour. De plus, la dernière récolte, qui a eu à souffrir d'influences climatologiques contraires, est de qualité fort peu engageante. Les bons tabacs exotiques, tant pour le cigare que pour la coupe, se paient à des prix exorbitants. Comme les fabriques doivent acheter à tout prix pour alimenter la production, les perspectives de l'industrie des tabacs ne sont pas souriantes.

Imprimerie.

L'amélioration des affaires en imprimerie que nous avons signalée dans notre dernier rapport, s'est encore accentuée depuis que les administrations de l'Etat et les grandes sociétés confient aux ateliers du pays une série de travaux importants qu'elles adressaient autrefois à l'étranger. Un courant d'ordres très suivi a entretenu l'activité dans nos imprimeries dont le nombre est monté à 40.

Tous les ouvriers ont été régulièrement occupés et il n'y a guère de chômages à relever. En présence du renchérissement progressif du coût de la vie, la majoration des salaires, qui avait été décidée en 1910 pour être appliquée à partir de 1912 seulement, a été mise en vigueur à partir du 1er octobre 1911.

Le journal ne cesse d'étendre son marché: un journal bi-hebdomadaire s'est transformé en quotidien et un nouveau journal bi-hebdomadaire a été fondé. A mesure que la publicité, l'intermédiaire normal entre le producteur et le consommateur, prend plus de place dans l'organisation commerciale actuelle, le terrain de l'annonce devient plus varié. Du côté du livre, dont les débouchés restent nécessairement très limités, les progrès sont lents, presque imperceptibles.

Au cours des dernières années, l'outillage de nos imprimeries s'est considérablement perfectionné et modernisé. Indépendamment des linotypes et monolines que plusieurs maisons ont installés, nous avons à signaler l'installation de différentes machines monotypes.

Le colportage, sur lequel nous avons à différentes reprises appelé l'attention des pouvoirs dans nos rapports annuels, continue à s'exercer ici sur une vaste échelle aussi bien en travaux d'impression qu'en articles de librairie. C'est surtout à travers le bassin minier que les colporteurs étrangers développent une activité fort préjudiciable au commerce indigène.

L'institution de l'office des tarifs, qui a pour but de soustraire les prix aux caprices individuels et de leur donner une assiette uniforme, fournit de bons résultats. L'organisation professionnelle de l'imprimerie fonctionne aujourd'hui à la satisfaction de tous les intéressés, et les administrations, d'abord hésitantes, l'apprécient à sa juste valeur. Les soumissions sont désormais à l'abri de la concurrence malsaine qui s'y donnait libre cours autrefois au détriment des imprimeurs et des consommateurs.

Les heureux effets de la réglementation de l'apprentissage, inaugurée par l'Union des tarifs, s'affirment toujours davantage. Dans le courant de l'année 1911, 6 apprentis se sont soumis à l'examen qui clôt la période d'apprentissage. Les résultats de ces épreuves ont été très encou-

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

rageants: 2 candidats ont obtenu la note « très bien », 3 la note « bien » et 1 la note « satisfaisant ». La comparaison des résultats obtenus pour les deux dernières années fait ressortir des progrès très sérieux dans la préparation et les aptitudes des candidats et la jeune organisation semble justifier pleinement les espérances de l'Union des tarifs qui en attend une régénération du métier.

L'unique papeterie du pays a été bien occupée en 1911. C'et établissement a ajouté à sa fabrication les rouleaux de papier pour rotatives et il est à espérer qu'il parviendra à lutter dans cette branche contre la concurrence étrangère qui est syndiquée.

Horticulture.

Les conditions climatériques ont été peu favorables pour l'horticulture en 1911. Toutefois, dans les pépinières, la végétation s'est mieux faite qu'on n'avait pu s'y attendre après un printemps irrégulier et un été torride et extrêmement sec.

La culture maraîchère en a eu le plus à souffrir partout où elle ne disposait pas d'eau en quantité suffisante. Les prix élevés des légumes n'ont pas pu compenser les fortes pertes que la sécheresse lui a fait subir. Les roseraies et les pépinières étaient, à l'automne, en assez bon état, mais l'arrachage des plantes fut pénible et a nui à la qualité des produits.

Les arbres et les rosiers ont trouvé un écoulement normal, parfois à des prix trop peu rémunérateurs, surtout en ce qui concerne les rosiers de grande culture. Dans ces variétés, il y avait surproduction et cette marchandise a été écoulée assez difficilement à des prix nullement en rapport avec les frais de production qui n'ont pas cessé leur marche ascendante. Les rosiers tiges n'ont pas trouvé aussi facilement acheteurs que les années antérieures.

La douane a accordé le régime de l'admission en perfectionnement pour les églantiers qui continuent à être importés en grande quantité de Belgique. Etant donné que dans le Zollverein nos rosiéristes ne réussissent pas à s'approvisionner de ces sauvageons et que les droits perçus sur cette matière sont relativement peu importants, il serait à désirer que l'entrée en franchise pure et simple pût être obtenue.

La floriculture et l'art floral sont en progrès. Le goût des fleurs s'étend dans le public. Il y est favorisé par une société d'amateurs, nouvellement créée, qui, avec un succès dont il convient de la féliciter, s'adresse à tous, même à la jeunesse des écoles.

Le 4e congrès de «l'Union horticole professionnelle internationale» s'est tenu à Luxembourg, le 31 juillet. Notre Gouvernement et les autorités municipales ont tenu à s'y intéresser d'une manière particulièrement bienveillante, contribuant ainsi, dans une large mesure, à préparer aux hôtes étrangers une réception digne dont ceux-ci furent très touchés. A l'ordre du jour, qui comprenait deux séances très suivies, ont figuré les objets suivants: classification des nouveautés, inspections physopathologiques, responsabilité des chemins de fer en matière de transport des plantes, conditions de vente, code télégraphique pour l'horticulture. Le prochain congrès aura lieu en 1912, à Londres.

L'horticulture appuie la question de l'abaissement des tarifs postaux d'imprimés échangés avec la France, soulevée à la Chambre des députés, et la recommande à la bienveillante sollicitude de notre Gouvernement.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Conserves de légumes.

L'établissement de Beaufort renseigne une production considérablement supérieure à celle de l'année précédente qui avait été exceptionnellement mauvaise: elle s'est élevée à 120.000 litres-kilogrammes. Les quatre cinquièmes de cette production sont écoulés en Allemagne, un cinquième reste dans le Grand-Duché. Les prix ont été en général plus élevés à cause du renchérissement des pois de semence qui avaient augmenté de 80% à la suite des pluies continuelles de l'année 1910.

Cette industrie occupe 80 ouvrières à la cueillette et 20 ouvriers à la fabrication. Les ouvrières occupées à la cueillette sont recrutées dans les Flandres; les ouvriers occupés à la fabrication sont des Luxembourgeois qui font leur apprentissage sur place. Les prix de la main-d'œuvre n'ont pas changé au cours de l'année précédente.

Meunerie.

L'exercice 1911 n'a pas été bien favorable à la meunerie luxembourgeoise. La fabrication était plus difficile et le rendement en bonnes farines moindre que pendant les années précédentes alors que la concurrence devenait toujours plus âpre. On peut dire que la production de la meunerie commerciale est restée stationnaire.

En général, cet exercice a été sans mouvement dans les prix. Un petit raffermissement commençait à peine à se dessiner vers l'époque de la maturation de la nouvelle récolte, lorsque, par suite de la sécheresse de l'été, la récolte de blé de notre hémisphère semblait compromise. Il est à remarquer notamment que le prix de la farine n'a pas suivi la marche ascendante des autres produits alimentaires. La farine a toujours coté, sans oscillations bien importantes, entre 35 à 37 fr. pour le n° I base. Par suite de la mauvaise récolte des fourrages d'automne, les prix des sons et issues ont été depuis l'automne à un niveau inconnu auquel ils se sont maintenus jusqu'à la fin du printemps.

Comme la mauvaise qualité des froments de notre récolte 1910-1911 demandait pour le même rendement en farine des quantités de froment plus importantes, la production s'en trouvait stimulée, mais la fabrication, toujours au même système à cylindres, était aussi plus difficile et la mouture donnait un pourcentage plus fort en petites farines qu'il fallait vendre à vil prix à l'étranger.

La concurrence allemande devient de jour en jour plus menaçante et cette situation ne semble pas devoir s'améliorer au cours des premières années. Les grandes minoteries de la Prusse rhénane et de l'Alsace-Lorraine continuent à jeter sur le marché luxembourgeois l'excès de production qu'elles ne parviennent pas à écouler, et à des prix restant le plus souvent au-dessous de leur propre prix de revient. C'est cette concurrence qui empêche le développement de la meunerie indigène. De plus, les rares débouchés dans les contrées limitrophes se ferment petit à petit à notre production.

D'autre part, la boulangerie demande des crédits toujours plus étendus et beaucoup de boulangers ne sont pas à même de payer aux échéances convenues. Il en résulte pour les meuniers, qui doivent payer les blés indigènes au comptant et les blés étrangers à très courte échéance, des pertes d'intérêt assez sensibles qui absorbent très souvent la plus grande partie des bénéfices réalisés sur la fabrication.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Malgré les plaintes de plus en plus violentes contre la cherté des vivres, le grand public commence à donner la préférence au pain blanc qui est cependant d'un prix plus élevé que le pain noir, plus riche en principes nutritifs. Cette préférence donnée au pain blanc est certainement à déplorer au point de vue de la fabrication. Les producteurs ont beaucoup de peine à placer les farines I qui servent à la fabrication du pain noir tandis que les farines 00 et gruau pour le pain blanc s'enlèvent facilement.

Aucune variation n'est à signaler au point de vue de l'outillage. Les prix de la main-d'œuvre continuent à s'orienter vers la hausse. Les moulins à marche automatique n'ont guère besoin de main-d'œuvre apprise en dehors du chef-meunier; le recrutement des conducteurs pour les moulins de moindre importance semble présenter des difficultés croissantes.

Laiterie.

La statistique de production de toutes les laiteries coopératives réunies renseigne les chiffres suivants pour les années 1904 à 1911:

Années.	Nombre des laiteries.	Nombre des membres.	Lait travaillé. litres.	Beurre fabriqué. kg.	Produit de la vente du beurre. fr. ct.
1904	87	3.978	13.066.861	502.929,5	1.307.616,70
1905	88	3.969	12.711.037	489.609,5	1.321.945,65
1906	85	3.812	12.853.274	489.348	1.345.707,00
1907	88	4.423	14.421.800	552.538	1.547.106,40
1908	91	4.442	15.819.183	603.990	1.721.371,50
1909	107	5.008	16.941.540	641.222	1.826.129,20
1910	120	5.656	17.344.055	660.448	1.935.112,00
1911	129	6.378	19.900.291	746.966	2.390.291,00

Mondorf-les-Bains.

Le nombre des baigneurs s'est élevé pour l'année 1911 à 1593 qui se répartissent comme suit entre les divers pays: Luxembourg 401, Belgique 364, France 341, Alsace-Lorraine 232, Allemagne 218, Hollande 8, Angleterre 7, Suisse 5, Italie 2, Russie 3, Etats-Unis d'Amérique 8, Afrique 4.

La colonie thermale a été fréquentée par 74 garçons et 71 filles. Les bains délivrés gratuitement ou à prix réduits représentent une somme de 11.014,25 fr.

Viticulture et commerce des vins.

Les vœux que nous avons exprimés l'année dernière dans la finale de notre rapport se sont en grande partie réalisés. Après une époque tourmentée et pleine de déboires, la viticulture vient enfin de traverser une année heureuse qui mérite d'être inscrite en lettres d'or dans ses annales.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

L'année 1911 a débuté sous des auspices très favorables. La vigne débourrait tardivement et fut complètement épargnée par les gelées blanches du printemps. Le léger retard dans la végétation occasionné par la température froide et humide d'avril fut vite rattrapé. Grâce au soleil caressant du mois de mai, le cep se développait rapidement. Contrairement à ce qui s'était passé les années antérieures, la floraison qui s'effectuait vers la mi-juin eut lieu dans des conditions normales. Les parasites animaux et végétaux dorlotés par les grandes chaleurs, faisaient également trêve, de sorte que tous les pronostics pour une bonne et abondante récolte étaient donnés Jamais, du reste, les vignerons n'avaient combattu aussi ardement les ennemis de leurs cultures. Toutes les forces disponibles — enfants, femmes, vieillards — furent employés dans la lutte. Du matin au soir, de l'hiver à l'automne, les coteaux étaient sillonés par une armée de travailleurs infatigables maniant les engins les plus divers.

En hiver, c'était le décorticage des vieilles souches, travail pénible et long, qui fut effectué; au printemps et en été, la capture des papillons dans des vases-pièges, remplis de boissons fermentées, la chasse aux papillons, les traitements insecticides, l'échenillage furent pratiqués. Les maladies cryptogamiques, tels que le mildew et l'oïdium dont les rares invasions n'étaient que peu énergiques furent combattues par des pulvérisations et des soufrages répétés.

Ceux des insectes que la main de l'homme épargnait, tombèrent en grande partie sous les dards impitoyables du soleil qui s'est révélé encore une fois comme un puissant insecticide. C'est lui qui a largement contribué à la désinfection du vignoble.

C'est principalement à son action bienfaisante que nous devons la récolte abondante d'un vin généreux qui réunit toutes les qualités recherchées par les amateurs d'un bon Moselle: de la fraîcheur, du corps, du bouquet avec une acidité pas trop prononcée. Il est vrai que ces qualités se seraient accentuées encore davantage dans certaines côtes, si une forte pluie avait arrosé, au mois d'août ou de septembre, la terre assoiffée et torride et si, par endroits, les vendanges avaient été reculées.

En général cependant, nous avons récolté un vin qui fait honneur à la réputation de notre Moselle. Certains clos où le cépage du Riesling est cultivé, ont même produit des vins de tout premier choix.

La quantité totale récoltée s'élève à 136.420 hectol. Suivant une statistique publiée par le commissariat de district et de surveillance pour la viticulture, à Grevenmacher, l'acidité des moûts oscillait entre 0,85 et 1,25 %; les degrés d'Oechsle variaient entre 65 et 78. Comme nous l'avions escompté dans notre dernier rapport, les cours s'animèrent dès le début de la campagne avec une tendance marquée à la hausse. Les prix réalisés furent très satisfaisants; ils atteignaient une moyenne de 650 fr. pour s'élever à 700 fr. après le premier soutirage. Les maisons allemandes ont acheté une bonne partie de la récolte. Les crus classés de Riesling cependant ont été acquis pour la plupart par des hôteliers et des négociants du pays, principalement par ceux de la capitale; certains foudres ont été payés 1000 fr. et même beaucoup au delà.

La valeur totale de la récolte peut être évaluée à 8.867.300 fr., en prenant pour base un prix uniforme de 650 fr. le foudre à 1000 litres.

Pour la première fois depuis sa publication, la loi sur le régime des vins a failli causer de très vifs embarras aux viticulteurs et aux commerçants. L'interprétation étroite que certains théori-

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

ciens entendaient donner au texte de l'art. 3 menaçait de préjudicier gravement notre viticulture et le commerce de nos vins. Un arrêt de la cour de Leipzig (Reichsgericht), publié vers la fin de décembre seulement, tranche les difficultés d'interprétation d'une façon claire et précise; il donne satisfaction aux producteurs et au commerce.

Vins de Champagne.

E. Mercier & Cie, succursale de Luxembourg.

En 1911 la succursale a expédié 770.810 1/1, 117.280 1/2, 12.870 1/4, 3.760 1/8 bouteilles et 1.300 magnums (doubles bout.). Il y a donc une augmentation de vente sur l'année 1910 qui provient de marchés importants faits par les négociants de vins en gros en prévision de l'augmentation de prix sur la qualité inférieure à partir du 1er octobre écoulé. Cette hausse pour carte argent ou étiquette de prix similaire est de 25 pf. pour le commerce en gros.

Il n'y a aucune interruption à signaler dans la fabrication qui s'est trouvée constamment dans un état tout à fait régulier. Les prix de production n'ont pas changé, la manutention des vins ne subissant aucun changement.

La récolte en Champagne de l'année dernière n'a donné comme quantité que le 1/5 environ d'une récolte moyenne. Comme 1900 n'avait rien donné et que 1909 et 1908 ont été des années très faibles, les stocks des différentes maisons sont très bas et le prix d'une pièce de vin de 200 litres s'est élevé à Ay jusqu'à 1400 fr. Par contre, la qualité des vins est bonne. Heureusement, la maison Mercier possède encore dans ses caves un nombre de bouteilles assez considérable pour traverser cette crise grave.

L'établissement continue d'occuper une centaine d'ouvriers. Les cavistes, formant le gros du personnel ouvrier, soignent la manutention des vins, les emballeurs sont chargés de l'expédition. Une vingtaine de femmes sont employés à la décoration des bouteilles, et 400 autres, pendant le tirage, pour rincer et mirer les bouteilles. Le travail a duré régulièrement pendant toute l'année. Les salaires des ouvriers les plus zèlés ont été augmentés.

Les oseraies de Kopstal occupent une vingtaine d'ouvriers et environ trente ouvrières tant pour les travaux de la plantation et d'entretien que pour le blanchissage des osiers récoltés. Les paniers sont fabriqués dans les établissements pénitentiaires de Luxembourg-Grund et dans quelques ateliers de vannerie des environs de la capitale.

Industrie de la chicorée.

La production de la chicorée, qui avait baissé pendant quelques années, renseigne une sérieuse augmentation pour l'année 1911; elle peut être évaluée à 420.000 kg. Les prix des matières premières, par suite de l'insuffisance de la récolte, ont subi une hausse variant entre 20 et 45 fr. par 100 kg. Il n'y a pas de modifications à signaler dans l'allure générale du marché et la concurrence des produits étrangers continue d'être toujours extrêmement vive dans certaines régions du pays.

Le Grand-Duché a importé en 1911 42.473 kg. de cosses de chicorée de provenance belge et 43.131 kg. de provenance française.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Explosifs.

La poudrerie renseigne pour l'année 1911 des expéditions totales de 1.748.000 kg. contre 1.465.000 kg. en 1910, soit une augmentation de 20% comparativement à l'année précédente Le nombre des ouvriers réguliers, qui était de 90 en 1910, a été porté à 95.

Les prix de toutes les matières premières ont haussé, spécialement ceux du salpêtre, et les salaires des ouvriers ont été augmentés de 0,25 fr. par jour en raison de la cherté des vivres. Cependant, il n'a pas été possible d'élever proportionnellement les prix de vente des produits fabriqués.

La fabrication des *explosifs de sûreté* a également donné des résultats très satisfaisants. La vente de « *Luxite* », qui était de 140.000 kg. en 1910, a été portée à 170.000 kg. Le nombre des ouvriers occupés à cette fabrication a été de 16, comme pour l'année précédente.

Clouterie.

La société anonyme métallurgique de Bissen, fondée le 30 avril 1910, qui a pour objet l'exploitation des forges de Bissen servant à la fabrication mécanique de clouteries et en général de tous articles de ferronnerie, renseigne pour l'année 1911 une production de 950 tonnes clouteries diverses

Presque toutes les matières premières, à l'exception du fil de fer, maintenu par le syndicat, ont augmenté dans le courant de l'année 1911. Le renchérissement de la vie, les augmentations de salaires, les grèves et les menaces de grèves ont été les principales causes de cette hausse de prix.

L'installation d'une locomobile de 150 chevaux a favorisé la production en la régularisant. En 1910, l'établissement marchait avec deux turbines et un vieux moteur à gaz. En 1911 il n'est plus resté qu'une grande turbine accouplée directement avec la locomobile ce qui permet de marcher malgré toutes les variations dans le débit de l'eau.

Le nombre des ouvriers, hommes et femmes, occupés régulièrement pendant l'année 1911 a été de 58. Les prix de la main-d'œuvre ont augmenté légèrement. Le recrutement des ouvriers cloutiers se fait assez difficilement de sorte que l'établissement occupe encore pour le moment une douzaine d'ouvriers étrangers, français et belges.

Taillerie de diamants.

Un établissement pour la taille des diamants a été fondé à Diekirch et mis en marche pendant l'été 1911. C'est la première taillerie établie dans le Grand-Duché; elle ne forme d'ailleurs qu'un essai et il est impossible de donner pour ce court laps de temps un aperçu de la situation de cette branche. La nouvelle industrie se trouve gênée dans son développement par le manque d'ouvriers et d'apprentis.

Industrie de l'éclairage.

Usine à gaz de Luxembourg.

Le résultat économique de l'exploitation de l'usine a été très satisfaisant: le bilan renseigne un bénéfice brut de 149,200 fr., supérieur de 22,000 fr. à celui de l'exercice précédent.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

L'augmentation des recettes porte avant tout sur les quantités de gaz débitées, mais dans la même proportion sur tous les autres produits. L'accroissement qui s'accusait dans la consommation du gaz vers la fin de l'exercice 1910, s'est continué en 1911: la production, qui a été de 2,311,170 m³ en 1908, de 2,200,190 m³ en 1909 et de 2,284,860 m³ en 1910, s'est élevée en 1911 à 2,493,140 m³, dépassant de 208,280 m³, soit de 9,14 % celle de l'année précédente.

L'usine, en distillant 8,487,500 kg. de houille, a produit 2,493,140 m³ de gaz, ou 29,37 m³ par 100 kg. Toute la provision de houille a été fournie par le bassin de la Sarre au prix de 25,47 fr. la tonne franco usine, chiffre qui, comparé à celui de l'année précédente, correspond à une économie de 1,40 fr. par tonne. Cette grande différence est due à un marché fort avantageux passé pour trois années avec l'administration des charbonnages de l'Etat prussien.

En admettant pour nos calculs le rendement usité de 67 kg. de coke par 100 kg. de charbon, la production totale du coke s'élèverait à 5,686,625 kg. Le prix du coke pour la vente au détail resta le même que pour l'année précédente; pour la vente au wagon, il subit une légère augmentation de 10 fr. par wagon et se fixa à 260 fr. A la suite de la lutte acharnée que se livraient ici les divers syndicats de briquettes, le prix de cet article tombait à un niveau dérisoire, engageant les ménages ouvriers à se pourvoir largement de ce combustible. Il s'ensuivit une mévente désastreuse du coke qui s'accentuait encore davantage à la suite de la température extraordinairement douce de l'hiver dernier. L'usine était encombrée de stocks considérables qu'il était impossible d'écouler complètement, même au plus fort de l'hiver.

Il a été livré:

à la clientèle privée.....	2,715,150	kg. de coke.
à la station élévatoire de Kopstal.	137,480	»
aux écoles de la ville.....	298,750	»
aux autres édifices communaux..	502,250	»
aux services de l'État.....	186,030	»
Soit ensemble:	3,839,660	kg.

La vente du coke a rapporté en 1911 19,000 fr. de plus qu'en 1910; ce résultat est dû à la légère augmentation des prix de vente d'une part et surtout à l'augmentation de la production d'autre part.

L'application du coke de l'usine dans la station élévatoire de Kopstal a fait l'objet d'une étude spéciale ayant pour but de déterminer le prix de revient d'un HP. à l'usine même, et qui a donné les résultats suivants (Dans ces calculs il n'a été tenu compte que des frais effectifs ainsi que de l'amortissement des moteurs et accessoires et de leurs réparations):

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

	Quantité d'eau fournie	Combustibles (Coke)	DÉPENSES pour				Int. et amort. 5% du capital.	Frais d'un HP. par heure	FRAIS D'UN HP. PAR HEURE en				
			Coke	Huile	Salaire	Répar.			Salaire	Coke	Huile	Répar.	Inter.
	m³	kg.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.					
1906	422,472	219,885	6,733 75	1,352.50	5,124.93	864.00	7,812	10.29	2.25	3.38	0.63	0.43	3.60
1907	490,197	257,800	8,707.65	1,612.00	4,825.00	561.00	7,812	10.34	2.10	3.70	0.70	0.21	3.60
1908	482,978	295,504	7,946.00	1,858.00	5,465.50	1,263.45	7,812	10.61	2.38	3.45	0.63	0.55	3.60
1909	496,748	288,099	7,143.00	1,023.45	5,112.63	869.80	7,812	9.65	2.22	2.11	0.14	0.38	3.60
1910	549,870	243,500	7,589.00	1,700.00	5,056.00	2,400.00	7,812	10.00	1.93	2.90	0.65	0.92	3 60
1911	648,720	289,268	8,794.00	2,600.00	5,970.00	4,400.00	7,812	10.65	1.93	2.85	0.84	1.43	3.60

La production du goudron a été de 619,140 kg. ou de 7.3 % du poids de la houille distillée. Les prix du goudron accusent une tendance nettement ascendante grâce à l'emploi que ce produit a trouvé dans le goudronnage des routes. Ce nouveau procédé absorbe des quantités si considérables que, d'une année à l'autre, les prix ont augmenté de 30 %.

Enfin ou a réussi à tirer des eaux ammoniacales tous les avantages dont cet article est susceptible.

Le compte de Profits et Pertes pour l'année 1911 s'établit comme suit :

DOIT.			AVOIR.		
Houille	fr.	217,808.19	Compte du gaz	fr.	338,684.85
Frais d'exploitation	»	10,121.16	» du coke.	»	106,220.98
Salaires	»	38,178.91	» du goudron	»	13,518.48
Frais de transport et divers.	»	23,617,13	» des eaux ammoniacales	»	10,417.09
Entretien des appareils. . .	»	1,988.42	Compte Recettes diverses . .	»	1,256.33
Entretien des fours	»	3,838.03			
Frais de bureau	»	1,309.29			
Assurance des ouvriers contre les accidents et les maladies.	»	622,03			
Assurance contre l'incendie .	»	922,95			
Impôts	»	4,202.77			
Allumage des lanternes . .	»	11,320.29			
Recherches de fuites et réparations.	»	4,922.30			
Matière de carburation. . .	»	1,107.98			
Matière d'épuration	»	262.93			
Pertes diverses	»	675.55			
Bénéfices.	»	149,199.10			
	fr.	470,097,73		fr.	470.097,7

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Usine et Tramways électriques de Luxembourg.

a) *Usine électrique.*

Chacun des deux réseaux de distribution du Limpertsberg et de la gare centrale fut agrandi par une nouvelle station de transformation. Entre la ville de Luxembourg et la commune d'Eich fut conclu un contrat en vertu duquel la ville acheta l'ancienne usine électrique d'Eich et en raccorda le réseau de distribution à son propre réseau à courant triphasé. Par suite de ces agrandissements, la consommation du courant se développa dans de fortes proportions.

A la fin de l'année 1910, le réseau triphasé à haute tension comprenait 15.551 m.; pendant l'exercice 1911 ont été ajoutés 111 m. de câbles pour le raccordement du réseau d'Eich, 2 câbles de 524 m. chacun à la gare centrale et 524 m. au Limpertsberg. Le nombre des raccordements de maisons au réseau de distribution à courant continu s'est élevé de 410 à 432, et celui des compteurs installés de 541 à 593. Le nombre des raccordements de maisons au réseau de distribution à courant triphasé fut porté de 61 à 220 et celui des compteurs installés de 68 à 353.

b) *Tramways.*

L'augmentation des recettes des tramways électriques, constatée pour l'exercice 1910, a continué en 1911. Le nombre des personnes transportées s'est élevé à 1,983,291 contre 1,827,265 en 1910, soit par km.-voiture 5.55 contre 5.19. Le maximum a été atteint au mois de septembre.

Le total des recettes s'est élevé à 211,274.05 fr. contre 195,408.35 en 1910. Dans cette somme figurent les billets vendus pour 183,168.05 fr. et les abonnements pour 28,106 fr.

Faillites et concordats.

Le nombre des faillites et concordats s'établit comme suit pour les trois dernières années:

A. *Arrondissement de Luxembourg.*

	Année 1909	1910	1911
Faillites déclarées	26	10	22
Concordats sollicités	7	9	14
» homologués	5	22	9

B. *Arrondissement de Diekirch.*

	Année 1909	1910	1911
Faillites déclarées	3	4	2
Concordats sollicités	2	4	2
» homologués	2	1	2

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Bourses du travail.

Les bourses du travail du Luxembourg et d'Esch-sur-Alzette renseignent les opérations suivantes pour l'année 1911 :

	Bourse de Luxembourg.				Bourse d'Esch-sur-Alzette.			
	HOMMES		FEMMES		HOMMES.		FEMMES	
	Demandes.	Offres.	Demandes.	Offres.	Demandes.	Offres.	Demandes	Offres
Janvier	213	495	202	303	70	133	74	108
Février	194	412	169	163	142	230	72	58
Mars	321	546	211	232	189	272	93	98
Avril	280	457	224	242	252	280	110	106
Mai	314	538	303	280	262	266	122	101
Juin	270	459	197	176	482	370	100	118
Juillet	305	616	218	231	315	371	102	110
Août	277	485	201	233	372	398	101	138
Septembre	220	475	245	236	392	407	93	88
Octobre	198	529	195	289	389	375	109	135
Novembre	186	487	173	228	206	271	85	119
Décembre	169	490	152	275	278	375	85	97
Totaux 1911	2947	5989	2480	2888	3349	3748	1146	1276
» 1910	2906	5681	2330	2364	2689	2710	779	734

Parmi les offres de travail renseignées par la bourse de Luxembourg 3965 émanent de Luxembourgeois, 1615 d'Allemands, 88 de Belges, 136 de Français, 27 d'Italiens, 37 de Suisses et 121 d'autres nationaux; parmi celles renseignées par la bourse d'Esch 1286 émanent de Luxembourgeois, 2098 d'Allemands, 33 de Belges, 35 de Français, 129 d'Italiens, 6 de Suisses et 161 d'autres nationaux.

Le service des logements renseigne les opérations suivantes: à Luxembourg, l'offre a porté sur 99 appartements, dont 34 meublés, et la demande sur 63 appartements, dont 46 meublés; à Esch, l'offre a porté sur 429 appartements, dont 357 meublés, et la demande sur938 appartements, dont 444 meublés.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Assurances.

Le tableau ci-après donne le mouvement des opérations d'assurances dans le Grand-Duché pendant les années 1905 à 1910.

RECETTES. DÉPENSES.

Années	Sommes perçues en: Primes	Intérêts.	Divers	Total des recettes.	Sommes dépensées pour: Restitution de primes	Reassurances	Pertes	Provisions.	Frais d'administration	Divers	Total des dépenses.
Incendie (Nombre des Cies d'assurances: 12).											
1905	1.158.325	3.858	130.790	1.292.973	27.115	213.763	1.130.838	222.074	132.294	45.805	1.771.889
1906	1.230.605	4.048	103.197	1.337.850	29.726	223.201	573.442	219.145	150.183	48.951	1.244.648
1907	1.275.509	4.048	49.724	1.329.281	8.827	241.033	681.952	235.955	150.957	62.060	1.380.784
1908	1.327.391	8.682	46.291	1.382.365	10.160	290.029	607.540	249.542	117.980	72.967	1.408.238
1909	1 364.038	4.928	54.777	1.423.743	9.282	310.116	661.532	265.559	155.578	65.263	1.467.430
1910	1.419.131	5.048	101.010	1.525.189	8.777	330.309	805.629	180.070	246.135	59.107	1.630.027
Vie (Nombre des Cies d'assurances: 20).											
1905	1.537.641	146.354	31.538	1.535.835	47.500	129.983	757.581	125.189	103.799	265.683	1.429.735
1906	1.385.896	108.368	707.302	2.201.566	49.114	155.111	66.402	162.171	106.175	920.659	2.059.632
1907	1.410.834	749.217	45.636	2.205.687	66.470	194.670	475.833	141.290	98.013	928.908	1.908.184
1908	1.403.502	734.969	50.437	2.189.008	181.560	250.464	490.852	130.827	103.649	947.633	2.104.985
1909	1.470.187	141 936	663.043	2.275.165	236.277	157.408	536.300	134.550	110.487	991.122	2.166.144
1910	1.650.446	179.517	666.941	2.496.904	252.794	277.840	667.700	154.093	134.332	1.007.163	2.493.922
Accidents (Nombre des Cies d'assurances: 8).											
1905	120.724	1.249	»	121.973	4.522	19.013	205.346	15.460	12.671	2.799	259.791
1906	126.783	1.456	49.350	177.589	2.069	22.736	200.027	18.445	14.354	41.883	299.513
1907	131.640	8.790	38.167	178.597	2.596	28.482	118.162	24.573	17.170	25.146	216.129
1908	135.175	17.408	17.144	169.727	3.580	30.768	114.397	18.747	16.536	36.056	220.084
1909	142.148	1.179	18.292	161.619	3.989	27.381	83.703	24.085	19.455	32.852	191.465
1910	139.270	1.209	13.240	153.719	3.521	27.504	81.887	36.091	19.345	47.152	215.500
Transports (Nombre des Cies d'assurances: 3).											
1905	9.504	»	204	9.708	»	5.733	3.141	674	668	293	10.509
1906	9.265	»	263	9.528	»	5.304	1.177	521	737	240	7.979
1907	8.019	»	214	8.233	»	4.471	298	507	669	197	6.144
1908	6.609	»	187	6.796	»	3.627	2.726	353	454	227	7.387
1909	8.219	»	227	8.446	»	4.610	3.045	554	464	267	8.940
1910	8.602	»	267	8.869	»	4.449	640	581	618	199	6.487
Bris de glaces (Nombre des Cies d'assurances: 6).											
1905	13.115	»	»	13.115	985	1.031	6.370	2.540	1.168	8	12.122
1906	16.109	»	152	16.261	1.089	1.071	7.168	3.451	1.434	»	14.213
1907	14.027	»	»	14.027	1.109	828	9.100	2.793	1.714	123	15.667
1908	21.164	»	»	21.164	591	2.334	8.059	4.661	2.140	124	17.909
1909	28.153	»	»	28.153	1.198	»	8.541	6.209	2.356	101	18.405
1910	22.818	»	»	22.818	701	2	13.064	5.043	3.112	»	21.922

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Années.	RECETTES. Sommes perçues en			Total des recettes	DÉPENSES. Sommes dépensées pour						Total des dépen
	Primes.	Intérêts	Divers		Restitution de primes.	Réassurances	Pertes	Provisions.	Frais d'administration	Divers	
Grêle (Nombre des Cies d'assurances: 2).											
1905	9.908	751	»	10.659	»	129	30.540	1.608	1.941	13	34
1906	19.075	751	»	19.826	»	50	2.975	3.160	4.658	59	10
1907	24.468	751	»	22.219	50	905	6.400	3.353	3.962	361	14
1908	30.381	751	»	31.132	»	990	36.425	4.790	4.148	186	46
1909	20.647	»	»	20.647	»	155	10.255	3.351	1.986	311	16
1910	23.495	»	»	23.495	»	»	12.987	3.681	2.197	55	18
Vol (Nombre des Cies d'assurances: 5).											
1905	6.054	»	»	6.054	481	2.222	3.142	1.509	325	68	7.
1906	4.841	»	»	4.859	145	1.797	»	1.077	331	33	3
1907	5.407	»	»	5.407	62	2.017	294	1.241	493	21	4
1908	19.766	»	»	19.766	1.757	8.506	2.203	3.766	847	37	17
1909	10.669	»	»	10.669	735	4.149	32	2.482	831	23	8
1910	14.624	»	»	14.674	2.784	6.027	2.783	3.641	864	31	16
Responsabilité civile (Nombre des Cies d'assurances: 3).											
1905	14.005	»	»	14.005	95	4.077	645	1.826	376	»	7
1906	14.152	236	2.376	16.764	182	5.609	10.885	1.248	2.084	1.412	21
1907	17.740	933	1.413	20.086	278	7.404	7.268	1.45	463	8.329	25
1908	30.819	437	8.239	39.585	320	10.827	1.838	3.237	1.028	10.468	27
1909	29.774	1.102	10.468	41.344	291	11.609	23.673	3.060	825	5.381	44
1910	38.765	»	5.381	44.147	568	11.633	5.650	5.406	1.678	10.459	37
Mortalité du bétail (Nombre des Cies d'assurances: 1).											
1906	4.315	175	525	5.015	»	541	1.894	860	377	1.324	4
1907	15.497	350	2.066	17.907	20	1.659	12.394	3.121	1.518	4.500	23
1908	20.516	350	3.534	24.400	119	1.711	18.081	4.210	2.234	6.000	32.
1909	27.837	1.575	4.266	33.678	151	1.990	40.634	6.280	3.035	6.625	58.
1910	31.333	2.088	5.040	38.461	5	»	39.612	6.234	3.612	8.000	57.
Relevé des opérations faites pendant les 16 dernières années.											
1895	1.617.493	36.739	18.819	1.673.051	50.144	230.389	1.473.608	210.357	176.356	86.744	2.227.
1896	1.735.191	40.461	641.484	2.417.136	101.782	285.440	786.080	270.602	147.546	744.644	2.336
1897	1.910.659	48.405	684.761	2.643.825	49.173	200.018	901.231	287.188	168.929	790.254	2.396
1898	2.191.138	36.189	771.401	3.018.728	47.305	306.737	976.753	264.128	175.520	954.399	2 724
1899	2.429.819	62.562	847.810	3.340.191	80.449	340.046	1.084.206	305.638	201.900	996.461	3.008
1900	2.498.900	71.471	849.468	2.409.809	79.936	349.844	1.557.493	311.772	262.956	1.005.527	3.567
1901	2.905.388	83.461	801.326	3.783.275	114.922	351.971	1.598.430	377.829	260.535	1.020.877	3.724
1902	3.040.338	108.327	966.576	4.115.241	112.584	364.599	1.691.173	391.862	265.645	1.155.464	3 981
1903	2.755.849	143.634	940.447	3.839.930	190.822	504.363	1.465.940	339.388	235.980	1.065.835	5.802
1904	2.658.784	144.002	1129066	3.931.849	101.802	405.120	2.189.825	314.744	309.742	993.691	4.314
1905	2.689.576	152.212	163.522	3.004.320	80.698	375.951	2.037.623	370.880	253.442	314.649	3 533
1906	2.811.041	115.034	863.183	3.789.258	82.375	415.370	1.463.970	410.078	280.333	1.014.561	3.666
1907	2.900.135	764.089	137.220	3.801.444	79.362	481.469	1.314.701	414.278	274.959	1.029.645	3.594
1908	2.995.322	762.597	126.022	3.883.942	198.087	599.256	1.282.122	420.134	309.016	1.073.717	3.882.
1909	3.101.672	150.720	751.073	4.003.465	252.023	517.418	1.367.715	446.130	295.017	1.101.945	3.980.
1910	3.348.484	187.862	791.880	4.328.226	269.150	659.764	1.629.951	394.840	411.893	1.132.166	4.497.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Assurance-maladie.

Bilan des caisses ouvrières de secours en cas de maladie pour l'exercice 1910.

RECETTES.

	Caisses régionales.	Caisses de fabrique.
1° Encaisse au début de l'exercice (à l'exclusion du fonds de réserve)	fr. 58.427,13	fr. 43.252,27
2° Intérêts de capitaux et autres produits	» 8.365,35	» 33.801,81
3° Droits d'entrée des membres effectifs	» 49.730,00	» 26.695,16
4° Droits d'entrée des membres honoraires	» 21.000,00	—
5° Cotisations (parts des patrons et ouvriers réunies) y compris les cotisations supplémentaires	» 695.463,63	» 1.015.819,30
6° Cotisations des membres volontaires	» 8.766,47	» 562,03
7° Avances (art. 46 de la loi)	» —	» 3.573,75
8° Subventions des patrons (art. 47 de la loi)	» —	» —
9° Remboursements pour prestation de secours	» 3.219,79	» 721,98
10° Remboursements de la part de l'assurance-accidents de sociétés d'assurances pour traitements etc.	» 2.418,62	» 649,83
11° Réalisation de fonds publics, retraits de dépôts à la Caisse d'épargne et d'autres placements autorisés par le Gouvernement, prélèvements sur le fonds de réserve	» 17.600,00	» 23.972,20
12° Emprunts, avances du comptable, etc	» 4.516,49	» 5.778,93
13° Recettes diverses	» 8.574,84	» 40.572,14
Totaux	fr. 857.103,32	fr. 1.195.399,40

DÉPENSES.

	Caisses régionales.	Caisses de fabrique.
1° Pour traitement médical	fr. 145.035,86	fr. 196.190,72
2° Pour médicaments et autres curatifs	» 105.457,45	» 191.465,00
3° Prestations aux membres et à leurs familles	» 239.538,27	» 473.007,97
4° Prestations d'après les art. 16 et 19 de l'assurance-accidents	» 3.826,06	» 16.646,60
5° Prestations aux femmes en couches	» 2.000,50	» 412,87
6° Prestations en cas de décès	» 9.495,54	» 15.721,98
7° Frais d'entretien aux hôpitaux	» 39.656,58	» 100.586,33
8° Prestation aux convalescents après cessation des secours	» 150,00	» 970,65
9° Remboursements pour secours aux malades	» 432,12	» 155,37
10° Remboursements à l'assurance-accidents	» 3.717,53	» 651,63
11° Remboursements d'avances	» —	» 4.628,61
12° Remboursements de cotisations et de droits d'entrée	» 2.193,00	» 298,68

	Caisses régionales.	Caisses de fabrique.
13° Placements, dépôts à la Caisse d'pargne et dotations du fonds de réserve	fr. 128.032,91	fr. 126.516,94
14° Remboursement d'emprunts	» 6.555,94	» 3.827,48
15° Frais d'administration	» 67.598,35	» 13.329,87
16° Dépenses diverses	» 5.550,66	» 1.529,01
Totaux	fr. 759.240,77	fr. 1.145.939,73

Résultats comparés des années 1903—1910.

	Caisses régionales.		Caisses de fabrique.	
	RECETTES.	DÉPENSES.	RECETTES.	DÉPENSES.
1903	fr. 373.069,95	fr. 342.664,06	fr. 948.942,16	fr. 862.073,00
1904	» 452.225,58	» 409.474,69	» 1.149.448,20	» 1.092.643,40
1905	» 469.301,21	» 427.810,67	» 1.081.685,71	» 1.013.019,35
1906	» 523.885,20	» 491.919,52	» 1.224.477,98	» 1.136.770,95
1907	» 616.250,76	» 570.998,04	» 1.352.256,38	» 1.275.704,95
1908	» 663.201,78	» 600.155,56	» 1.189.527,18	» 1.143.707,29
1909	» 666.927,30	» 594.420,76	» 1.132.451,95	» 1.067.434,79
1910	» 857.103,32	» 759.240,77	» 1.195.399,40	» 1.145.939,73

Assurance-accidents.

Bilan de l'exercice 1911.

RECETTES.

1° Report de l'exercice antérieur	fr. 78.091,02
2° Avances des membres	» 1.291.210,27
3° Intérêts dus par la Banque Internationale au 31 décembre 1910	» 7.559,23
4° Intérêts du fonds de réserve au 31 décembre 1910	» 9.399,14
5° Intérêts du fonds d'amortissement du capital	» 154.296,70
6° Intérêts du fonds de pension des employés au 31 décembre 1910	» 238,11
7° Recettes suivant art. 48 de la loi	» 6.442,29
8° Part du Gouvernement aux frais d'administration	» 22.639,15
9° Amendes d'ordre	» 753,85
10° Versements d'arriérés des années antérieures	» 1.150,34
11° Recettes imprévues	» 102,60
12° Versements pour solde des membres	» 204.022 13
Total	fr. 1.775.904,83

DEPENSES.

1° Indemnités pour accidents	fr. 832.299,17
2° Frais de traitement	» 74.342,13
3° Capital représentatif des rentes en cours	» 738.177,73
4° Fonds de réserve	» 49.415,57
5° Frais d'administration	» 81.670,22
Total	fr. 1.775.904,83

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

L'assurance contre les accidents agricoles et forestiers présente le bilan suivant pour l'exercice 1911:

RECETTES.

1° Report présumé de 1910	fr.	26.000,00
2° Part du Gouvernement	»	12.359,85
3° Versements des membres et divers	»	73.565,79
Total	fr.	111.925.64

DEPENSES.

1° Indemnités pour accidents	fr.	14.812,10
2° Frais de traitement	»	34.338,12
3° Capital représentatif des rentes en cours	»	26.117,52
4° Fonds de réserve	»	4.062,29
5° Frais d'administration	»	32.595,55
Total	fr.	111.925,64

Caisse d'épargne et Crédit foncier.

a) *Caisse d'épargne.*

D'après le compte-rendu de cet établissement pour l'exercice 1910, l'avoir des déposants, y compris les dépôts faits par les communes, s'élevait au 31 décembre 1910 en principal et intérêts à 61.469.389 fr. Le chiffre correspondant était de 59.189.389 en 1909, de 57.691.212 en 1908 et de 54.691.212 en 1907. L'avoir des communes et sections de communes s'élevait, à la même date, à 1.017.777,30 fr. et en 1909 à 749.519,72 fr.

Le chiffre des versements a été de 14.822.865 fr. en 1906, de 15.679.490 fr. en 1907, de 15.704.669 en 1908, de 14.809.470 en 1909 et de 14.614.851 fr. en 1910. Les remboursements se sont élevés à 11.213.131 fr. en 1906, à 12.435.240 fr. en 1907, à 13.723.494 en 1908, à 14.982.951 fr. en 1909 et à 14.063.284,20 en 1910.

L'exercice 1909, à l'encontre des exercices précédents, accusait un excédent de remboursements de 173.481 fr. En 1910 les versements ont de nouveau dépassé les remboursements de 551.567 fr.; en y ajoutant les intérêts capitalisés par 1.730.183 fr. on obtient, pour fin 1910, une augmentation de l'avoir des déposants de 2.281.750 fr. Le nombre des versements a été de 66.513, soit une moyenne par versement de 219 fr. contre 236 fr. pour l'année précédente. Le nombre des remboursements a été de 35.738 fr.; la moyenne ressort donc à 393 fr. contre 425 fr. respectivement 412 fr. pour les deux années précédentes. Le nombre total des opérations de versement et de remboursement s'élève pour l'année 1910 à 102.251 et porte sur une somme de 28.678.135 fr. contre 98.016 opérations portant sur une somme de 28.678.135 fr. pendant l'année précédente.

Les livrets en circulation au 31 décembre 1910 atteignent le chiffre de 69.202, soit une augmentation de 3.850 sur l'année précédente. La moyenne du nombre des livrets en 1910 par rapport à la population est de 1 sur 3 $^{7}/_{10}$ habitants; l'avoir moyen par livret pendant l'exercice 1910 est de 873 fr. contre 892 fr. en 1909. Il a été délivré 7.536 livrets nouveaux contre 7.489 en 1909. Il

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

a été bonifié aux déposants, pendant l'exercice 1910, la somme de 1.730.183 fr., en augmentation de 57.009 fr. sur l'année 1909.

L'actif total de la Caisse d'épargne à fin 1910 s'élève, suivant bilan, à 62.605.519,91 fr. contre 61.043.702,36 à fin 1909. Les intérêts et loyers touchés représentent un chiffre de 2.505.840,52 fr. contre 2.044.296,72 en 1909.

Le compte des frais généraux se solde par 115.539 fr.; il dépasse de 1.233 fr. le chiffre correspondant de l'exercice précédent. Les bénéfices bruts réalisés en 1910 s'élèvent à 445.101 fr., soit 0,71% de l'actif total de l'établissement; les bénéfices nets s'élèvent à 329.643 fr., soit 0,52% du même actif. Le chiffre du fonds de réserve a passé de 2.947.593 fr. à 3.277.235 fr., soit 5,53% de l'avoir total des déposants.

Les avances faites aux *Caisses de crédit agricole et professionnel* à fin 1910 se sont élevées à 681.565,12 fr., les remboursements à 425.913,33 fr. Le total des prêts consentis aux emprunteurs par les caisses de crédit s'est élevé à 750,504.76 fr., celui des remboursements à 502.494,45 fr.

Durant l'année 1910, l'*Epargne scolaire* a été pratiquée dans 138 écoles contre 135 en 1909; le nombre des versements opérés était de 13.146, le montant des dépôts s'élevait à 62.250 fr.

Bilan au 31 décembre 1910.

ACTIF.

		fr. ct.
1. Disponible en caisse et en banque		2.173.662,01
2. Bureaux auxiliaires		378.368,05
3. Portefeuille, val. au 31 déc. 1910		54.528.018,53
4. Crédit foncier de l'Etat. Avances		2.042.898,01
5. Caisses publiques de Crédit agricole et professionnel. Avances		252.462,83
6. Habitations à bon marché. Avances		1.657.294,35
7. Comptes transitoires. Intérêts à recevoir au 31 décembre 1910		449.356,28
8. Recette générale		41.719,99
9. Diverses communes en compte courant. Avances		705.522,96
10. Immeubles de service :		
a) Hôtel Rue Aldringer	105.540,58	
b) Hôtel Plateau Bourbon	240.700,65	346.241,23
11. Mobiler		18.820,93
12. L'Etat pour compte du Crédit agricole		254,25
13. L'Etat pour compte des Habitations à bon marché		10.900,49
fr. ...		62.605.519,91

PASSIF.

	fr. ct.
1. Avoir des déposants au 31 déc. 1910	61.469.389,07
2. Epargne scolaire. Solde en suspens	47,20
3. Comptes transitoires. Réescompte	571,07

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

		fr. ct.
4. Fonds de réserve:		
a) Solde au 31 déc. 1910	2.947.593 40	
b) Bénéfices nets réalisés en 1910	329.641 65	
	3.277.235,05	
Comptes transitoires: Portefeuille, différences de cours au 31 décembre 1910	2.141.722,48	1.135.512,57
	fr. ...	62.605.519,91

Compte de Profits et Pertes.

DEBIT.

	fr. ct.
1. Frais d'administration	115.538,64
2. Différence sur les comptes courants des déposants	326.93
3. Bénéfices nets réalisés en 1910	329.641,65
4. Amortissement du compte Mobilier	2.091,21
5. Divers	1.026,90
fr. ...	448.625,33

CREDIT.

	fr. ct.
1. Bénéfices sur titres remboursés	23.721,02
2. Différence sur les comptes courants des déposants	1.545,52
3. Bénéfices d'intérêts réalisés en 1910	419.625,57
4. Commission sur comptes courants	1.436,19
5. Dernier dividende du Crédit foncier luxembourgeois en liquidation	717,88
6. Comptes soldés par application de l'art. 24 du règlement organique	383,37
7. Divers	1.195,78
fr. ...	448.625,33

La situation au 1er janvier 1912 se présentait comme suit :

Avoir des déposants (sans les intérêts capitalisés de 1911	fr.	61.104.712 00
Nombre des versements durant l'année 1911		65.965
Montant des versements durant l'année 1911	»	14.268.086,35
Nombre des remboursements durant l'année 1911		36.827
Montant des remboursements durant l'année 1911	»	14.690.095,57
Nombre des livrets en cours		71.224
Avances faites aux Caisses de Crédit agricole et professionnel	»	199.138,54
Avances faites à la section des Habitations à bon marché	»	2.004.490,90

b) *Crédit foncier.*

Le nombre des demandes présentées pendant les années 1901-1910 était de 3832 ensemble, portant sur une somme de 57.780.141 fr. Le conseil d'administration a prononcé pendant cette période des admissions pour 41.568.650 fr., dont 2.781.350 fr. en 1910, et des rejets et des retraits pour 13.810.091 fr., dont 1.901.850 en 1910.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Les 2465 prêts réalisés au 31 déc. 1910 représentent un capital de 40.613.550 fr., dont à déduire:
a) 3.015.549,27 fr. recouvrés par l'effet de l'amortissement,
b) 3.955.55,63 » par suite de remboursements anticipés,
soit 6.971.144,90 fr. Le solde des capitaux restant dû au 31 déc. 1910 est de 33.642.405,10 fr.

Le nombre des prêts faits sur propriétés rurales a passé de 784 à 863, celui des sommes prêtées de 6.398.900 fr. à 6.963.100 fr.; la moyenne par prêt ressort donc à 8.068 fr. Les prêts sur propriétés urbaines s'élèvent fin 1910 à 1048 et portent sur un capital de 13.286.550 fr.; la moyenne par prêt est de 12.678 fr. Les prêts communaux s'élèvent fin 1910 à 470 et représentent un capital de 19.679.600 fr., soit en moyenne 41.871 fr. par prêt. Le montant des intérêts et annuités dus pour l'année 1910 est de 1.835.160,44 fr., en augmentation de 176.312,63 fr. sur l'année 1909.

Le prix de vente des obligations foncières était fixé à 100,50%. La valeur nominale des obligations vendues était de 32.319.500 fr. au 1er déc. 1911. Le bénéfice réalisé sur la vente de ces obligations s'élevait en 1910 à 2.952,90 fr. Jusqu'au 31 déc. 1910 il a été délivré 3690 certificats nominatifs pour une valeur nominale de 18.907.000 fr.

Les bénéfices buts réalisés en 1910 s'élèvent à 111.138,35 fr. Ce chiffre se compose: *a)* de 2.952,90 fr. montant de l'agio sur obligations vendues; *b)* de 108.185,45 fr. comprenant les intérêts sur prêts, intérêts sur obligations vendues, etc. Les frais d'administration sont émargés par 73.425,44 fr. contre 67.668,51 fr. pour l'année précédente.

Après déduction des frais d'administration il reste un bénéfice net de 37.712,91 fr., dont 2.952,90 fr. sont portés sur le compte de la réserve du chef d'agio sur obligations vendues, et 34.760,01 fr. sur le compte de la réserve ordinaire. Le montant total du fonds de réserve s'élève au 31 déc. 1910 à 392.943,67 fr.

Bilan au 31 décembre 1910.

ACTIF.

			fr.	ct.
1. Prêts		fr. 40.613.550,00		
dont à déduire :				
Amortissement opéré pendant les années 1901 à 1910 incl.	fr. 3.015.549 27			
Remboursements anticipés effectués pendant les mêmes années	» 3.955.595,63			
		fr. 6.971.144,90		
			33.642.405	,10
2. Compte Mobilier			17.230	,02
3. Obligations foncières 3½% déposées contre certificats nominatifs			13.033.600	,00
4. Compte pour ordre :				
Fonds consignés pour frais d'instruction			9.004	,05
5. Compte transitoire :				
Fraction du semestre d'intérêts courus au 31 déc. 1910 sur prêts	fr. 444.993,69			
Fraction du coupon couru au 31 déc 1910 sur obligations foncières en circulation	» 255.080,88			
			189.912	,81
		fr. ..	46.892.151	,98

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

PASSIF.

			fr. ct.
1. Fonds de dotation			500.000,00
2. Sommes non encore touchées :			
a) sur prêts faits à des particuliers	fr.	66.524,87	
b) sur prêts faits à des communes	»	1.641.972,13	1.708.497,00
3. Obligations foncières 3½% en circulation			29.152.100,00
4. Compte créancier : Caisse d'épargne			2.042.898,01
5. Obligations foncières 3½% déposées contre certificats nominatifs			13.033.600,00
6. Coupons d'obligations non encore touchés			29.609,25
7. Disagio sur prêts communaux			22.500,00
8. Compte pour ordre : Fonds consignés pour frais d'instruction et divers			10.004,50
9. Fonds de réserve :			
I.			
Agio sur obligations vendues de 1902 à 1910	fr.	229.775,47	
II.			
a) Réserve ordinaire	fr.	128.408,19	
b) Excédent favorable de l'exercice 1910	»	34.760,01	
		» 163.168,20	
			392.943,67
		fr.	46.892.151,98

Compte de Profits et Pertes.

DEBIT.

	fr. ct.
1. Intérêts de 1910 sur compte Fonds de dotation	15.000,00
2. Intérêts de 1910 sur obligations foncières 3½%	1.006.480,13
3. Intérêts sur comptes de correspondants	47.578,09
4. Frais généraux de l'exercice	73.425,44
5. Excédent favorable de l'exercice 1910	34.760,01
fr.	1.177.243,67

CREDIT.

1. Intérêts de 1910 sur prêts	1.157.413,17
2. Intérêts compris dans les prix de vente des obligations foncières vendues en 1910	14.158,26
3. Balance des recettes et des dépenses accessoires	5.672,24
fr.	1.177.243,67

La situation au 1er janvier 1912 se présentait comme suit:

Nombre des prêts réalisés	2767

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Montant des prêts réalisés :			
a) Prêts aux particuliers, associations syndicales et établissements publics	fr.	22.663.700	fr. 43.693.980,00
b) Prêts aux communes et aux syndicats intercommun.	»	21.030.280	
Import sur prêts non encore touché	fr.		1.267.251,10
Amortissements opérés	»		3.780.191,87
Remboursements anticipés	»		4.814.777,93
Valeur nominale des obligations vendues	»		32.480.500,00
Valeur nominale des obligations déposées contre certificats nominatifs	»		14.428.700,

c) *Section des Habitations à bon marché.*

La situation au 1er janvier 1912 se présentait comme suit :			
Nombre des prêts réalisés: sans assurance		173	715
avec assurance		542	
Montant des prêts réalisés	fr.		2.482.680.00
Import sur prêts non encore touché	»		68.960,56
Amortissements opérés	»		262.404,95
Remboursements anticipés	»		159.989,49
Capital assuré	»		1.324.992,79
Primes versées à la Compagnie d'assurances	»		126.834,30

Banque Internationale à Luxembourg.

Les nombreuses préoccupations et perturbations politiques que l'année 1911 avait apportées ont été heureusement sans grande influence sur la vie économique; elles n'ont pas empêché les affaires de la banque de se développer dans leur cadre habituel et de produire, grâce à la situation prospère de l'industrie, des résultats satisfaisants. L'administration a ainsi pu fixer le dividende à distribuer aux actionnaires pour 1911 à 9 % du capital-actions, c'est-à-dire au même chiffre que l'année précédente.

L'évaluation des titres en portefeuille a été faite avec la prudence habituelle et la réserve spéciale de 400,000 fr.. créée il y a quelques années déjà pour parer à une dépréciation éventuelle de cette partie de l'avoir social, a été maintenue. Le résultat final est sensiblement le même que celui de l'année 1910, de sorte qu'avec un dividende égal, le report à nouveau est encore à peu de chose près le même que celui de l'année antérieure.

Le mouvement général s'est augmenté en 1911 de 138,000.000 fr. en chiffres ronds; la circulation des billets de banque, quoique toujours très modeste, a depuis quelques années une tendance sensible à augmenter; les succursales et commandites ont fourni de bons résultats, mais les frais généraux augmentent continuellement, ainsi que les impôts, tant de l'Etat que des communes, auxquels s'ajoutent les charges résultant de la législation sociale, les pensions et les frais occasionnés par les agences, que, pour la commodité de sa clientèle, la banque a créées dans différents endroits et qui ne couvrent pas leurs dépenses. La banque n'a pas eu de perte sensible dans la

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

clientèle; elle a toujours l'espoir que, eans des circonstances normales et avec une gestion prudente, ses résultats resteront satisfaisants. Dans tous les cas, les trois premiers mois de l'année en cours semblent confirmer cet espoir.

Le chiffre d'affaires à la maison centrale, aux succursales et aux agences s'est élevé:

en 1910	à fr.	1.618.435.026,37
en 1911	à »	1.479.801.612,35
soit une augmentation pour l'exercice 1911	de fr.	138.633.414,02

Le compte de caisse renseigne le mouvement suivant:

encaisse au 31 décembre 1910	fr.	1.949.417,53
entrées d'espèces en 1911	»	213.413.404,30
soit ensemble	fr.	215.362.821,83
sorties d'espèces pendant la même période	»	213.136.192,50
encaisse au 31 décembre 1911	fr.	2.226.629,33

Le compte de portefeuille renseigne le mouvement suivant:

existences au 31 décembre 1910	fr.	7.720.463,61
entrées	»	117.110.906,84
soit ensemble	fr.	124.831.370,45
sorties	»	117.697.183,10
existences au 31 décembre 1911	fr.	7.134.187,35

Le bénéfice du portefeuille Effets à recevoir à Luxembourg se chiffre par 233.203.25 fr. contre 209.339.01 fr. en 1910. La circulation fiduciaire s'est élevée à 2.800.000 fr. contre 2.500.000 en 1910.

Bilan au 31 décembre 1911.

Banque Internationale à Luxembourg et succursales à Metz et à Sarrebrück.

ACTIF.

Caisse	fr.	2.226.629,33
Portifeuille Effets à recevoir	»	7.134.187,35
id. Titres	»	7.726.273,20
Reports et avances sur titres	»	18.875.600,00
Participations financièress	»	3.051.851,36
Coupons et monnaies étrangères	»	40.773,50
Caisse hypothécaire	»	452.687,25
Immeubles	»	2.254.545,90
Participations commanditaires	»	7.637.500,00
Comptes courants débiteurs	»	32.466.895,43
Débiteurs par aval et cautionnement	»	7.303.212,51
Compte à nouveau (intérêts échus et non exigibles et changes)	»	17.276,02
	fr.	89.187.431,85

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

PASSIF.

Capital social	fr.	25.000.000,00
Billets de banque en circulation	»	2.800.000,00
Comptes-courants créditeurs	»	39.146.875,59
Dépôts à vue	»	796.328,90
Fonds de réserve	»	7.650.000,00
Réserve de la Caisse hypothécaire	»	20.634,00
Compte Ducroire	»	1.000.000,00
Traites à payer	»	2.594.480,15
Avals et cautionnements	»	7.303.212,51
Dividendes non réclamés 1906-1910	»	3.298,75
Dividendes 1911	»	2.250.000,00
Tantièmes et allocations	»	294.522,30
Compte à nouveau (factures et divers)	»	25.274,78
Profits et Pertes	»	302.804,87
	fr.	89.187.431,85

Propriété industrielle.

La statistique de la propriété industrielle du Grand-Duché renseigne pour les années 1909 à 1911 les chiffres ci-après:

a) *Brevets d'invention délivrés*

	en 1911	en 1910	en 1909
à des Luxembourgeois	10	16	20
Allemands	376	353	306
Français	80	61	66
Autrichiens-Hongrois	53	—	—
Belges	32	21	21
Suisses	9	9	5
Anglais	28	17	18
Américains	15	24	26
Divers	41	41	66
ensemble	644	542	528

b) *Marques de fabrique déposées*

par des Luxembourgeois	25	37	42
Allemands	38	91	68
Français	14	49	23
Belges	0	2	0
Anglais	6	36	10
Américains	3	4	0
ensemble	86	219	143

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

c) *Cessions.*

18 brevets et 103 marques de fabrique.

On remarquera que le nombre des brevets a augmenté, mais que celui des marques de fabrique a diminué dans une assez forte proportion par rapport à 1910. C'est que, en 1910, la Régie française des tabacs a déposé à elle seule une quarantaine de marques. Dix brevets ont été délivrés à des femmes inventeurs.

Mercuriales.

Le tableau ci-après indique le mouvement des prix pour les denrées alimentaires, les fourrages et les combustibles pendant les années 1907 à 1911, sur la base des mercuriales de la ville de Luxembourg.

		Prix fin 1907.	Prix fin 1908.	Prix fin 1909.	Prix fin 1910.	Prix fin 1911.
Froment	l'hectolitre.	25 00	26 00	27 00	26 00	26 00
Méteil	»	23 00	24 00	25 00	22 00	22 00
Seigle	»	22 00	20 00	22 00	18 00	20 00
Orge	»	22 00	18 00	20 00	17 00	21 00
Avoine	»	24 00	24 33	26 00	21 00	23 00
Sarrazin	»	23 00	24 00	26 00	28 00	21 50
Pois	»	32 00	32 00	30 00	37 50	34 50
Fèves	»	32 00	28 00	26 00	36 00	39 00
Lentilles	»	48 00	60 00	27 00	30 00	37 00
Pommes de terre	»	7 82	7 88	7 50	11 00	11 25
Farine de froment	le kilogr.	0 50	0 60	0 60	0 60	0 60
» de seigle	»	0 40	0 40	0 40	0 40	0 40
» de méteil	»	0 45	0 50	0 50	0 50	0 50
Beurre	»	2 92	2 78	2 98	3 20	3 40
Oeufs	la douzaine.	2 07	2 01	2 32	2 30	2 40
Foins	les 500 kilogr.	41 75	43 88	72 22	50 00	57 00
Pailles	»	28 25	28 22	40 00	32 00	35 00
Trèfle	»	41 75	40 00	70 00	50 00	52 50
Bois de hêtre	le stère.	15 00	15 00	15 00	16 00	15 00
» chêne	»	10 00	12 00	12 00	14 00	13 00
Viande de bœuf, Ire qualité	le kilogr.	2 10	2 10	2 10	2 40	2 50
» » IIe »	»	1 90	1 90	1 90	2 35	1 95
» veau	»	2 25	2 50	2 30	2 70	2 55
» mouton	»	2 00	1 80	2 00	2 00	2 00
Porc frais	»	2 00	2 20	2 40	2 30	2 20
» fumé	»	2 57	2 80	2 80	3 20	2 95

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Taxes communales d'octroi à Luxembourg.

Chapitre de perception	Produit de 1908	Produit de 1909	Produit de 1910	Produit de 1911
	fr. ct.	fr ct.	fr ct.	fr ct
Liquides	48,068 02	45,957 52	42,847 47	42,942 24
Comestibles	127,437 38	125,470 86	123,431 12	123,688 74
Fourrages	13,631 96	12,156 16	13,137 12	13,181 64
Combustibles	66,364 56	65,039 63	65,244 25	71,337 18
Matériaux de construction	38,413 27	29,201 59	32,935 15	34,009 08
Bière fabriquée dans l'intérieur	15,076 94	13,428 68	14,787 91	16,026 94
Total...	300,987 13	291,253 79	292,383 01	301,185 82
Produits des foires aux bestiaux	3,499 90	3,205 50	3,253 15	1,878 45
» des droits d'abattage	49,384 58	48,177 19	46,951 37	47,364 86
» des ponts à bascule	8,626 00	3,531 00	3,722 50	5,041 25
» du débit d'eau (Porte-Neuve)	45 45	46 25	34 55	74 65
» des droits de place sur les marchés hebdomadaires	3,398 05	3,928 55	3,882 50	3,467 85
Total des recettes de l'octroi.	368,941 11	350,142 28	350,227 08	359,012 88

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Statistique douanière. — Zollstatistik.

Waren-Einfuhr

aus dem Zollvereins-Auslande für den Verbrauch und Handel des Großherzogtums Luxemburg über die Zollämter desselben während des Jahres 1911.

Warengattung.	Herkunfts-land der Waren.	Menge in Kilogramm bezw. Stück
I. Erzeugnisse der Land- u. Forstwirschaft u. andere tierische und pflanzliche Naturerzeugnisse; Nahrungs- und Genußmittel.		
Roggen	Belgien.	6.054
id.	Rußland.	5.050
id.	Rumanien.	131.300
Weizen	Belgien.	62.972
id.	Brit-Indien.	211.999
id.	Bulgarien.	474.542
id.	Groß Brit.	200.485
id.	Argentinien.	3.404.160
id.	Rumanien.	7.261.688
id.	Rußland.	2.824.703
id.	V. St. Amer.	1.180.970
id.	Austr. Bund.	538.024
id.	Frankreich.	513
id.	Canada.	15.150
Gerste	Rußland.	1.457.341
id.	Rumanien.	1.201.975
id.	Bulgarien.	63.700
id.	Dänemark.	5.096
id.	Argentinien.	29.440
id.	Belgien.	54.930
id.	V. St. Amer.	20.251
Hafer	Belgien.	27.375
id.	Rußland.	576.498
id.	Argentinien.	214.290
id	Rumanien.	10.200
id.	Bulgarien.	10.200
id	Frankreich.	246
id.	V. St. Amer.	10.184
id.	Canada.	5.092
id.	Schweden.	1.020
Buchweizen	Rußland.	20.384
id.	Belgien.	24.240
Hirse	Türkei.	303
id.	Belgien.	656
Mais und Dari	Belgien.	185.383
id.	Br. Süd. Af.	748.385
id.	Argentinien.	2.223.738
id	Rumanien.	4.965.870
id.	V. St. Amer.	196.335
id.	Rußland.	858.498
id.	Br.-Indien.	5.555
id.	Bulgarien.	5.050
id.	Türkei.	5.050
Malz	Frankreich.	10.125
Reis, unpoliert	Belgien.	711.340
id.	Italien.	266
id.	N.-Indien.	10.125
id.	Br.-Indien.	39.530
id.	Niederland.	42.019
Speisebohnen	Belgien.	12.776
id.	Italien.	19
id.	Öst.-Ungarn.	22.475
id.	Rumanien.	74.340
id.	Rußland.	11.150
id	Niederland.	78
id.	Frankreich	626
id.	Br. Indien.	5.120
id.	Bulgarien.	7.000
Erbsen	Frankreich.	166
id.	Rußland	3.060
id.	Rumanien.	10.600
id.	Belgien...	60.734
id.	Gr. Britan.	2.028
id.	Öst.-Ungarn.	500
Linsen	Belgien...	4.931
id.	Rußland.	5.000
id.	Br.-Indien.	10
Futterbohnen	Belgien.	1.419
id.	Frankreich.	285
Lupinen	Belgien.	10.000
Wicken	Bulgarien.	85.625
id.	Belgien.	16.172
id.	Rußland.	405
id.	Rumänien.	42.431

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bezw. Stück	Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bezw. Stück
Raps- und Rübsaat.....	Belgien.	127	Unbearbeitete Tabakblätter	Brasilien.	34.049
Mohn, Sesam, Bucheckern,			id.	Philippinen.	203
Erdnüsse usw.....	id.	92	id.	Algerien.	43.508
id.	Italien.	14	id.	Br. Indien.	26 540
id.	Spanien.	880	id.	Öst.-Ungarn	54.721
id.	China.	203	id	Griechenl.	237
Lein- und Hanfsaat.....	Belgien.	11.183	id.	Rußland.	177
id.	Rumanien.	300	id.	Dom. Rep.	32.071
id.	Marokko.	495	id.	Columbien.	1 708
id.	Argentinien	8.034	id	China.	702
id.	Niederland	63	id.	Paraguay.	36.816
id.	Japan.	204	id.	Cuba.	2 493
id.	Rußland.	1.512	id.	Türkei.	11.702
id.	V. St. Amer.	740	id	Italien.	2.983
id.	Frankreich	9	id.	Frankreich.	1 865
id.	Br.-Indien.	500	Hopfen	Belgien.	1
Andere, nicht besonders genannte Ölsämereien	Italien.	162	Frische Küchengewächse .	Frankreich.	6.732
Kleesaat	Frankreich.	45.423	id.	Italien.	4.200
id.	Belgien.	58.238	id.	Öst.-Ungarn	9.901
id.	Italien.	3.215	id	Ägypten.	8.925
Grassaat	Belgien.	9.940	id.	Niederland	21.413
id.	V. St. Amer	294	id.	Belgien.	171 222
id.	Türkei.	323	id.	Spanien.	32.567
id.	Niederland	641	id.	Argentinien.	1.501
id.	Frankreich.	489	Getrocknete Blätter und Kräuter zum Genuß ...	Italien.	8
id.	Rußland.	1.309	Artischocken, Melonen,		
id.	Gr.-Britan.	912	Pilze, getrocknet	id.	46 779
Runkelrübensamen.....	Frankreich.	6.144	id.	Belgien.	8.149
id.	Belgien.	888	id.	Öst.-Ungarn.	36
Andere Gemüsesamen	id.	328	Küchengewächse, getrock.	Belgien.	34
id.	Frankreich.	1.330	id.	Frankreich	3
Frische Kartoffeln	Belgien.	14.529.377	Lebende Pflanzen	Niederland.	50.465
id.	Italien	1.410	id.	Frankreich.	13.803
id.	Spanien.	117	id.	Gr.-Britan.	229
id.	Niederland.	10.013	id	Italien.	7
id.	Frankreich.	1.677	id.	Austr. Bund.	28
Futterrüben, Mohren usw.	Belgien.	66.008	id.	Schweiz.	3
id.	Frankreich.	10 294	id.	Belgien.	121.407
Getrocknete Zichorien usw.	Belgien.	184.286	id.	Öst.-Ungarn.	58
Grün- und Rauhfutter ...	id.	943.331	id.	Dänemark.	1
id.	Frankreich.	125.563	Blumenzwiebeln	Belgien.	1.667
Rohe Baumwolle	Nied. Indien.	11.706	id.	Niederland	10.599
id.	Frankreich	4.207	id.	Frankreich	97
id.	Br. Indien.	84.060	Frische Blumen	id.	2.794
id.	Mexiko.	6.722	id.	Schweiz	8
id.	Ceylon.	3.391	id.	Italien.	25
id.	V. St. Amer	26 084	id.	Belgien	893
Unbearbeitete Tabakblätter	Belgien.	1.470	id.	Niederland	33
id.	Mexiko ...	475	Blumen, Kränze usw., getr.	Frankreich.	92
id.	Niederland.	307	id.	Belgien.	1
id.	Nied.-Indien.	61 505	Frische Tafeltrauben	Frankreich.	4.332
id.	V. St. Amer.	178.265	id.	Italien.	2.816

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bezw. Stück	Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bezw. Stück
Frische Tafeltrauben.....	Spanien.	945	Getrocknete Feigen.....	Portugal.	9.852
id.	Öst.-Ungarn.	80	id.	Frankreich.	139
id.	Belgien.	6.338	id.	Algerien.	2
id.	Algerien.	15	Getrocknete Korinthen ..	Griechenl.	113
Hasel und andere Nüsse...	Belgien.	98	Getrocknete Rosinen	Belgien.	2
id.	Türkei.	96	id.	Frankreich.	8
id.	Spanien.	15.484	id.	Spanien.	4.588
id.	Italien.	752	Getrocknete Datteln	id.	774
id.	Frankreich.	5.290	id.	Persien.	430
id.	Br.-Indien.	240	id.	Algerien.	29
Frische Äpfel.....	Frankreich.	511.646	id.	Tunis.	698
id.	Italien.	1.743	id.	Frankreich.	174
id.	Öst.-Ungarn.	21	id.	Belgien.	23
id.	V. St. Amer.	196	Getrocknete Mandeln, Granaten usw.	id.	6
id.	Austr. Bund.	69	id.	Portugal.	1.090
id.	Belgien.	6.231	id.	Frankreich.	100
Frische Birnen	id.	1.317	Frische Ananas.....	id.	2
id.	Frankreich.	1.212	id.	Portugal.	428
id.	Schweiz.	43	id.	Belgien.	97
id.	Öst.-Ungarn.	22	Johannesbrot	Frankreich.	210
Frische Aprikosen	Belgien.	340	id.	Spanien.	305
id.	Frankreich.	583	id.	Italien.	1.291
id.	Öst.-Ungarn.	33	id.	Belgien.	10
id.	Italien.	100	Genießbare Kastanien ...	id.	585
Frische Zwetschen	Belgien.	3.122	id.	Spanien.	1.500
Frische Mirabellen	id.	1.069	id.	Italien.	814
id.	Frankreich.	14.664	id.	Frankreich.	3.427
Frische Kirschen	id.	1.393	id.	Öst.-Ungarn.	8
id.	Belgien.	708	In Salzwasser eingelegte Pomeranzen	Ceylon.	3.947
id.	Italien.	10	id.	Algerien.	135
id.	Öst.-Ungarn.	23	id.	Br.-Indien.	1.911
Sonstiges frisches Obst....	Belgien.	4.011	id.	Belgien.	52
id.	Frankreich.	433	Zitronen- und anderer Südfruchtsaft	id.	611
Getrocknetes Obst	id.	87	id.	Frankreich.	21
id.	Öst.-Ungarn.	9.934	Roher Kaffee	Belgien.	10.965
id.	V. St. Amer.	11.463	id.	Nied.-Indien.	4.066
id.	Belgien.	8.859	id.	Salvator.	1.243
id.	Serbien.	14.705	id.	Br.-Indien.	822
Obstmus	Belgien	127	id.	Brasilien.	57.856
Frische Bananen usw. ...	id.	2	id.	Türkei.	81
id.	Spanien.	1.990	id.	Guatemala.	2.213
id.	Portugal.	120	id.	Haiti.	1.312
id.	Frankreich.	27	id.	Dom. Rep.	1.926
Frische Südfrüchte.....	id.	2.118	id.	Mexiko.	1.532
id.	Spanien.	531.741	id.	Costarika.	727
id.	Italien.	55.703	id.	V. St. Amer.	2.149
id.	Öst.-Ungarn.	5	id.	Frankreich.	94
id.	Algerien.	92	Gebrannter Kaffee	Frankreich.	45
id.	Belgien.	1.245	id.	Niederland.	10
Getrocknete Feigen	id.	29	id.	Belgien.	2.958
id.	Italien.	1.076			
id.	Spanien.	2.883			
id.	Türkei.	488			

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bezw. Stück
Gebrannter Kaffee	Brasilien.	10
Getrocknete Zichorien	Belgien.	42.473
id.	Frankreich.	43.131
Tee	id.	45
id.	China.	27
id.	Niederland.	135
id.	Gr.-Britan.	104
id.	Belgien.	160
id.	Rußland.	26
Paprika	Frankreich.	8
id.	Öst-Ungarn.	6
id.	Italien	443
Gewürznelken usw.	Belgien.	49
id.	Britt. Mitt.	16
id.	China.	30
id.	Nied.-Indien	370
id.	Frankreich.	13
Sonstige pflanzliche Erzeugnisse zum Gewerbegebrauch	Belgien.	655
id.	Algerien.	33.190
id.	Frankreich.	624
id.	Ceylon.	550
id.	Mexiko.	1.688
id	Columbien.	157
id.	Japan.	4
Stuhlrohr usw.	Frankreich.	275
id.	China.	9.604
id.	Niederland.	15
Anderweit nicht genannte Erzeugnisse zum Heilgebrauch	Belgien.	725
id.	Italien.	8
id.	Öst.-Ungarn.	541
id.	Schweiz.	3
id.	Frankreich.	55
id.	Algerien	6
Bau- u. Nutzholz in der Querrichtung mit der Axt usw. bearbeitet	Frankreich.	922.646
id.	Belgien.	126.033
id.	V. St. Amer.	18.680
Bau- u. Nutzholz in der Richtung der Längsachse mit der Axt usw.	Frankreich.	4.820
Bau- u. Nutzholz in der Richtung der Längsachse mit der Sage usw.	Belgien.	300.425
id.	Öst Ungarn.	12
id.	Rußland.	224.785
id.	V. St. Amer.	962.675
id.	Finland.	10.630
id.	Frankreich.	146.690
Bau- u. Nutzholz in der Richtung der Längsachse mit der Sage usw.	Norwegen.	56.370
Zedernholz usw.	Frankreich.	28
Nutzholz von Buchsbaum u.	Br.-W.-Afrika	9.830
id.	Frankreich.	836
id.	V. St. Amer.	1.450
Eisenbahnschwellen, mit der Axt usw bearbeitet	Belgien.	70
id.	Frankreich.	8.000
Geschälte Korbweiden usw.	Belgien.	3.741
id.	Frankreich.	29.346
Reifenstabe	Belgien	56
Brennholz	id.	828.295
id.	Frankreich.	413.651
Holzkohlen usw.	Belgien.	731.409
id.	Frankreich.	290
Holzwolle Holzmehl	id.	6
Korkholz usw.	Belgien.	5
Farbholz	id.	16.284
id.	Frankreich.	990
id.	Honduras	990
id.	Brasilien	980
id.	Br.-Süd.-Afr.	980
id.	Niederland.	980
Gerberinden, auch gemahlen.	Br.-Süd.-Af.	53.841
id.	Algerien.	7.061
id.	Öst.-Ungarn.	5
id.	Belgien.	693
id.	Madagaskar.	65.933
Quebrachoholz usw.	Belgien.	818.369
Andere Gerbstoffe	id.	—
id	Türkei.	211.936
id.	Venezuela	20.855
Eicheln usw.	Belgien.	22.780
Torfstreu, Moos usw.	id.	17.870
id.	Niederland.	261.485
id.	Frankreich.	5
Terpentinharze usw.	id.	22
id.	V. St. Amer.	17.304
id.	Öst-Ungarn.	4
id.	Belgien.	30
Kampfer	Niederland.	4
Arbeitspferde, leichte Stut.	Belgien.	Stück 21
id.	Frankreich.	id. 3
Arbeitspferde, Hengste, Wallache	Belgien.	id. 1
id.	Frankreich.	id. 3
Arbeitspferde, schwere St.	Belgien.	id 910
Arbeitspferde, schwere Hengste, Wallache	id.	id 575
id.	Frankreich.	id 7

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bezw. Stück
Zuchthengste, leichte und schwere	Belgien.	Stück 3
Kutsch-, Reit-, Rennpferde	id.	id. 61
id.	Gr. Britan.	id. 1
id.	Niederland.	id. 23
id.	Frankreich.	id. 1
Pferde im Werte bis 300 M.	Belgien.	id. 3
Abgesetzte Fohlen u. Saugfohlen	id.	id. 200
Maulesel	Frankreich.	id. 103
Rindvieh	Gr.-Britan.	id. 1
id.	Belgien.	id. 39
id.	Frankreich.	kg. 109.674
Ziegen	Belgien.	Stück 28
Schweine	Frankreich.	kg. 22.670
Lebendes Federvieh	Öst.-Ungarn.	1.343
id.	Belgien.	5.992
id.	Frankreich.	155
id.	Niederland.	229
Frisches Rindfleisch (Freimenge)	Frankreich	34.636
Einfach zubereitetes Rindfleisch	Belgien.	3
id.	Frankreich.	2
id. (Freimenge)	Belgien.	424
Frisches Schweinefleisch (Freimenge)	Frankreich.	2.542
id.	Belgien.	75.539
id.	id.	27
Geräucherte Schweineschinken (Freimenge)	Belgien.	21.400
Geräuch. Schweineschinken	Frankreich.	76
id.	Gr.-Britan.	8
id.	Öst.-Ungarn.	31
id.	Niederland.	16
id.	Italien.	5
id.	Belgien.	627
Schweinespeck	Frankreich.	912
id.	Belgien.	610
id.	V. St. Amer.	5.748
id.	Schweiz.	5
id.	Gr.-Britan.	123
id. (Freimenge)	Belgien.	83.226
Totes Federvieh, auch zerl.	id.	26.116
id.	Italien.	637
id.	Öst.-Ungarn.	8.587
id.	Gr.-Britan.	45
id.	Frankreich.	2.137
id.	Rußland.	154
Totes Haarwild	Frankreich.	211
id.	Öst. Ungarn.	349
id.	Aust. Bund.	757
id.	Belgien.	1.736
Federwild, auch zerlegt	Belgien.	509
id.	Gr.-Britan.	99
id.	Norwegen.	5
id.	Italien.	49
id.	Frankreich	45
Fleischextrakt usw.	id.	13
id.	Belgien.	42
Würste	Frankreich.	22
id.	Belgien.	707
Frische Fische	Frankreich.	611
id.	Niederland.	793
id.	Belgien.	33.541
Gesalzene Heringe	id.	T. 149½
id.	Niederland.	id. 2105
id.	Frankreich.	id. 23
Zubereitete Fische	Belgien.	112.016
id.	Norwegen.	6.214
id.	Gr.-Britan.	200
id.	Niederland.	8.344
id.	Dänemark.	16.968
id.	Frankreich.	1.137
Frische Austern	id.	383
id.	Niederland.	3.358
id.	Gr.-Britan.	186
id.	Belgien.	1.305
Miesmuscheln	id.	14.934
id.	Niederland.	5.949
id.	Frankreich.	232
Andere Seemuscheln	id.	18
id.	Belgien.	10
Schnecken aller Art	Frankreich.	201
id	Belgien.	28
Schildkröten	Öst.-Ungarn.	48
Süßwasserkrebse	Öst.-Ungarn.	292
id.	Belgien.	5
Hummern, Granelen usw.	Frankreich.	1.853
id.	Belgien.	1.021
id.	Italien.	5
Seekrebse, Froschkeulen u.	Belgien.	45
id.	Frankreich.	2
Lebende Bienen ohne Honig.	Öst.-Ungarn.	18
Andere, nicht besonders genannte Tiere	Frankreich.	159
id.	Belgien.	2.283
id.	Öst.-Ungarn.	2
id.	Algerien.	2
Schmalz	Belgien.	977
id.	Frankreich.	106
id.	V. St. Amer.	186.645
Schwein- u. Gänsefett	Belgien.	216
id.	Frankreich.	17
Schweineflomen	Belgien.	824
Talg von Rindern	id.	2.249

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bezw Stück	Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bezw Stück
Knochenfett	Belgien.	776	Rindshaute	Br.-Indien.	672
id.	Frankreich.	18	id.	Gr.-Britan.	2.664
Fischtran, Fischspeck	Belgien.	473	id	B.-Süd.-Afr.	8.141
id.	Norwegen	3.441	id	Nied.-Ind.	2.433
id.	Gr. Britan.	16.476	id.	Venezuela.	7.158
id.	Frankreich.	6	id.	Belgien.	112.916
id.	Br.-Süd.-Af.	2.110	Roßhaute	Frankreich.	1.028
id.	Öst.-Ungarn.	2.062	Schaf- und Ziegenfelle	id.	21.688
Milch	Frankreich.	24	id.	Schweiz.	121
id.	Belgien.	12	id	Spanien.	12.598
Butter, frisch od gesalzen.	id.	6.396	id.	Niederland.	13.129
id.	Italien.	18	id.	Norwegen.	1.969
id.	Öst.-Ungarn.	13	id.	Öst.-Ungarn.	6
id.	Niederland.	7.232	id.	Mexiko.	584
id.	Frankreich.	427	id.	V. St. Amer.	1.852
Käse	id.	6.576	id.	Belgien.	43.945
id.	Schweiz	20.202	Andere Felle und Häute	Frankreich.	215
id.	Italien.	5 138	id.	Belgien.	17
id.	Öst.-Ungarn.	11	Hasen- u. Kaninchenfelle, roh	Frankreich.	2.061
id.	Niederland.	846	id.	Belgien.	384
id.	Belgien.	2.191	Felle zur Pelzwerkbereitung	Frankreich.	38
Eier, roh	id.	193 110	id.	Belgien.	249
id	Öst.-Ungarn.	930	id.	Rußland.	6
id.	Italien.	52	Tierische Rohstoffe zu Schnitzzwecken	Frankreich.	33
id.	Frankreich.	185	id.	Belgien	17
Eigelb	China.	43.860	Darme von Vieh, frisch od. getrocknet	id.	2.921
Honig in Stöcken	Belgien.	51	id.	Gr.-Britan.	760
id.	Öst.-Ungarn.	10	id.	Frankreich.	105
id. in Waben	Belgien.	42	id.	Dänemark.	5
id.	Öst.-Ungarn.	20	Knochenkohle, Knochenasche usw.	Belgien.	43
id.	Frankreich	184	id.	Frankreich.	29
id.	Niederland.	3	Meerschwämme usw.	id.	387
Bienenwachs usw.	Belgien.	273	id.	Belgien.	11
id.	Frankreich.	54	Blut von Vieh	id.	475
Rohe, a. gewasch. Schafwoll	id.	2.227	id.	Frankreich.	3
id.	Belgien.	19.927	Mehl aus Getreide	Belgien.	76.151
id.	Gr.-Britan.	1.142	id.	Frankreich.	344
id.	Argentinien.	45.363	id	Öst.-Ungarn.	83
Rindvieh-, Hasenhaare usw	Belgien.	316	id. (Freimenge)	Belgien.	1.158.026
id.	Frankreich.	646	Reis, poliert	Frankreich.	11
id.	Italien.	18	id.	Spanien.	50
Bettfedern	Belgien.	12	id.	Niederland.	50.007
id.	Öst.-Ungarn.	190	id.	Belgien.	75.451
id.	Frankreich.	593	id.	Italien.	50
id.	Dänemark.	98	Graupen, Gries	Belgien.	3
Federkiele usw.	Belgien.	201	id.	Frankreich.	2
Borsten	Frankreich.	154	Sonstige Müllereierzeugn.	Rußland.	4
id.	Belgien.	2	id.	Belgien.	37
Kalbfelle	id.	2.079	id.	Frankreich.	5
Rindshäute	Frankreich.	417.892			
id.	Argentinien.	2.573.269			
id.	V. St. Amer.	383.694			
id.	Columbien.	2.225			

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bezw. Stück	Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bezw. Stück
Fette, Öle in Fassern.....	Frankreich	10.584	Stiller Wein in Flaschen.	Italien.	113
id.	Gr.-Britan.	1.070	id.	Belgien.	238
id.	Italien	202	id.	Portugal.	10
id.	V. St. Amer.	1.000	id.	Algerien.	4
id.	Belgien.	8.987	id.	Öst.-Ungarn.	9
id.	Öst.-Ungarn.	2.095	id	Spanien.	4
id.	Japan.	1.053	Wein mit Heilmittelzusatz.	Belgien.	2
Fette in anderen Behältnissen	Belgien.	826	id.	Frankreich.	11.543
id.	Frankreich.	3.438	id.	Schweiz.	273
id	Öst.-Ungarn.	52	id.	Italien.	3.184
id	Schweiz.	10	Obstwein	Frankreich.	1 345
id.	Spanien.	55	id.	Belgien.	21
Ölsäure	Belgien.	36.503	Bier in Fassern.....	Öst.-Ungarn.	67.548
Reisstarke	id.	92	id.	Belgien.	30
id.	Frankreich.	358	id.	Gr.-Britan.	118
Dextrin	V. St. Amer.	50	Bier in Flaschen.....	Belgien.	924
id.	Frankreich.	86	id.	Frankreich.	979
id.	Belgien.	515	Essig aller Art	id.	3.168
Sago, Tapioka	id.	254	id.	Belgien.	2
id.	Frankreich.	83	Weinhefe	Frankreich.	65
id.	Italien.	7	Andere Hefe aller Art	Belgien.	534
Rohr-. Rübenzucker	Frankreich.	15.039	Mineralwasser	id.	1.104
id.	Belgien.	5.136	id.	Öst.-Ungarn.	10.273
Stärkezucker	id.	3	id.	Frankreich.	45.992
id.	Frankreich.	13	Eis	Belgien.	240.000
Branntwein in Fässern ...	Gr.-Britan.	142	id.	Frankreich.	1.066
id.	Tunis.	60	Kleie	Rumänien.	295.763
id.	Algerien.	37	id.	Niederland.	188.100
id.	Frankreich	6.062	id.	Türkei.	84.257
id.	Belgien.	358	id.	Öst.-Ungarn.	29.700
id. in Flaschen	Schweiz.	1	id.	Argentinien	49.500
id.	Niederland.	114	id.	Belgien.	4.971.189
id.	Italien.	6	id.	Frankreich.	327.309
id.	V. St. Amer.	3	id.	Gr. Britan.	14.860
id.	Frankreich.	595	id.	V. St. Amer.	893
id.	Belgien.	29	id.	Bulgarien.	9.900
id.	Öst.-Ungarn.	1	id	Griechenland	136.759
Stiller Wein in Fässern ..	Spanien.	39.494	id.	Chile.	163.366
id.	Öst.-Ungarn.	8	id.	Italien.	88.925
id.	Frankreich.	1.173.722	Rückstände fetter Öle ..	Belgien.	292.875
id.	Türkei.	7.353	id.	V. St. Amer.	44.550
id.	Italien.	33.537	id.	Rumänien.	1.036
id.	Portugal	3.868	id.	Rußland.	40.000
id.	Algerien.	15.800	id.	Frankreich.	5.372
id.	Schweiz.	69	id.	Austr. Bund.	25.830
id.	V. St. Amer.	1.108	id. von der Stärkeerzeugung	Belgien.	14.850
id.	Tunis.	15.643	Ausgelaugte Schnitzel von		
id.	Belgien.	137	Zuckerrüben.....	Frankreich.	10.210
id.	Gr.-Britan.	793	Malz, Malzkeime	id.	9.969
Schaumwein in Flaschen .	Frankreich.	9.329	id.	V. St. Amer.	19.820
id.	Belgien.	3	id.	Gr.-Britan.	11.538
Stiller Wein in Flaschen. .	Frankreich.	3.473	id.	Belgien.	9.910
id.	Schweiz.	44			

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bezw. Stück
Gewöhnliches Backwerk...	Belgien.	3.544
id.	Italien.	4
id.	Schweiz.	12
id.	Frankreich.	72
id. in Freimengen ...	id.	2.427
id.	Belgien.	247.978
Feines Backwerk.....	id.	1.890
id.	Schweiz.	218
id.	Öst.-Ungarn.	13
id.	Italien.	271
id.	Gr. Britan.	467
id.	Niederland.	4
id.	Frankreich.	1.827
id.	V. St. Amer.	9.901
Teigwaren.....	Frankreich.	1.241
id.	Italien.	374
id.	Belgien.	1.012
id.	Öst.-Ungarn.	7
id.	Schweiz.	35
Oblaten zum Genuß	Belgien.	4
id.	Frankreich.	13
id.	Öst.-Ungarn.	7
id.	Italien.	5
Zuckerwerk	Frankreich	1.326
id.	Gr. Britan.	39
id.	Italien.	20
id.	Schweiz.	62
id.	Öst.-Ungarn.	7
id.	V. St. Amer.	2
id.	Belgien.	222
Kakao	id.	11
id.	Frankreich.	3
Schokoladewaren	id.	993
id.	Öst.-Ungarn.	26
id.	Schweiz.	248
id.	Belgien.	1.006
id.	Gr.-Britan.	4
id.	Rußland.	2
Oleomargarin	Italien.	1
id.	Frankreich.	51
id.	Belgien.	112
Senf	Frankreich.	82
id.	Belgien.	9
Weder äther- noch weingeisthaltige Essenzen ...	id.	24
id.	Frankreich.	216
id.	Italien.	5
Säfte von Pflanzen	Frankreich.	135
id.	Schweiz.	5
id.	Belgien.	514
Früchte mit Branntwein zubereitet	Frankreich.	5
Früchte mit Branntwein zubereitet	Italien.	5
Früchte für den feineren Tafelgenuß	Belgien.	33
id.	Gr.-Britan.	32
id.	Italien.	6
id.	Frankreich.	199
Chemisch zubereitete Nährmittel	Belgien.	4
Nahrungs- u. Genußmittel, anderweit nicht genannt.	Gr.-Britan.	6
id. in luftdicht verschlossenen Behältern...	Belgien.	7.051
id.	Frankreich.	5.441
id.	Gr.-Britan.	62
id.	Italien.	2.269
id.	Öst.-Ungarn.	2
id.	Spanien.	4.189
id.	V. St. Amer.	103
id.	Schweiz.	51
id.	Norwegen.	2.055
id.	Portugal.	465
id.	Schweden.	232
id.	Türkei.	4
Rauchtabak	Frankreich.	17
id.	Schweiz.	329
id.	Ägypten.	1
id.	Italien.	1.992
id.	V. St. Amer.	4.451
id.	Belgien.	56
Zigarren	id.	939
id.	Mexiko.	2
id.	Schweiz	1.391
id.	Niederland.	237
id.	Italien.	9
id.	Ägypten.	2
Zigaretten	Frankreich.	2
id.	Ägypten.	9
id	Belgien.	5
id.	Niederland.	1
2. Mineralische und fossile Rohstoffe; Mineralöle.		
Gartenerde, Kies, Sand ...	Belgien.	18.155.077
id.	Frankreich.	1.230.387
Porzellanerde, Ton	Frankreich.	567.941
id.	Gr.-Britan.	265.744
id.	Belgien.	42.822
Farbenerde, Kreide, Graphit	id.	364
id.	Frankreich.	11.860

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bezw. Stück
Bimstein, Schmiergel.	Frankreich.	132
id.	Belgien.	748
Natürlicher Kalk	Frankreich.	236.642
id.	Belgien.	143.613.237
Gips.....	id.	54.377
id.	Frankreich.	16.753
Tuff, Traß.....	Belgien	4.705
id.	Frankreich.	5
Zement	Belgien.	8.304.817
id.	Frankreich.	765.614
Talk, Glimmer	Italien.	490
id.	Belgien.	980
Feld- und Flußspat	Norwegen.	21.809
Rohe Dach- und Tafelschiefer	Frankreich.	364.143
id.	Belgien.	5.859.578
Rohe Steine (Alabaster und Marmor)	id.	249.096
id	Italien.	41.670
id.	Griechenland	4.890
Rohblöcke aus harten Stein	Belgien.	1.299.137
id. Sand	id.	47.365
id.	Frankreich.	1.396.058
Rohe Halbedelsteine.....	Niedl.-Indien	39
Sonstige Erden, anderweit nicht genannt.....	Frankreich.	17
id.	Belgien.	10.820
Eisenerz	id.	331.295
id.	Frankreich.	428.840.659
id.	Italien.	99
Manganerze	Brit.-Ind.	65.939.084
id.	Rußland.	18.328.920
id.	Brasilien.	385.000
id.	Spanien.	264.940
Schlacken von Erzen, auch gemahlen	Frankreich .	3.469.677
id.	Belgien.	4.870.300
Steinkohlen.	id.	133.093.120
id.	Frankreich.	550.000
id.	Niederland.	305.004
Koks	Frankreich.	360.000
id.	Belgien.	246.828.681
Preßkohlen	id.	28.222.580
id.	Frankreich.	2.172
Preßkohlen aus Braunkohl.	Belgien.	12.800
Mineralschmieröle	Frankreich.	4.768
id.	Rußland.	1.101.366
id.	V. St. Amer.	579.807
id.	Belgien.	61.483
id.	Fr. Hamburg	14.886
Petroleum.....	V. St. Amer.	2.571.536
id.	Öst.-Ungarn.	9.744
Petroleum.....	Rußland.	916.623
id.	Belgien.	73.095
Benzin usw.	id.	10.767
id.	V. St. Amer.	684.688
id.	Rußland.	930
id.	Frankreich.	20
Asphalt, Asphaltkitt	Belgien.	910
Torfstreu.....	id.	811
id.	Frankreich.	17
Steinkohlenteer	Belgien.	96.188
id.	Frankreich.	48.705
Benzol.	Belgien.	18.169
id.	Frankreich.	6.575
id.	Rußland.	5 342
Naphtalin, Kresol, Anilin..	Niederland	40
3. Zubereitetes Wachs, feste Fettsäure, Lichter, Wachswaren, Seifen und andere unter Verwendung von Fetten, Ölen oder Wachs.		
Bienen-, Pflanzenwachs ...	Belgien.	4.771
id.	Niederland.	
id.	Frankreich.	173
Erdwachs	Öst.-Ungarn.	204
Paraffine, Stearinsäure u. .	id.	162
id.	V. St. Amer.	15.902
id.	Belgien.	735
Lichter aller Art und Wachs	id.	1.664
id.	Niederland.	663
id.	Gr.-Britan.	2.479
id.	Frankreich.	440
Feine Wachswaren.....	Belgien.	16
Schmierseife	Niederland.	33
id.	Frankreich.	10
id.	Belgien.	34.799
Gemeine feste Seife	id.	3.199
id.	Öst.-Ungarn.	25
id.	Frankreich.	8.037
Feine Seife	id.	4.342
id.	Niederland.	16
id.	Gr. Britan.	36
id.	Belgien.	936
id.	V. St. Amer.	146
Glyzerinsalbe usw.	Frankreich.	13
Paraffin	V. St. Amer.	1.173
id.	Belgien.	150
Wagenschmiere und andere Schmiermittel	id.	13.434

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bezw. Stück
Wagenschmiere und andere Schmiermittel	V. St. Amer.	2.036
id.	Rußland.	13.494
id	Norwegen	406
id.	Frankreich.	6 075
Schuhwichse	Belgien.	69
id.	Öst.-Ungarn.	12
id.	Gr.-Britan.	25
id.	Schweiz.	175
id.	Frankr ich	103
Putzmittel, Tonerdeseife usw.	id	256
id.	Belgien.	27
Formerarbeit aus Stearin.	id.	116
id.	Frankreich.	9
id.	Schweiz.	4
4. Chemische und pharmazeutische Erzeugnisse, Farben und Farbwaren.		
Alkalimetalle		
Phosphor	Frankreich.	55
Schwefel	id.	166
id.	Italien	14.798
id.	Schweden.	98
id.	Belgien.	178
Salmiakgeist usw.	id.	281
Salzsäure	id.	6.955
id.	Frankreich.	2.500
Schwefelsäure	id.	2.700
id.	Belgien.	147.147
Salpetersäure	id.	8.400
Borsäure	id.	594
id.	Frankreich.	117
Weinsteinsäure usw.	Belgien.	21
id.	Frankreich.	50
Salz	id.	60
id.	Belgien.	132.851
Kohlensaures Ammoniak	Gr.-Britan.	1.805
id.	Belgien.	138
Soda	Niederland.	5
id.	Belgien.	11.287
Doppelkohlensaures Natron	Belgien.	18
Ätznatron, Ätzkali	Frankreich.	84
id.	Belgien.	73
Pottasche aller Art	id.	88
id.	Frankreich.	9
Chlorkalk usw.	Belgien.	428
id.	Frankreich.	22.830
Schwefelsaures Natron	Belgien.	5.980
Schwefelsaures Kali	id.	20
Vitriol usw.	id.	21.801
id.	Frankreich.	106
Vitriol usw.	Gr.-Britan.	4 814
Ammoniak, Kali-, Natronalaun usw.	Belgien.	1 000
Salpetersaures Ammoniak usw.	Schweden.	22.733
id.	Norwegen.	14.910
id. Natron usw.	Belgien.	976 284
id.	Chile.	1.667.207
Chromsaures Natron	Belgien.	4
Wasserglas	id.	1
Blausaures Kali	id.	45
Essigsaure Salze	Frankreich.	2
Calziumkarbid usw.	Schweiz.	19.950
id.	Belgien.	30
Chlorkalium, Arsenik usw.	Belgien.	300.805
id.	Schweden.	9.114
id.	Schweiz.	1
id.	Frankreich.	1.995
Anilinfarbe	Belgien.	161
id.	Frankreich.	2
Berlinerblau	Belgien.	49
Ultramarin	id.	34
Bleirot, Bleiweiß	id.	32.048
Barytweiß	id.	32
Zinkoxyd usw.	Belgien.	14.510
id.	Frankreich.	512
id.	Niederland.	4.885
Zinnober, roter	Belgien.	77
Farbholzauszüge	id.	16
id.	Frankreich.	832
Kreide u. and. Erdfarben	id.	36.016
id.	Belgien.	5.535
Ruß, Buchbinderschwärze	id.	152
Bronzefarben	id.	2
Chromfarben	id.	111
id.	Gr.-Britan.	16
Papierdruckfarben	Belgien.	13
id.	Frankreich.	17
Bleiweiß	Niederland.	2 040
id.	Belgien.	7.819
Zubereitete Farben	id.	2.411
id.	Gr.-Britan.	29
id.	Frankreich.	582
Tinte, Tintenpulver	id.	1.184
id.	V. St. Amer	489
id.	Belgien.	160
Graphit	id.	1
Speckstein	Frankreich.	26
Blei-, Farben- und Kohlenstifte	id.	131
id.	Belgien.	1
Ölfirnisse	id.	1.586
id.	Niederland	5

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bezw. Stück	Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bezw. Stück
Ölfirnisse	Frankreich	3	Zündpillen aller Art	Frankreich.	2.851
Weinsteinfirnisse	Gr.-Britan.	1	Gefüllte Patronen	id.	34
id.	Frankreich.	364	id.	Belgien.	1.967
id.	Belgien.	161	id.	Niederland.	3
id.)	Schweiz.	162	id.	Gr.-Britan.	252
Lackfirnisse	Belgien.	9.626	Zündholzer	Belgien.	512
id.	Niederland.	1.025	Zündkerzen	id.	23
id.	Gr.-Britan.	313	Feuerwerke aller Art	Frankreich.	2
id.	Öst.-Ungarn.	230	Pechfackeln	Belgien.	40.163
id	Frankreich.	1.883	id	Frankreich.	202
id.	Schweden.	11	Rohleim	id.	8
Siegellack	Frankreich.	996	id	Belgien.	30
id.	Belgien.	243	Leim aller Art	Öst Ungarn.	68
Ölkatte	id.	192	id	Frankreich	1.050
id.	Niederland.	5	id	Belgien.	4.554
id.	Frankreich	1.978	Blatter, Flittern, Kapseln,	id.	4
Asbestanstrichmasse	Belgien.	2	id	Frankreich	7
Holzgeist, gereinigt	id.	2	Plastischer Leim	Belgien	83
Flüssige atherische Öle	id.	2.603	id.	Öst.-Ungarn.	103
id.	V. St. Amer.	12.827	Anderweit nicht genannte verdichtete Gase	Belgien.	4.977
id.	Frankreich.	202	id.	Frankreich.	348
Wohlriechende Fette	id.	91	Chinin	id.	1
id.	Gr.-Britan.	1	Kollodium	id.	3
id.	Belgien.	3	Eichenholzauszug usw.	Frankreich.	1.886.185
id.	Öst.-Ungarn.	1	id.	Spanien.	31.884
Wohlriechende, ather- oder weingeisthaltige Riechmittel	Belgien.	11	id.	Italien.	50.080
id.	Italien.	8	id.	Öst.-Ungarn	985
id.	Frankreich.	106	id.	Argentinien.	201.617
id.	Gr.-Britan.	2	id.	Belgien.	1.113.767
Wohlriechende, nicht ather- noch weingeisthaltige Riechmittel	Frankreich.	107	Süßholzsaft usw.	id.	62
id.	Gr.-Britan.	1	id.	Frankreich.	392
id.	Belgien.	18	id.	Italien.	101
Puder	id.	38	Balsam	Frankreich.	94
id.	Italien.	4	id.	Belgien.	6
id.	Öst.-Ungarn.	1	Zubereitete Arzneiwaren	id.	85
id.	Frankreich.	259	id.	Gr.-Britan.	103
Guano	id.	80	id.	Italien.	7
id	Peru.	29.700	id	Schweiz.	53
id.	Belgien.	31.642	id.	Frankreich.	442
Knochenmehl,	id.	98	Geheimmittel	id.	356
id	Frankreich	4	id.	Öst.-Ungarn.	12
Thomasphosphatmehl	Belgien	115.462	id.	Gr.-Britan.	8
id.	Frankreich.	772.870	id.	Schweiz.	3
Andere Düngmittel	id.	119.593	id.	Italien.	13
id.	Belgien.	72.496	id.	Niederland.	6
Schießpulver usw	Frankreich.	136	id.	Belgien.	87
id.	Belgien.	6.335	id.	V. St. Amer.	4
id.	Gr.-Britan.	8	Chemische Erzeugnisse, anderw. nicht genannt	Belgien.	18
Zündpillen usw	Belgien.	476	id.	Schweiz.	13
			id.	Frankreich.	11
			id.	Dänemark.	4

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bezw. Stück
5. Tierische und pflanzliche Spinnstoffe und Waren daraus; Menschenhaare, zugerichtete Schmuckfedern, Fächer und Hüte.		
Gefärbte Rohseide	Schweiz.	202
Künstliche Seide, gefärbt und ungefärbt	Belgien.	138
Seidenzwirn aller Art	Schweiz.	57
id.	Frankreich.	11
Dichte Möbelstoffe, ganz aus Seide	id.	19
id.	Belgien.	4
id. teilweise aus Seide	id.	2
id.	Tunis.	3
Dichte Möbelstoffe, teilweise aus Seide	Frankreich.	188
Dichte Gewebe, ganz oder teilweise aus Seidenplüsch	id.	72
id.	Schweiz.	2
id.	Gr.-Britan.	1
Andere dichte Gewebe, ganz oder teilweise aus Seide	Belgien.	13
id.	Gr.-Britan.	46
id.	Schweiz.	15
id.	Niederland.	1
id.	Frankreich.	649
Tüll aus Seide	id.	277
Beuteltuch aus Seide	id.	11
id.	Belgien.	4
Seidener Krepp, Flor, Gaze usw.	Frankreich.	78
id.	Gr.-Britan.	8
id.	Belgien.	5
Seidene Wirkwaren	Frankreich.	1
id.	Belgien.	1
id.	Gr.-Britan.	10
Seidene Spitzenstoffe	Frankreich.	16
id. Stickereien	Schweiz.	2
id.	Frankreich.	80
id. Posamentierwaren	id.	143
id.	Niederland.	4
id.	Belgien.	17
Rohe Wolle	id.	12.577
id.	Gr.-Britan.	18.953
id.	Frankreich.	33.959
id.	Schweiz.	644
Kunstwolle	Frankreich.	2.447
id	Gr.-Britan.	4.100
Hartes Kammgarn aus Glanzwolle, gebleicht	Belgien.	47
Garn aus Wolle oder anderen Tierhaaren, roh	id.	2.096
id. gebleicht	id.	6
Streichgarn, roh	id.	111
id. gebleicht	id.	3
id.	Schweden.	139
Wollengarn aller Art für den Einzelverkauf	Belgien.	118
id.	Gr.-Britan.	5
id.	Frankreich.	304
Wollene Fußbodenteppriche	id.	1.612
id.	Persien.	49
id.	Türkei.	11
id.	Gr.-Britan.	22
id.	Belgien.	289
Dichte Wollengewebe für Möbelausstattung	Belgien.	5
id.	Frankreich.	48
id.	Italien.	3
Wollener Sammet und Plüsch	Frankreich.	146
id	Belgien.	9
Andere dichte Wollengewebe	id.	1.430
id	Schweden.	12
id	Gr.-Britan.	3.208
id	Öst.-Ungarn.	12
id	Niederland.	72
id	Schweiz	12
id	Frankreich.	2.468
Wollene Wirkwaren	id.	635
id.	Schweiz.	9
id.	Gr.-Britan.	45
id.	Italien.	17
id.	Belgien.	409
id.	Öst.-Ungarn	10
Wollene Spitzen	Frankreich.	3
Wollene Posamentierwaren	id.	28
id.	Belgien.	3
Baumwolle, bearbeitet	Frankreich.	7.696
id.	Belgien.	81.301
id.	Gr.-Britan.	467
Baumwollengarn, roh, eindrahtig	Belgien.	868
id. gebleicht	id.	502
id.	Frankreich.	12
id. zwei- od. mehrdrahtig	Belgien.	11.738
Baumwollenzwirn aller Art	id.	69
id.	Frankreich.	587
Dichte baumwollene Möbelstoffe, nicht plüschartig	id.	555

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bezw. Stück	Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bezw. Stück
Dichte baumwollene Möbelstoffe, nicht plüschartig.	Belgien.	73	Hanfgarn, roh	Gr.-Britan.	10.000
id.	Schweiz.	3	id.	Frankreich.	6
id.	Gr.-Britan.	24	Garn in Aufmachungen für den Einzelverkauf	Belgien.	420
id.	Italien.	19	id.	Frankreich.	184
Baumwollener Sammet	Belgien.	33	Taue, Eimer, Hängematten usw.	id.	1.634
id.	Frankreich.	979	id.	Belgien.	1.491
id.	Schweiz.	1	id.	Gr.-Britan.	2
id.	Gr.-Britan.	29	Fußbodenteppiche	Belgien.	1.176
Undichte Baumwollgewebe.	Frankreich.	339	id.	Frankreich.	304
id.	Gr.-Britan.	9	id.	Gr.-Britan.	9
id.	Belgien.	57	Gefärbte, leinene Taschentücher	Gr.-Britan.	54
Dichte Baumwollengewebe.	id.	791	id.	Frankreich.	31
id.	Gr.-Britan.	297	id.	Belgien.	133
id.	Öst.-Ungarn.	68	id.	Öst.-Ungarn.	1
id.	Schweiz.	26	Leinene Möbelstoffe	Belgien.	13
id.	Italien.	5	Dichte leinene Gewebe aus Flachs, roh	Frankreich.	559
id	Frankreich.	1.195	id.	Gr.-Britan.	305
Dichte Baumwollengewebe.	Niederland.	4	id.	Belgien.	11.410
Baumwollene Wirk- und Netzwaren	Frankreich.	447	id. gebleicht	id.	8.774
id.	Italien.	14	id.	Frankreich.	710
id.	Schweiz.	7	id.	Gr.-Britan.	62
id.	Belgien.	52	id.	Dänemark.	8
Baumwollene Spitzen und Spitzenstoffe	Belgien.	27	id.	Niederland.	7
id.	Gr.-Britan.	20	id. aus Hanf, roh	Frankreich.	448
id.	Schweiz.	314	id.	Belgien.	117
id.	Türkei.	18	Säcke aus Juteleinwand	Belgien.	26
id.	Frankreich.	77	id.	id.	2.676
Baumwollene Stickereien.	id.	79	Leinener Damast	Frankreich.	39
id.	Schweiz.	17	id.	id.	51
id.	Belgien.	2	Leinene Spitzenstoffe	Belgien.	16
id.	Dänemark.	3	id.	id.	59
id.	Öst.-Ungarn.	3	id. Posamentierwaren.	Gr.-Britan.	34
Baumwollene Taue, Seile, Stricke	id.	3	id.	Frankreich.	2
id.	Frankreich.	8	id.	id.	21
Baumwollene Schläuche	Belgien.	169	Buchbinderzeugstoff	id.	1
id.	Öst.-Ungarn.	5	Grobes Wachstuch	Gr.-Britan.	133
id.	Frankreich.	29	id.	Belgien.	1.380
Baumwollene Posamentierwaren	id.	177	id.	id.	430
id.	Gr.-Britan.	1	Feines Wachstuch	Frankreich.	81
id.	Italien.	4	id.	id.	2
id.	Belgien.	87	Schmirgeltuch usw.	Belgien.	66
Flachs, gehechelt usw.	Mexiko.	393	id.	id.	8
id.	Gr.-Britan.	743	Fußbodenbelag aus Linoleum	Frankreich.	66
id.	Belgien.	2.206	Watte	id.	6
Rohes Flachsgarn usw.	id.	87	Filzwaren	Belgien.	14
Gefärbtes Flachsgarn	id.	82	id.	id.	28
Hanfgarn, roh	id.	3.623	Pferdehaare, bearbeitet	Frankreich.	795
id.	V. St. Amer.	7.026			

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bezw. Stück
Pferdehaare, bearbeitet...	Frankreich.	1.202
Waren aus Pferdehaaren..	id.	36
Kleider und Putzwaren ganz oder teilweise aus Seide.	Öst.-Ungarn.	17
id.	Gr.-Britan.	13
id.	Frankreich.	267
id.	Belgien.	110
id.	Italien.	2
id. aus Wolle	Belgien.	777
id.	Gr.-Britan.	77
id.	Öst.-Ungarn	37
id.	Italien.	10
id.	Frankreich.	933
id.	Schweiz.	3
id.	Türkei.	3
id.	V. St. Amer.	1
id. aus Baumwolle ..	Frankreich.	1.200
id.	Italien.	26
Kleider u. Putzwaren aus Baumwolle	Schweiz.	11
id.	Öst.-Ungarn.	5
id.	Gr -Britan.	53
id.	Belgien.	1.053
id. aus and. Spinnstoff.	id.	43
id.	Öst.-Ungarn.	2
id.	Dänemark.	1
id.	Frankreich.	114
id. aus wasserdichten Geweben	id.	27
id.	Gr.-Britan.	4
id.	Belgien.	18
id. aus Kautschuk ..	id.	88
id.	Gr.-Britan.	9
id.	Frankreich.	381
Künstliche Blumen	Frankreich.	62
id.	Belgien.	23
Regen- und Sonnenschirme	id.	12
id.	Italien.	1
id.	Frankreich.	87
Schuhe aus Gespinstwaren.	id.	206
id.	Öst.-Ungarn.	107
id.	Schweiz.	23
id.	Belgien.	170
Menschenhaare	id.	6
id.	Frankreich.	18
Waren aus Menschenhaaren	id.	24
Zugerichtete Schmuckfedern	id.	37
id.	Öst.-Ungarn.	10
Fächer.....	Belgien.	6
Männerhüte und Mützen aus Gespinstwaren	Frankreich.	St. 2.186
id.	Öst.-Ungarn.	id. 229
Treibriemen aus Leder...	Gr.-Britan.	id. 302
id.	Italien.	id. 1
id.	Belgien.	id. 593
Frauenhüte, ganz oder teilweise aus Seide.....	id.	id. 1 15
id.	Frankreich.	id. 265
id.	Öst.-Ungarn.	id. 1
id. aus anderen Gespinstwaren	Frankreich.	id. 869
id.	Belgien.	id. 233
id. aus wasserdichten Geweben	id.	id. 12
id.	Frankreich.	id. 61
Mannerhüte aus Filz	id	id. 879
id.	Öst.-Ungarn.	id. 559
id.	Italien.	id. 1.802
id.	Gr.-Britan.	id. 46
id.	Schweiz.	id. 133
id.	Belgien.	id. 1.281
Frauenhüte aus Filz	id.	id. 295
id.	Frankreich.	id. 940
id.	Öst.-Ungarn.	id. 2
Hutstumpen aus Filz	Belgien.	id. 1
id.	Frankreich.	id. 12
Hüte aus Stroh	id.	id. 1.888
id.	Schweiz.	id. 57
id.	Italien.	id. 103
id.	Niederland.	id. 117
id.	Belgien.	id. 1.196
id.	Gr.-Britan.	id. 801
Frauenhüte aller Art, ausgeputzt	Belgien.	id. 1.237
id.	Schweiz.	id. 4
id.	Gr.-Britan.	id. 3
id	Öst.-Ungarn.	id. 18
id.	Italien.	id. 3
id.	Frankreich.	id. 2.016
Abfälle von Gespinstwaren	id	17.658
id.	Belgien.	24.340
id.	Niederland.	105
6. Leder, Lederwaren, Kürschnerwaren und Waren aus Därme.		
Zugerichtetes Leder	id.	250
id.	Belgien.	2.634
Handschuhleder	id.	1.299
id.	Frankreich.	3.571
id.	Gr.-Britan.	3
id.	Rußland.	31
Handschuhleder	Dänemark.	3
id.	Gr.-Britan.	3

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bezw. Stück
Handschuhleder	Rußland.	31
Ziegen- und Schafleder	Frankreich.	76
id.	Niederland.	1
id.	Belgien.	53
Lackiertes Leder	id.	397
id.	Frankreich.	51
id.	Gr.-Britan.	14
Schuhe aus Leder mit Holzsohlen	Frankreich.	8
id.	Belgien.	252
id. Leder	Italien.	31
id.	Öst. Ungarn.	159
id.	Frankreich.	558
id.	Schweiz.	37
id.	V. St. Amer.	12
id.	Belgien.	1.387
Treibriemen aus Leder	Frankreich.	760
id.	Belgien.	2.896
id.	Schweiz.	12
id.	Öst.-Ungarn.	88
Kleider aus Leder	Belgien.	1
id.	Frankreich.	7
Sattler- und Täschnerwaren	Schweiz.	9
id.	V. St. Amer.	52
id.	Öst.-Ungarn.	26
id.	Gr.-Britan.	33
id.	Italien.	21
id.	Frankreich.	1.534
id.	Belgien.	937
Zugeschnittenes Handschuhleder	Frankreich.	103
Lederhandschuhe	Belgien.	329
id.	Gr.-Britan.	69
id.	Schweden.	6
id.	Italien.	1
id.	Öst.-Ungarn.	35
id.	Frankreich.	66
id.	V. St. Amer.	5
Felle zur Pelzwerkbereitung	Belgien.	5
id.	Frankreich.	371
Pelzwaren, nicht überzogen	Schweiz.	1
id.	Frankreich.	654
id.	Belgien.	29
id.	Gr. Britan.	12
id. überzogen	id.	4
id.	Frankreich.	554
id.	Belgien.	271
id.	Öst.-Ungarn	36
Ausgestopfte Tiere und Teile	Frankreich.	557
Abgenutzte Lederstücke u. Lederabfälle	id.	67

Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bezw. Stück
7. Kautschukwaren.		
Kautschuk, aufgelöst	Frankreich.	45
id.	Öst.-Ungarn.	2
Gewalzte Platten aus Weichkautschukteig	Belgien.	46
Kautschukfaden	Frankreich.	3
Schläuche usw. aus Kautschuk	id.	142
id.	Belgien.	685
Treibriemen mit Kautschuk getränkt	id.	2
id.	Frankreich.	5
Schuhe aus Kautschuk	id.	9
id.	Belgien.	16
id.	Gr.-Britan.	5
Reifen und Laufdecken für Fahrräder	Frankreich.	242
id.	Öst.-Ungarn.	24
Reifen und Laufdecken für Fahrräder	Belgien.	269
Anderweit nicht genannte Kautschukwaren	Belgien.	1.736
id.	Schwed n.	11
id.	Öst.-Ungarn.	29
id.	Niederland.	1
id.	Frankreich.	632
Gespinstwaren aus Filz mit Kautschuk	id.	153
id.	Öst.-Ungarn.	14
id.	Belgien.	104
Andere Hartkautschukwaren	id.	217
id.	Frankreich.	241
8. Geflechte und Flechtwaren aus pflanzlichen Stoffen mit Ausnahme der Gespinstfasern.		
Holzspangeflecht	Italien.	7
id.	Frankreich.	32
id.	Belgien.	18
Geflechte aus Stroh, Bast, Binsen usw.	Frankreich.	54
id.	Italien.	17
id.	Schweiz.	29
id.	China.	7.816
id.	Gr.-Britan.	29
id.	Belgien.	4
id.	Japan.	2.757
Matten und Fußdecken usw.	Belgien	54
id.	Br. Indien	1.049

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bezw. Stück
Matten u. Fußdecken usw.	Frankreich.	459
id.	Japan	149
Grobe Korbflechterwaren usw.	Frankreich.	130
id.	Italien.	?
id.	Öst.-Ungarn.	127
id.	Belgien.	6.504
Feine id.	id.	204
id.	Frankreich.	184
id.	Öst.-Ungarn.	11
Sparterie aller Art	Frankreich.	82
9. Besen, Bürsten, Pinsel, Siebwaren.		
Grobe Besen und Bürsten aus Borsten	Belgien.	443
id.	Niederland.	2
id.	Italien.	708
Grobe Besen und Bürsten aus Borsten	Frankreich.	867
Feine Besen und Bürsten aus Borsten	Frankreich.	286
id.	Belgien.	77
Siebwaren	id.	66
id.	Frankreich.	39
10. Waren aus tierischen oder pflanzlichen Schnitzstoffen oder Formerstoffen.		
Waren, ganz oder teilweise aus Elfenbein	Frankreich.	72
id.	Belgien.	1
id.	Gr. Britan.	12
Waren, ganz oder teilweise aus Schildpatt	Frankr. ich.	653
id.	Öst.-Ungarn	1
Perlmutterplatten oder Nachahmungen	—	—
Waren, ganz oder teilweise aus Perlmutter	Frankreich.	188
id.	Öst.-Ungarn.	801
id.	Schweiz.	1
id.	Belgien.	115
id.	Egypten.	6
Fischbeinstabe usw.	Frankreich.	1
id.	Belgien.	1
Geebnete Hornstäbe	id.	—
id.	Frankreich.	37
Gepreßte Hornknöpfe	id.	30
id.	Gr.-Britan.	3
Federkiele	Frankreich.	16
Waren aus tierischen Schnitzstoffen	id.	410
id.	Belgien.	44
Bau- und Nutzholz, gehobelt, genutet usw.	id.	3.460
id.	Niederland.	837
id.	Frankreich.	183
Holztapeten, Panele usw.	Frankreich.	1.760
id.	Belgien.	28
Holzdraht, Holzstiften	id.	28
Stocke aus Holz	Belgien.	6
id.	Öst.-Ungarn.	58
id.	Gr. Britan.	3
id.	Frankreich.	79
Bottcherwaren, roh oder bearbeitet	id.	201
id.	Italien.	501
id.	Belgien.	4.633
Bottcherwaren, roh oder bearbeitet	Spanien.	168
Mobel und Mobelteile, grobe, unfurniert	Frankreich.	5.523
id.	Gr.-Britan.	689
id.	Italien.	84
id.	Öst.-Ungarn.	13
id.	Niederland.	107
id.	Schweiz.	70
id.	Belgien.	23.838
id. furniert	id.	488
id.	Frankreich.	1.454
Tischler-, Drechsler- und Wagnerarbeiten	Belgien.	21.782
id.	Schweiz.	22
id.	Öst.-Ungarn.	541
id.	Gr.-Britan.	261
id.	Niederland.	7
id.	V. St. Amer.	247
id.	Frankreich.	13.337
Mobel und Mobelteile aus Holz in Verbindung mit anderen Stoffen	Frankreich.	1.012
id.	Gr.-Britan.	203
id.	Öst.-Ungarn.	37
id.	Belgien.	630
id.	Schweiz.	2
Feine Holzwaren	Belgien.	14.427
id.	Öst.-Ungarn	163
id.	Gr.-Britan.	364
id.	Schweiz.	88
id.	China.	1
id.	Türkei.	4
id.	Niederland.	50

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bezw. Stück
Feine Holzwaren	Italien.	437
id.	Frankreich.	10.767
Gepolsterte Möbel ohne Überzug	id.	60
id.	Belgien.	62
id. mit id.	Frankreich.	4.200
id.	Gr.-Britan.	259
id.	Niederland.	205
id.	Belgien.	1.389
Holzwaren aller Art aus and. pflanzl. Schnitzst.	id.	39
id.	Frankreich.	347
id.	Italien.	1
Grobe Korkwaren	Frankreich.	438
Feine Korkwaren	Belgien.	5
id.	Spanien.	66
id.	Frankreich.	12.605
Waren ganz oder teilweise aus Zellhorn	Frankreich.	102
id.	Belgien.	29
id.	Öst.-Ungarn.	56
Stuhl-, Bambusrohr usw.	Belgien.	11
id.	Niederland.	30
id.	Frankreich.	215
Stöcke aus Rohr	id.	69
id.	Belgien.	3
id.	Gr.-Britan.	15
Feine Schnitzstoffwaren	Belgien.	85
id.	Öst-Ungarn.	3
id.	Niederland.	32
id.	Gr.-Britan.	3
id.	Frankreich.	281
id.	Schweiz.	44
Waren aus plastischer Kohle	Frankreich.	105
id.	Gr.-Britan.	13
id.	Schweiz.	11
id.	Belgien.	32
11. Papier, Pappe u. Waren daraus.		
Pappen, bloß geformt, gekautscht usw.	Niederland.	1.045
id.	Schweden.	21.910
id.	Norwegen.	153.210
id.	Belgien.	3.082
id.	Frankreich.	2
Malerpappe	id.	13
Packpapier	id.	464
id.	Belgien.	129
Druck-, Schreib-, Löschpapier usw.	id.	6.689
id	Gr.-Britan.	148
Druck-, Schreib-, Löschpapier usw.	Niederland.	92
id.	Öst.-Ungarn.	12
id.	Schweiz.	39
id.	Frankreich.	4.496
Postkarten mit Bilddruck usw.	id.	12.841
id.	Öst.-Ungarn.	126
id.	Schweiz.	297
id.	Gr.-Britan.	41
id.	Niederland.	6.936
id.	Italien.	21
id.	Belgien.	14.354
id.	Japan.	t
Papier und Pappe, gestanzt usw.	Belgien.	144
id.	Öst.-Ungarn.	19
id.	Niederland.	599
id.	Frankreich.	2.029
Papier u. Pappe, gestanzt usw.	Gr.-Britan.	8
id.	Italien.	14
id.	Schweiz.	18
id. in Verbindung mit Gespinstwaren	Belgien.	9
Papiertapeten	Frankreich.	4.020
id.	Gr.-Britan.	994
id.	Belgien.	4.165
Spielkarten aller Art	id.	14
id.	Italien.	303
id.	Frankreich.	15
Glas-, Rost-, Sandpapier us.	id.	262
id.	Belgien.	26
Photographisches Papier	id.	240
id.	Öst.-Ungarn.	3
id.	Frankreich.	30
Gelatinpapier usw.	id.	37
id.	Dänemark.	27
id.	Öst.-Ungarn.	3
id.	Gr.-Britan.	15
id.	V. St. Amer.	36
id.	Belgien.	56
Dufen, Beutel, Briefumschläge aus Papier	id.	2.728
id.	Öst.-Ungarn.	32
id.	Niederland.	89
id.	Gr.-Britan.	508
id.	V. St. Amer.	49
id.	Frankreich.	1.388
id.	Belgien.	1.664
Geschäftsbücher, Mappen	Öst.-Ungarn.	4
id.	Niederland.	2
id.	Belgien.	851

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bezw. Stück
Albums, Briefmarken, Postkarten	Belgien.	21
id.	Frankreich	68
id.	Tunis.	2
Andere Papierwaren ohne Verbindung mit anderen Stoffen	Frankreich.	2.647
id.	Italien.	58
id.	Gr.-Britan.	165
id.	Öst.-Ungarn.	31
id.	Niederland.	13
id.	Schweiz.	30
id.	Schweden.	54
id.	Belgien.	4.422
id. in Verbindung mit anderen Stoffen	id.	1.126
id.	Frankreich.	892
id.	Gr.-Britan.	694
Papierspane, Makulatur usw.	Schweiz.	2
id.	Algerien.	8
id.	Frankreich.	40
id.	Belgien.	43
id.	Italien.	142
12. Bücher, Bilder, Gemälde.		
Gedruckte Bücher, Kalender usw.	Gr. Briton.	76
id.	V. St. Amer.	26
id.	Frankreich.	45.438
id.	Italien.	528
id.	Niederland.	141
id.	Öst.-Ungarn	1.178
id.	Schweiz.	514
id.	Belgien.	25.885
id.	Dänemark.	10
Landkarten aus Papier	Frankreich.	118
id.	Öst.-Ungarn	2
Bilder aller Art aus Papier	Frankreich.	387
id.	Schweiz.	6
id.	Italien.	23
id.	Öst.-Ungarn.	19
id.	V. St. Amer.	3
id.	Gr. Britan.	102
id.	Belgien.	494
id.	China.	3
Gemälde und Zeichnungen	Belgien.	1.928
id.	Öst.-Ungarn.	292
id.	Italien.	6
id.	Niederland.	2
id.	Schweiz.	18
Gemälde und Zeichnungen	Frankreich.	1.065
id	V. St. Amer	3
id.	Gr. Britan.	1
13. Waren aus Steinen oder anderen mineralischen Stoffen (mit Ausnahme von Tonwaren) sowie aus fossilen Stoffen.		
Edelsteine	Belgien.	85
Halbedelsteine, gefaßt oder ungefaßt	id.	278
Rohe od. blos behauene Steine.	id.	460.646
Pflastersteine	id.	36.567
Platten aus Granit, Marmor, Alabaster usw.	id.	40.974
id.	Frankreich.	46
id.	Italien.	146
id.	Niederland.	96
Grobe Steinmetzarbeiten	Belgien.	53.100
Feine Steinmetzarbeiten	Belgien.	1.187
id.	Italien.	—
Feine Schieferwaren, anderweit nicht genannt	Frankreich.	125
id.	Belgien.	—
Statuen usw.	Italien.	97
id.	Frankreich.	63
Steinwaren nur in Verbindung mit Holz und Eisen, aus Marmor	Frankreich.	34
id.	Belgien.	245
id.	China.	107
Steinwaren in Verbindung mit anderem Material	Belgien.	58
id.	Italien.	1.301
id.	China.	554
id.	Frankreich.	170
id.	Schweiz.	670
Mühlsteine	Frankreich.	19
id.	Niederland.	5.200
Polier-, Schleif-, Wetzsteine usw.	Belgien.	2.260
id.	V. St. Ameri.	3.035
id.	Niederland.	10
id.	Öst. Ungarn.	4
id.	Frankreich.	16
id.	Schweiz.	2.899
Wärmeschutzmasse	Belgien.	14
Waren aus Asphalt	Belgien.	5.870
		59

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bezw. Stück
Zementwaren	Belgien.	12.314
Kalksandsteine	id.	1.977
Bauplatten, Bausteine usw. ungefärbt	id.	1.129
id.	Frankreich.	546
id.	Öst.-Ungarn.	42
id. gefärbt	Frankreich.	557
id.	Belgien.	1.248
id.	Niederland.	71
Waren in Verbindung mit anderen Stoffen	Belgien.	275
Asbestwaren	Frankreich.	54
id.	Öst.-Ungarn	81
id.	Belgien.	80
id	Schweiz.	1.104
Waren, ganz oder teilweise, aus Jet, Meerschaum us.	Belgien.	64
id.	Öst.-Ungarn.	19
id.	Frankreich.	1.500
14. Tonwaren.		
Mauersteine (Lackziegel), unglasiert	Belgien.	460.103
id.	Frankreich.	916
id.	Niederland.	9.810
Dachziegel usw. unglasiert	Belgien.	64.290
id. glasiert	id.	8.210
Rohren aus Ton, glasiert oder unglasiert	Frankreich.	69.322
id.	Belgien.	806.198
Waren a. gemeinem Steinzeug	Belgien.	12.706
id.	Gr.-Britan.	485
id.	Frankreich.	5.469
Tabakpfeifen, einfarbig od. weiß	id.	7.356
id.	Belgien.	977
Feuerfeste Steine aller Art	id.	1.005.558
id.	Öst.-Ungarn.	188.760
id.	Gr.-Britan.	42.276
id.	Frankreich.	15.291
Feuerfeste Erzeugnisse aus Ton	Belgien.	902
id.	Frankreich.	650
Schmelztiegel usw. aus Graphitmasse	Belgien.	305
id.	Gr.-Britan.	1.699
Bauzierate, Gesimse usw., aus Ton	Belgien.	38
Bodenplatten aus Ton	id.	2.441
Wandbekleidungsplatten aus Ton	id.	5.895
Wandbekleidungsplatten aus Ton	Frankreich.	460
Waren aus feinem Steinzeug usw., einfarbig	id.	1.927
id.	Italien.	3
id.	Gr.-Britan.	2
id.	Öst. Ungarn.	9
id.	Belgien.	3.518
id. mehrfarbig	id.	1.632
id.	Niederland.	13
id.	Gr.-Britan.	186
id.	Frankreich.	2.174
id.	Portugal.	113
Porzellanwaren	Frankreich.	1.972
id.	Schweiz.	3
id.	China.	17
id.	Ö.-U.-Ungarn.	13
id.	Gr.-Britan.	2
id.	Belgien.	1.233
id.	Niederland.	5
id.	Japan.	16
Porzellanwaren	V. St. Amer.	1
Scherben und Bruch aus Ton	Frankreich.	2
15. Glas und Glaswaaren.		
Glasmasse	Gr.-Britan.	46
id.	Frankreich.	37
Hohlglas, gefärbt, ungeschliffen usw.	Belgien.	1.429
id.	Italien.	149
id.	Frankreich.	9.822
id.	Öst.-Ungarn.	12
id. geschliffen usw.	Frankreich.	2.041
id.	Niederland.	8
id.	Schweiz.	1
id.	Öst.-Ungarn.	84
id.	Belgien.	1.515
id.	Gr.-Britan.	5
Hohlglas, bemalt usw.	Belgien.	42
id.	Öst.-Ungarn	40
id.	Frankreich.	199
id.	Italien.	2
Spiegel- und Tafelglas, ungeschliffen usw.	Frankreich.	90
id.	Belgien.	10.809
Spiegel- und Tafelglas, geschliffen	Belgien.	15.169
id.	Frankreich.	451
id. belegt	id.	---
id.	Belgien.	2.349
id.	Schweiz.	5

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bezw. Stück
Tafelglas aller Art, Emalt usw.	Frankreich.	18
id.	Belgien.	2
Trockenplatten für photographische Zwecke	Frankreich.	163
id.	Öst.-Ungarn.	1
id.	Belgien.	47
id.	Gr.-Britan.	6
Drahtglas	Belgien.	141
Uhrglaser usw.	Frankreich.	1
Brillenglaser usw.	id.	8
Fernglaser, Mikroskope usw.	id.	72
id.	Schweiz.	3
id.	Gr.-Britan.	3
id.	Belgien.	8
Glasbehange usw.	Belgien.	4
id.	Gr.-Britan.	3
id.	Öst.-Ungarn	4
Glasplattchen, Glasflusse, Glasperlen	Frankreich.	30
id.	Öst.-Ungarn.	11
id.	Belgien.	10
Waren aus Glasflussen usw.	Öst. Ungarn.	12
id.	Frankreich.	3
Glaswaren, anderweit nicht genannt	Belgien.	309
id.	Frankreich.	213
id.	Öst.-Ungarn	1
Glasmalereien usw.	Belgien.	71
id.	Frankreich	20
Glaswaren in Verbindung mit anderen Stoffen	id.	1.973
id.	Öst. Ungarn.	48
id.	Italien.	9
id.	Schweiz.	18
id.	Belgien.	1.735
id.	Gr.-Britan.	47
16. Edle Metalle u. Waren daraus.		
Bruchgold, gemunztes Gold usw.	Belgien.	1
id.	Frankreich.	9
Waren, ganz oder teilweise aus Gold	id.	169
id.	Belgien.	14
id.	Schweiz	2
Bruchsilber, gemunztes Silber usw.	Schweiz.	
id.	Belgien.	103
id.	Frankreich.	5
Waren ganz oder teilweise aus Silber usw	id.	228
id.	Belgien.	49
id.	Öst.-Ungarn.	3
17. Unedle Metalle und Waren daraus		
Roheisen	Belgien.	1.425.945
id	Gr.-Britan.	33.007
id.	V. St. Amer.	107
id.	Schweden.	11.335
id	Frankreich.	356.028
Rohren und Walzen, roh oder bearbeitet	Frankreich.	2.153
id.	Gr.-Britan.	—
id.	Belgien.	2.478
Nicht schmiedbare Kunstgutwaren	Belgien.	249
id.	Frankreich.	2.201
Rohe Eisenwaren aus nicht schmiedbarem Guß	id.	5.413
id	Gr.-Britan.	43
Rohe Eisenwaren aus nicht schmiedbarem Guß	Niederland.	221
id.	Belgien.	23.086
id.	Schweiz.	69
id.	Öst.-Ungarn.	87
Maschinenteile u. andere Eisenwaren bearbeitet	Belgien.	67.721
id.	Schweiz.	63
id.	Gr.-Britan.	2.063
id.	Schweden.	187
id.	V. St. Amer.	338
id.	Frankreich.	26.800
id.	Niederland.	10
Schmiedbares Eisen in Staben	Frankreich.	1.077
id.	Norwegen.	487
id.	Gr.-Britan.	565
id.	Schweiz.	66
id.	Belgien.	65.491
id.	Schweden.	117
Blech, roh, gehammt usw.	Belgien.	7 861
id.	Frankreich.	133
id. abgeschliffen	Belgien.	10.359
id. verzinkt, verzinnt usw.	Belgien.	10.976
id.	Frankreich.	50
Weißblech, Dehnblech	Frankreich.	8
Blech, gepreßt, gelocht	id.	2
Draht, roh, gewalzt usw.	id.	795.169
id.	Belgien.	1.204

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bezw. Stück
Draht, roh, gewalzt usw..	Gr.-Britan.	12
Draht, verzinkt usw.	Belgien.	1.015
id.	Frankreich.	18
Schlangenrohren, gewalzt oder bearbeitet	Belgien.	166
Rohe Rohren aus Eisen....	id.	4.338
id.	Frankreich	26
id.	Niederland	359
Bearbeitete Rohren a. Eisen	Belgien.	171
Eisenbahnschienen usw. ..	id,	34.019
Eisenbahnlaschen usw....	id.	1.890
id.	Frankreich.	380
Rohe Eisenwaren	id.	1.159
id.	Schweiz.	241
id.	Belgien.	7.734
Maschinenteile, anderweit nicht genannt	Frankreich.	14.492
id.	Schweden,	127
id.	Schweiz.	115
id.	Gr.-Britan.	54
id.	Italien.	5
id.	V. St. Amer.	1.546
id.	Niederland.	191
id.	Belgien.	48.540
Brücken und Brückenbestandteile	Belgien.	2.458
id.	Frankreich.	593
Ankertonnen, Glasbehälter usw.	Belgien.	18.575
id.	Frankreich.	53
Hahne, Anker, Ambosse usw.	id.	4.861
id.	Belgien.	483
Kolben und Rollen zu Flaschenzügen	id.	153
id.	Frankreich.	893
Spaten, Schaufeln, Pflugscharen usw.	id.	3.266
id.	Belgien.	3.509
Heu-, Dünger-, Rübengabeln usw.....	Belgien.	58
id.	Frankreich.	286
Sensen, Sicheln usw.	id.	162
id.	Öst.-Ungarn.	17
id.	Belgien.	1.785
Sägeblätter, auch ungezahnte	Belgien.	156
id.	Frankreich.	624
Feilen und Raspeln usw. ..	id.	1.402
id.	Belgien.	111
id.	Gr.-Britan.	41
Bohrer, Zangen, grobe Scheren usw.	Belgien.	197
id.	Gr.-Britan.	518
id.	V. St. Amer.	1.285
id.	Frankreich.	659
id.	Niederland.	1
Reibahlen, Meißwerkzeuge usw.	Frankreich.	143
id.	Belgien.	503
id.	Gr.-Britan.	4
id.	Schweiz.	9
id.	Öst.-Ungarn.	3
Äxte, Hämmer, Uhrwerkzeuge	Belgien.	431
id.	Italien.	67
id.	Öst.-Ungarn.	18
id.	Spanien.	72
id.	Schweden.	2
id.	Gr.-Britan.	436
id.	V. St. Amer.	2
id.	Frankreich	3.428
id.	Schweiz.	9
Pflüge und anderweit nicht genannte eiserne Geräte .	Frankreich.	49.928
id.	Italien.	28
id.	V. St. Amer.	344
id.	Belgien.	19.307
id.	Öst. Ungarn.	3
Kratzenbeschläge	Belgien.	430
id.	Frankreich.	9
Eiserne Spindeln	Belgien.	193
id.	Gr.-Britan.	181
Schrauben, Niete, Hufeisen usw.	Frankreich.	8.897
id.	Belgien.	140.270
id.	Schweiz.	5
id.	Gr.-Britan.	3
Eisenbahnpuffer usw.	Belgien.	8.626
id.	Frankreich.	27
Patentachsen	Frankreich.	140
id.	Belgien.	20
Andere Achsen	id.	269
id.	Frankreich.	2.342
Wagen und Pufferfedern ..	id.	2.480
id.	Belgien.	996
Drahtwaren	id.	8.360
id.	V. St. Amer.	57
id.	Norwegen.	118
id.	Gr.-Britan.	2
id.	Frankreich.	8.858
Drahtstifte usw	id.	175
id.	Belgien.	2.714

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bezw. Stück
Drahtstifte usw.	Schweiz.	3
Geschnittene Nagel usw.	Belgien.	74
id.	Frankreich.	174
Haus u. Kuchengerate usw.	id.	387
id.	Belgien.	2.231
Eiserne Ketten	id.	199
id.	V. St. Amer.	37
id.	Frankreich.	579
Trensen, Steigbugel, Schlittschuhe usw.	id.	718
id.	Belgien.	9
Bau- und Mobelbeschlage usw.	id.	4.533
id.	Schweiz.	3
id.	Frankreich.	5.782
Mobel, Möbelteile, eiserne	Frankreich.	1.936
id.	Belgien.	417
id.	Öst.-Ungarn.	1
Eiserne Messer, Scheren usw.	Frankreich.	1.404
id.	Belgien.	132
id.	Schweiz.	3
Kunstschmiedearbeiten	Belgien.	36
Federn, Blankscheite	id.	20
id.	Frankreich.	23
Schreibfedern	Belgien.	16
id.	Frankreich.	30
Näh-, Stricknadeln usw.	id.	80
id.	Gr.-Britan.	11
Bruch-Eisen, Abfalle usw.	Belgien.	174
id.	Schweiz.	75
id.	Frankreich.	45.469
Aluminium, roh geschmiedet usw.	id.	3.014
id.	Belgien.	5.541
Aluminiumwaren	Frankreich.	187
id.	Belgien.	375
id.	Schweiz.	6
Rohblei	Frankreich.	2
Gewalztes Blei	Belgien	6
Bleidraht	Belgien.	11
id.	Schweiz.	2
Druckplatten aus Blei usw.	Belgien.	19
id.	Schweden.	12
id.	Schweiz.	20
id.	Öst.-Ungarn.	9
id.	Frankreich.	1.247
Andere Bleiwaren	id.	207
id.	Belgien.	3.114
Zink, roh, usw.	Frankreich.	75
id. gewalzt usw.	Belgien.	2.936
id.	Frankreich.	4
Zinkwaren	id.	824
Zinkwaren	Öst.-Ungarn	1
id.	Belgien.	1.792
Zinn, roh. Bruchzinn	Belgien.	111
id.	Niederland.	1.250
id.	Gr.-Britan.	24
Zinnwaren, bearbeitet	Gr.-Britan.	10
id.	Frankreich.	1.344
id.	Belgien.	35
Nickelmetall, roh	Belgien.	3.927
id.	Frankreich.	2
Nickelwaren	id.	4
Rohes Kupfer u. Messing	Belgien.	5.935
id.	Frankreich.	33.385
Stangen, Bleche usw. aus Kupfer	Frankreich.	18
id.	Belgien.	2.120
Kupferdraht	Belgien.	254
id.	Frankreich.	3
Drahtlitzen, Drahtseile	Frankreich.	6
Druckplatten aus Kupfer	Belgien.	11
id.	Öst. Ungarn.	14
id	Niederland.	3
id.	Frankreich.	15
id	Schweden.	9
Metalltuch usw.	Frankreich.	65
id.	Belgien.	39
Haus und Kuchengerate aus Kupfer	Belgien.	180
id.	Franreich.	120
Grobe Kupfer- oder Messingwaren	Belgien.	8.924
id.	Schweiz.	1.287
id.	Gr.-Britan.	1
id.	Öst.-Ungarn.	56
id.	V. St. Amer.	5
id.	Frankreich.	807
id.	Niederland.	4
Feine Kupfer- oder Messingwaren	Frankreich.	3.270
id.	Gr.-Britan.	267
id.	Schweiz.	128
id.	Italien.	11
if.	Öst.-Ungarn.	145
id.	Schweden.	3
id.	Niederland.	3
id.	Brit. Indien.	40
id.	Japan.	10
id.	Egypten.	8
id.	Belgien.	6.270
Unechtes Gold- und Silbergespinst	Frankreich.	19
id.	Belgien.	1

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bezw. Stück
Ganz oder teilweise vergoldete oder versilberte Metallwaren	Frankreich	942
id.	Belgien.	713
id.	Gr.-Britan.	11
id.	Öst.-Ungarn.	23
id.	Italien.	3
id.	V. St. Amer	1
Luxusgegenstände aus unedlem Metall	Frankreich.	4
id.	Öst.-Ungarn.	6
id.	China.	4
Gespinste aus unedlem Metall	Frankreich	2
Andere Waren aus unedlem Metall	Frankreich.	7
id.	Belgien.	19
Geflechte mit Gespinstfaden umwickelt	id.	73
id.	Frankreich.	369
Läutewerke, Sprechmaschinen, Schrittzähler	id.	250
id.	V. St. Amer.	175
id.	Öst. Ungarn.	5
id.	Schweiz.	6
id.	Gr.-Britan.	87
id.	Belgien.	1 064
18. Maschinen, elektrische Erzeugnisse, Fahrzeuge.		
Andere, sonst nicht genannte Kraftmaschinen	Belgien.	85.753
id.	Schweiz.	3.050
id.	V. St. Amer.	13.119
id.	Frankreich.	2.417
id.	Niederland.	2.652
Näh-, Strickmaschinen usw. und Teile davon	Gr.-Britan.	969
id.	V. St. Amer.	27
id.	Belgien.	611
Maschinen zur Vorbereitung von Gespinsten	id.	14.605
Appretur- und Waschereimaschinen	id.	131
id.	V. St. Amer.	13
Feuerspritzen, Pumpen usw	Belgien.	4.940
id.	V. St. Amer.	240
id.	Frankreich.	534
Maschinen zur Bearbeitung von Hölzern	id.	24.565
id.	V. St. Amer.	1.750
id.	Belgien.	17.621
Maschinen zur Bearbeitung von Hölzern	Gr.-Britan.	5.389
Dampfpflüge, Mahmaschin	Belgien.	1.310
id.	Gr.-Britan.	40.022
id.	V. St. Amer.	92.363
id.	Frankreich.	690
Dresch-, Brauerei-, Malzereimaschinen usw.	V. St. Amer.	322.176
id.	Öst.-Ungarn.	218
id	Schweden.	6.405
id.	Gr.-Britan.	3.985
id.	Frankreich.	158.876
id.	Belgien.	129.233
Dynamomaschinen	Frankreich.	845
id.	Italien.	84
id.	Schweden.	36
id.	Belgien.	16.445
Elektrizitätssammler	Belgien.	1.834
id.	Schweiz.	5
id.	Gr. Britan.	50
id.	Frankreich.	236
Kabel zur Leitung elektrischer Ströme	Belgien.	174
Bogenlampen, Scheinwerfer usw.	Belgien.	6
id.	Frankreich.	1
Elektrische Glühlampen	Belgien.	32
id.	Frankreich.	166
id.	Öst.-Ungarn.	6
Andere elektrische Erzeugnisse	Frankreich.	725
id.	Schweiz.	15
id.	Gr.-Britan.	127
id.	Belgien.	2.923
id.	Italien.	57
Fahrzeuge (Güterwagen ungedeckt oder gedeckt).	Belgien.	2.190
Personenwagen ohne Leder noch Polsterarbeit	Belgien.	9.690
Personenmotorwagen	Frankreich.	St. 33
id.	Belgien.	id. 15
Personenmotorwagenteile	id.	kg 7.455
id.	Frankreich.	id. 35.954
Andere Motorwagenteile	id.	id. 4.230
Motorfahrräder	Frankreich.	St. 6
id.	Belgien.	id. 7
Motorfahrradteile	Belgien.	kg 672
id.	Frankreich.	id. 242
Fahrräder	id.	St. 145
id.	Gr.-Britan.	id. 9
id.	Belgien.	id. 45
Fahrradteile	Gr.-Britan.	kg 12
id.	Belgien.	id. 499

Warengattung.	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bezw. Stück		Warengattung	Herkunftsland der Waren.	Menge in Kilogramm bezw. Stück	
Fahrradteile	Frankreich.	kg.	1.635	Uhrgehäuse und Uhrwerke.	Schweiz.	St.	5
Zweiradrige Personenwagen mit Dach	id.	St.	1	Wand-, Standuhren usw.	Frankreich.		137
id.	Belgien.	id.	2	id.	Öst.-Ungarn.		7
id. Personenwagen.	id.	kg	150	id.	Belgien.		206
Vierrädrige Personenwagen mit Dach	Frankreich.	St.	1	id.	Schweiz.		6
Lastwagen, Lastschlitten	id.	id.	2	id.	Italien.		1
id.	Belgien.	id.	1	Uhrfurnituren aus unedlem Metall	Belgien.		2
Fahrradteile aus Eisen	id.	kg.	94	id.	Frankreich.		7
id.	Frankreich.		315	Turmuhren	id.		6
id.	Gr.-Britan.		1	Pfeifenorgeln, Klaviaturen.	Frankreich.		3.988
19. Feuerwaffen, Uhr,- Tonwerke, Kinderspielzeug.				Harmoniums	Belgien.		124
				id.	V. St. Amer.		75
				Kaviere aller Art.	Frankreich.		2.127
				id.	Belgien.		261
				Streichtonwerkzeuge.	Belgien.		7
Handfeuerwaffen aller Art.	Frankreich.		55	id.	Italien.		6
id.	V. St. Amer.		2	id.	Schweiz.		2
id.	Schweiz		6	id.	Öst.-Ungarn.		6
id.	Belgien.		561	id.	Frankreich.		136
Teile zu Handfeuerwaffen	id.		97	Blastonwerkzeuge	id.		264
id.	Frankreich.		3	id.	Italien.		71
Taschenuhren aus Gold	Belgien.	St.	23	id.	Niederland.		5
id.	Schweiz.	id.	155	id.	Öst.-Ungarn.		8
id.	Frankreich	id	146	id.	Belgien.		568
id.	V. St. Amer	id.	2	id.	Schweiz.		15
id.	Italien.	id.	4	Teile von Blas- und Streichtonwerkzeugen	Belgien.		75
Taschenuhren aus Silber	Frankreich.	id.	93	id.	V. St. Amer.		2
id.	Schweiz.	id.	483	Harmonikas und Teile dav.	Öst.-Ungarn.		24
id.	Öst.-Ungarn.	id.	5	id.	Frankreich.		12
id.	Belgien.	id.	102	id.	Italien.		275
id.	Italien.	id.	20	id.	Belgien.		39
id.	Gr.-Britan.	id.	1	id.	Niederland.		4
Taschenuhren aus unedlem Metall	Belgien.	id.	23	Saiten abgepaßt	Frankreich.		1
id.	Öst.-Ungarn.	id.	8	Kinderspielzeug aller Art	id.		3.537
id.	Schweiz.	id.	357	id.	Italien.		8
id.	Frankreich.	id.	201	id.	Gr.-Britan.		1
id.	Italien.	id.	11	id.	Öst.-Ungarn.		44
Uhrgehäuse und Uhrwerke.	Frankreich.	id.	2	id.	Belgien.		559
id.	Belgien.	id.	2	id.	Schweiz.		6

Nachweisung steuerpflichtiger Waren, welche während des Jahres 1911 aus dem Zollverein nach dem Großherzogtum Luxemburg eingeführt wurden:

a)	Bier	Liter.	3.918.804
b)	Branntwein mit Übergangsschein r. Alkohol	id.	101.965
c)	id. ohne id. id.	id.	14.158
d)	Kochsalz	kg.	1.210.925
e)	Unbearbeitete Tabakblätter	id.	398.541

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Ausfuhr

von Waren, welche aus der Produktion des Großherzogtums Luxemburg oder dessen Handel stammen, über die Zollämter des Großherzogtums während des Jahres 1911.

Warengattung.	Ausfuhr nach Ländern, welche nicht zum Zollverein gehören. kg. bez. Stück
1. Erzeugnisse der Land- und Forstwirtschaft und andere tierische und pflanzliche Naturerzeugnisse; Nahrungs- und Genußmittel.	
Roggen	50
Weizen	239.017
Hafer	245.724
Speisebohnen	54
Erbsen	803
Wicken	902
Lein- und Hanfsaat	249
Kleesaat	211.500
Grassaat aller Art	6.478
Runkelrübensamen	57
Andere Feld-, Gemüse- u. Blumensamen	214
Frische Kartoffeln	—
Grün- und Rauchfutter	477.846
Frische Küchengewächse	125.275
Artischoken, Pilze usw., getrocknet	q.461
Küchengewächse, getrocknet	192
Lebende Pflanzen	25
Blumenzwiebeln usw.	175.690
Blumen, Blüten, Blatter, frisch	23.510
Weintrauben, frisch oder gegoren	47
Hasel- und andere Nüsse	150
Frische Äpfel	2.157
id. Birnen	47.049
id. Aprikosen	1.343
id Zwetschen	109
id. Mirabellen	4.757
id. Kirschen	518
id. Erdbeeren, Himbeeren usw.	3.646
Getrocknetes Obst	407
Gemahlenes Obst	7
Frische Orangen, Zitronen	5
Roher Kaffee	31
Getrocknete Zichorien	2
Tee	2.731
Linsen, Stroh usw.	45
Stuhlrohr	1
Bau- u. Nutzholz, lediglich in der Querrichtung mit der Axt od. Säge bearbeitet	116
	8.508.577 Fstm. 321

Warengattung.	Ausfuhr nach Ländern, welche nicht zum Zollverein gehören. kg. bez. Stück
Desgleichen lediglich in der Langsrichtung mit der Axt beschlagen	98.600
id. gesagt	239.467
Faßdauben usw.	10.000
Brennholz	704.500
Holzkohlen	321
Gerbrinden, auch gemahlen	156.579
Moos, Torfstreu usw.	41
Terpentinharze	45
Arbeitspferde	Stück 104
Kutsch- und Reitpferde	id. 6
Schlachtpferde	id. 233
Abgesetzte Fohlen	id. 61
Schweine	id. 13
Federvieh	2.216
Frisches Fleisch	30.943
Schweinespeck	156
Federvieh, zerlegt	55
Totes Haarwild	990
Totes Federwild	56
Würste aus Fleisch	415
Frische Fische	1.122
Schnecken aller Art	7.697
Süßwasserkrebse	29
Andere lebende Tiere	778
Schmalz	38
Talg von Rindern	468
Milch	10.022
Frische und gesalzene Butter	1.724
Kase aller Art	20
Eier	5.039
Honig	300
Bienenwachs	51
Schafwolle	36
Schafwolle, Ziegenhaare usw., roh	51.709
Pferdehaare, roh	47
Bettfedern, roh und gereinigt	51
Rohe Kalbfelle	42.165
Rohe Rindshäute	26.531
Rohe Roßhaute	6.226
Schaf- und Ziegenfelle	75.829
Leimleder usw.	186.539
Hasen- und Kaninchenfelle	128
Felle zur Pelzwerkbereitung	19

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Warengattung.	Ausfuhr nach Landern, welche nicht zum Zollverein gehoren. kg. bez. Stück	Warengattung.	Ausfuhr nach Landern, welche nicht zum Zollverein gehoren. kg. bez. Stück
Tierische Rohstoffe	3.873	Eisenerz	1751 819.280
Mehl aus Getreide	206	Schlacken von Erzen	3.571 442
Sonstige Müllereierzeugnisse	5	Steinkohlen	6 500
Fette Öle in Fassern	58	Steinkohlenkoks	413 610
id. in Flaschen	261	Preßkohlen	76.893
Starkegummi	14	Mineralschmieröl	2.022
Branntwein in Fassern[1]	1.996	Pech, Teer usw.	250
id. in Flaschen	3.409	Steinkohlenteeröl	137.291
Stiller Wein in Fassern	19.145	Benzol, Steinkohlenteeröle, schwere	2.209
Schaumwein in Flaschen	393		
Stiller Wein in Flaschen	9.490	**3. Zubereitetes Wachs, Paraffin, Lichte, Wachswaren, Seife und andere unter Verwendung von Fetten, Ölen oder Wachs hergestellte Waren.**	
Wein mit Heilmittelzusatzen	1.590		
Obstwein	1.014		
Bier in Fassern	Lit. 697.210		
Bier in Flaschen	7.730		
Essig in Fässern	100		
Hefe, nicht Weinhefe	150	Lichte aller Art	5.185
Mineralwasser	428.259	Feine Wachswaren	20
Anderes naturliches Wasser	46.171	Schmierseife	833
Kleie	307.501	Feste Seife	159
Rückstande, feste, von der Herstellung fetter Öle	369	Feine Seife	264
Malz- und andere Treber	270	Andere Schmiermittel	154
Gewohnliches Backwerk	25	Schuhwichse, schwarze, nicht flüssige	956
Feines Backwerk	776	Andere Schuhwichse	431
Teigwaren	29	Putzmittel unter Verwendung von Fetten usw.	22
Zuckerwerk	30		
Schokoladewaren	22	**4. Chemische u. pharmazeutische Erzeugnisse. Farben und Farbwaren.**	
Säfte von Pflanzen usw.	252		
Früchte und Küchengewachse zum feineren Tafelgenuß	23	Brom	5
Nahr- und Genußmittel in luftdicht verschlossenen Behältnissen	78	Phosphor	260
Rauchtabak	97.447	Schwefel	2.655
Zigarren	7	Salzsaure	664
		Schwefelsaure	57
		Salpetersaure	748
2. Mineralische und fossile Rohstoffe; Mineralöle.		Borsäure	100
		Weinsteinsäure usw.	5
		Kohlensaures Ammoniak	428
Gartenerde, Kies, Schlamm usw.	11.068.000	Kupfervitriol	3
Porzellanerde, Ton usw.	223	Kalziumkarbid usw.	2.572
Farberden	910	Zinkoxyd usw.	200
Kieselgur usw.	175.530	Ruß, Buchdruckerschwarze	10 256
Natürlicher Kalk	46.457.169	Bleiweiß	40
Gips	607.344	Tinte usw	327
Zement	1.215.849	Ölfirniß	5
Roher Schiefer	111 263	Weinsteinfirnisse	84
Alabaster- und Marmorsteine, roh	83.349	Lackfirnisse	9
Rohe Steine	2.412.971	Ölkitte	37
Antimonerze usw.	20.000	Äther aller Art	230

[1]) Ausserdem wurden noch 148,464 Liter reinen Alkohol nach dem Zollvereinsland ausgefuhrt.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Warengattung.	Ausfuhr nach Ländern, welche nicht zum Zollverein gehören. kg. bez. Stück
Thomasphosphatmehl	14.944.436
Künstliche Düngungsmittel	29
Lem aller Art	11
Anderweit nicht genannte verflüchtigte Gase	2.549
Zubereitete Arzneiwaren	97
Geheimmittel	2
5. Tierische und pflanzliche Spinnstoffe und Waren daraus; Menschenhaare; zugerichtete Schmuckfedern, Fächer u. Hüte.	
Dichte Seidengewebe	32
Streichgarn	57
Garne aller Art aus Wolle usw.	8
Fußbodenteppiche aus Wolle	50
Wollene Wirkwaren	4.452
Undichte Baumwollengewebe	42
Dichte Baumwollengewebe	2.617
Baumwollene Wirkwaren	204
id. Schläuche	131
Gefärbtes Flachsgarn	83
Tauc, Hängematten usw.	337
Fußbodenteppiche aus Baumwolle	36
Gebleichte, dichte Leinengewebe	122
Wachstuch	3
Gewebe mit Ölfirnis getränkt	133
Schmiergeltuch	19
Linoleum	106
Kleider und Putzwaren ganz oder teilweise aus Wolle	153
id. aus Baumwolle	510
id. aus anderen Spinnstoffen	219
id. aus wasserdichten Stoffen	248
Blumen, Blüten usw.	327
Schmuckfedern	73
Männerhüte aus Filz	80
Hüte aus Stroh usw.	St. 1
Frauenhüte aller Art, ausgeputzt	id. 8
Abfälle von Gespinsten	7.778
6. Leder und Lederwaren, Kürschnerwaren; Waren aus Därmen.	
Enthaarte Schaf- und Ziegenfelle	167
Zugerichtetes Leder	85.460
Glacéleder	19.076
Ziegen-, Schafleder usw., lackiert und unlackiert	820
Schuhe aus Leder	107
Treibriemen aus Leder	103
Sattler- und Taschnerwaren	4.659
Zu Handschuhen zugerichtetes Leder	429
Lederhandschuhe	18.973
Nicht überzogenes Pelzwerk	7
Überzogenes Pelzwerk	2
Ausgestopfte Tiere usw.	1.471
Abgenutzte Lederstücke usw.	36.214
7. Kautschukwaren.	
Geschnittene Kautschukplatten usw.	—
Schläuche aus Kautschuk	384
Treibriemen aus Gespinstwaren mit Kautschuk	61
Anderweit nicht genannte Kautschukwaren	1.986
Gespinstwaren aus Filz mit Kautschuk	20
8. Gepflochtene und Flechtwaren aus pflanzlichen Stoffen mit Ausnahme der Gespinstwaren.	
Grobe Korbflechterwaren usw.	1.111
Feine id.	15
9. Besen, Bürsten, Pinsel und Siebwaren.	
Besen aus Reisig	280
Grobe Besen und Bürsten aus Borsten	240
Feine id.	9
10. Waren aus tierischen oder pflanzlichen Schnitz- oder Formerstoffen.	
Waren, ganz oder teilweise aus Elfenbein	7
id. Perlmutter	54
id. aus tierischen Schnitzstoffen	
Bau- und Nutzholz, genutet usw.	8.929
Grobe Böttcherwaren	1.481
Möbel und Möbelteile, grobe unfurnierte	929
id. furnierte	413
Tischler-, Drechslerwaren usw.	4.863
Möbel und Möbelbestandteile in Verbindung mit anderen Stoffen	1.999
Feine Holzwaren	911
Gerolstete Möbel mit Überzug	34
Feine Korkwaren	50
Waren, ganz oder teilweise aus Fischbein	1
Stuhlrohr	459

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Warengattung.	Ausfuhr nach Landern, welche nicht zum Zollverein gehoren. kg. bez. Stuck
11. Papier, Pappe und Waren daraus.	
Pappen aus Stroh, Holz usw.	70
Packpapier	942
Schreib-, Losch Druckpapier	317
Postkarten mit Bilddruck usw.	10.522
Pappe und Papier, gestanzt usw.	77
Papiertapeten	17
Spielkarten aller Art	81
Photographisches Papier	11
Gelatinpapier	7
Duten, Briefumschlage aus Papier	26
Geschaftsbucher	20
Albums	69
Anderweit nicht genannte Papierwaren	140
Zigarrenspitzen usw. aus Papier	20
Papierspane	341
12. Bücher, Bilder, Gemälde.	
Gedruckte Bucher	2.192
Bilder aller Art aus Papier	544
Gemalde und Zeichnungen	630
13. Waren aus Steinen oder anderen mineralischen Stoffen (mit Ausnahme der Tonwaren) sowie aus fossilen Stoffen.	
Pflastersteine	2.398.750
Geschnittene Platten, ungeschliffene pp. aus Alabaster	933
Schieferplatten	30
Grobe Steinmetzarbeiten	9.709
Feine id.	7.388
Bildhauerarbeiten aus Steinen	247
Schl if Polier- und Wetzsteine	72.562
Warmeschutzmasse	493
Zementwaren	1.006.291
Kalksandsteine	123.270
Bauplatten, Bausteine usw., ungefarbt	3.219
id. gefarbt	640
Asphaltwaren	213
14. Tonwaren.	
Mauersteine (Backsteine) usw., unglasiert	4.480
Pflasterplatten aus Ton	23.300
Röhren aus Ton	2.607
Feuerfeste Steine aller Art	12.292
id Erzeugnisse aus Ton	790
Bodenplatten aus Ton usw.	763.858
Wandbekleidungsplatten	418
Waren aus Steingut	96.721
Feine Tonwaren	23.923
Porzellanwaren	688
Porzellanwaren-Abfalle	240.180
15. Glas und Glaswaren.	
Hohlglas, gefarbt usw.	234
id. geschliffen	91
Spiegel- und Tafelglas, ungeschliffen	64
id. geschliffen	70
Glas- und Schmelzwaren	44
16. Edle Metalle und Waren daraus.	
Waren, ganz oder teilweise aus Gold	4
id. aus Silber	311
17 Unedle Metalle und Waren daraus.	
Roheisen	60.941.520
Rohren und Walzen, roh bearbeitet	29.662
Rohe Eisenwaren aus schmiedbarem Guß usw.	79.751
Maschinenteile usw, bearbeitet	11.248
Rohluppen, Rohschienen, Ingots usw.	117.684.993
Schmiedbares Eisen in Staben	87.992.631
Blech, roh, gefrenißt usw.	28.731
id. abgeschliffen, vernickelt	1.080
Eisendraht, roh oder gewalzt	32.205.955
id gewalzt, vernickelt usw.	26
Andere Rohren aus Eisen, roh	126
id. bearbeitet	1.352
Eisenbahnschienen usw.	325.716
Eisenbahnachsen usw.	2.009
Rohe Eisenwaren, anderweit nicht gen.	123.302
Maschinenteile id.	840.379
Ankertonnen usw.	224.404
Rohrenverbindungsstucke	248.855
Spaten, Schaufeln, Pflugscharen usw.	885
Heu-, Dünger- usw. Gabeln	56
Sensen, Sicheln	59
Sageblatter	55
Feilen und Raspeln	4
Bohrer, Zangen, grobe Scheren	1.986
Reibahlen, Fraser	2
Axte, Hammer	339
Gerate für den landw. Gebrauch	6.076
Hufeisen	7.840

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Warengattung.	Ausfuhr nach Ländern, welche nicht zum Zollverein gehören. kg. bez. Stück
Eisenbahnwagenfedern	918
Drahtwaren	6.784
Drahtstifte usw.	1.300
Geschnittene Nagel	200
Haus- und Küchengeräte	3.687
Eiserne Ketten	14
id. Möbel und Möbelteile	28.910
Feine eiserne Messer, Scheren usw.	1.109
Brucheisen, Abfälle usw.	2.538.170
Aluminium in Blöcken	37
Aluminiumwaren, fassoniert	3
Blei, Bruchblei	1.200
Andere Bleiwaren	571
Zink, Bruchzink	430
Zinkwaren	122
Zinnwaren	642
Zinnfolie	51
Kupfer roh	1.118
Stangen, Bleche aus Kupfer	1.176
Grobe Waren aus Kupfer oder Messing	9.308
Feine id.	34.871
Versilberte unedle Metallwaren	23
Schmucksachen aus unedlen Metallen	6
Laufwerke, Sprechmaschinen	12
18. Maschinen, elektrotechnische Erzeugnisse, Fahrzeuge.	
Dampf- und Tenderlokomotiven	26.078
Dampfmaschinen, Glasturbinen usw.	7.682
Nah-, Strickmaschinen	252
Feuerspritzen, Pumpen	3.952
Maschinen zur Bearbeitung von Metallen, Holzern	3.189
Dampfpflüge, Mähmaschinen usw.	719
Dresch-, Mälzereimaschinen	118.000
Dynamomaschinen usw.	767
Elektrizitätssammler	46
Elektrische Glühlampen	48
Andere elektrische Erzeugnisse	43
Güterwagenteile	1.600
Personenmotorwagenteile	90
Fahrradteile aus Eisen	56
Fahrräder	130
19. Feuerwaffen, Uhren, Tonwerkzeuge. Kinderspielzeug.	
Handfeuerwaffen aller Art	21
Taschenuhren aus Gold	St. 1
Wanduhren usw.	kg 195
Uhrwerke	16
Klaviere aller Art	260
Streichtonwerkzeuge	12
Blastonwerkzeuge	8
Harmonikas	3
Saiten, abgepaßt	1
Kinderspielzeug	170

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

CHEMINS DE FER.

Renseignements statistiques sur les résultats de l'exploitation pendant l'année 1911.

Chemins de fer Guillaume-Luxembourg.

Zusammenstellung des Güterverkehrs der im Großherzogtum gelegenen Stationen der Wilhelm-Luxemburg-Bahn

Bezeichnung der Güter.	nach Deutschland.	nach Frankreich, Schweiz Italien.	nach Belgien, Holland.	nach Österreich, Rußland, Donauländer.	nach der Prinz-Heinrich-Bahn.	Summe ohne Wilhelm-Luxemburg-Bahn.	nach und von der Wilhelm-Luxemburg.-Bahn
	Versand in Tonnen.						
Abfalle	162	39	122	»	1	324	4
Baumwolle	1	»	»	»	»	1	»
Bier	4	»	547	»	2.342	2.893	6.263
Blei	21	»	1	»	9	31	17
Borke	4.274	»	10	»	10	4.394	301
Braunkohle	40	»	»	»	15	55	89
Cement	3.681	60	345	»	14.677	18.763	12.145
Chemikalien	172	1	2	»	15	190	74
Dachpape	»	»	»	»	6	6	23
Düngemittel	42.113	3.005	9.797	1.983	2.390	59.288	11.509
Eisen, roh	854.633	2.388	38.891	485	2.006	898.403	566
» Luppen	70.727	3.363	56.357	»	11	130.458	2
» u. Stahlblech	41.576	535	414	»	198	42.723	2.975
» u. Stahl	46.483	1.883	11.059	»	3.400	62.867	5.883
Eisenbahnschienen	24.778	929	427	»	1.046	27.180	1.508
Eisenbahnschwellen	8.405	»	71	»	25	8.501	73
Eiserne Achsen	701	1	39	»	32	773	47
» Dampfkessel	1.206	146	453	34	292	2.131	264
» Rohren	34	»	2	»	398	434	127
» u. Stahldraht	6	»	»	»	23	29	27
» u. Stahlwaren	3.773	549	217	»	3.978	8.527	2.138
Sonstige Metallwaren	42	16	6	10	6	70	27
Eisenerz	1,034,431	»	557.822	»	168.614	1.760 867	331.600
Erde	4.840	364	10	»	47.933	53.147	19.204
Erze rohe Bleierze	»	»	»	»	»	»	»
Kupfererze	51	»	4	»	»	56	2

Bezeichnung der Güter.	nach Deutschland.	nach Frankreich, Schweiz, Italien.	nach Belgien, Holland.	nach Österreich, Rußland, Donauländer.	nach der Prinz-Heinrich-Bahn.	Summe ohne Wilhelm-Luxemburg-Bahn.	nach und von der Wilhelm-Luxemburg.-Bahn
	Versand in Tonnen						
Übrige Erze	2.807	»	10	»	545	3.362	1.046
Farbhölzer	»	»	»	»	»	»	»
Fische	6	»	5	»	27	38	74
Flachs	»	1	»	»	»	1	»
Fleisch	7	27	»	»	10	44	9
Garn	»	»	»	»	6	6	1
Getreide: Weizen	391	»	»	»	704	1.079	1.657
» Roggen	496	»	»	»	381	877	340
» Hafer	1.665	100	55	»	624	2.444	1.564
» Gerste	157	»	5	»	39	2.444	1.564
» Hirse, Hülsenfrüchte	24	»	»	»	15	39	85
» Mais	98	»	»	»	57	155	522
» Malz	60	»	»	»	401	461	270
» Leinsaat	8	»	»	»	3	11	3
» Sämereien	255	»	349	»	50	654	96
Glas	507	»	»	10	38	555	28
Häute	726	29	157	»	5	917	143
Holz, Rundholz	1.547	»	5.511	»	500	7.558	2.214
» Nutzholz	873	153	729	»	889	2.644	2.684
» Brennholz	2.235	30	1.807	»	2.163	6.235	6.253
» aussereuropäisches	»	»	»	»	»	»	»
Holzzeugmasse	»	»	»	»	28	28	24
Hopfen	»	»	»	»	»	»	»
Jute	»	»	»	»	»	»	»
Kaffee	10	»	»	»	32	42	140
Kalk	14	»	197	»	1.089	1.393	1.886
Kartoffeln	10.008	1.162	95	»	375	11.640	2.950
Knochen	703	»	»	»	»	703	48
Knochen-Kohle	»	»	»	»	»	»	»
Lumpen	1.849	»	»	»	8	1.857	312
Mehl usw.	2.192	»	»	»	1.302	3.494	7.138
Kleie	1.767	»	358	»	424	2.549	1.469
Obst	802	9	70	»	79	960	363
Öle u. Fette	204	»	»	»	61	265	301
Ölkuchen	50	»	»	»	101	151	193
Papier	139	14	14	»	29	196	170
Petroleum	62	»	»	»	72	134	336
Reis	5	»	»	»	14	19	38
Röhren von Ton	22	»	»	»	108	130	257
Rüben	104	»	»	»	84	188	493

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Bezeichnung der Güter.	nach Deutschland.	nach Frankreich, Schweiz, Italien.	nach Belgien, Holland.	nach Österreich, Rußland, Donauländer.	nach der Prinz-Heinrich-Bahn.	Summe ohne Wilhelm-Luxemburg-Bahn.	nach und von der Wilhelm-Luxemb.g.-Bahn.
	Versand in Tonnen.						
Rubensyrup	1	»	»	»	1	2	»
Salpetersaure	1	»	»	»	»	1	»
Salz	2	»	»	»	4	6	75
Schiefer	59	»	»	»	63	122	75
Schwefelsaure	»	»	»	»	»	»	»
Soda	»	»	»	»	132	132	25
Spiritus	70	»	»	»	23	93	81
Starke	»	»	»	»	»	»	»
Steine gebrannte	20.364	1.196	3.815	»	21.167	46.542	87.647
» bearbeitete	135	»	»	»	26	161	175
Steinkohlen	3.132	»	»	»	32	3.164	16.073
Steinkohlen-Bukets	15.580	»	»	»	113	15.693	889
Steinkohlen-Koks	1.173	15	»	»	170	1.358	656
Tabak roh	224	54	163	»	»	471	29
Teer	424	201	117	»	»	742	204
Tonwaren	543	24	220	»	9	796	35
Torf	4	»	»	»	18	17	56
Wein	2.190	»	277	»	5	2.472	46
Wolle	22	»	26	»	3	48	6
Zink	29	»	15	»	»	47	15
Zucker	6	»	»	»	19	25	103
Sammelladungen	»	»	»	»	»	»	»
Sonstige Güter	9.277	220	1.089	48	2.565	13.199	7.376
Summe	2.225.188	16.618	691.677	2.603	282.006	3.218.092	541.637
Pferde	3.467	8	289	»	33	3.797	568
Rindvieh	3.610	»	»	»	839	4.449	12.463
Schafe	8	»	»	»	108	116	1.039
Schweine	18.836	»	»	»	491	18.877	15 428

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Bezeichnung der Güter.	aus Deutschland.	aus Frankreich, Schweiz, Italien.	aus Belgien, Holland.	aus Österreich, Rußland, Donauländer	von der Prinz-Heinrich-Bahn.	Summe ohne Wilhelm-Luxemburg-Bahn.
	Empfang in Tonnen.					
Abfälle	173	267	37	»	»	477
Baumwolle	15	2	14	»	»	31
Bier	5.727	»	»	115	1.029	6.871
Blei	143	»	77	»	»	220
Borke	9	21	5	»	176	211
Braunkohlen	20.080	»	15	»	10	21.005
Cement	11.867	106	4.558	»	27	16.558
Chemikalien	5.579	222	304	»	7	6.112
Dachpappe	363	»	»	»	12	375
Düngmittel	2.084	1.456	5.643	»	4.360	13.543
Eisen, roh	13.345	215	1.774	»	3	15.337
» Luppen	27	»	»	»	65	92
» u. Stahlblech	1.668	2	20	»	2.888	4.578
» u. Stahl	17.027	50	76	»	6.150	23.303
Eisenbahnschienen	3.972	»	5	»	408	4.385
Eisenbahnschwellen	4	»	»	»	»	4
Eiserne Achsen	506	2	3	»	38	549
» Dampfkessel	3.495	76	485	2	110	4.168
» Röhren	3.423	16	5	»	16	3.460
Eisen u. Stahldraht	633	1	»	»	22	656
» u Stahlwaren	5.495	16	46	»	286	5.843
Sonstige Metallwaren	123	4	30	»	36	193
Eisenerz	116.734	275	»	»	200.147	317.146
Erde	46.012	530	10.814	»	8.760	66.116
Erze, rohe Bleierze	»	»	»	»	»	»
Kupfererze	»	»	»	»	»	»
Übrige Erze	12.947	365	24.965	»	644	38.921
Farbhölzer	»	»	24	»	»	24
Fische	104	1	338	»	»	443
Flachs	»	»	»	»	»	»
Fleisch	5	»	»	»	»	5
Garn	35	»	19	»	»	54
Getreide: Weizen	2.332	»	14.562	»	255	17.149
» Roggen	42	»	20	»	91	153
» Hafer	259	»	557	»	665	1.481
» Gerste	855	14	1.989	»	46	2.904
» Hirse, Hülsenfrüchte	89	1	582	»	75	747
» Mais	2	»	5.801	»	2	5.805
» Malz	2.446	»	117	»	10	2.573
» Leinsaat	1	»	30	»	11	42
» Sämereien	34	10	117	»	73	243

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Bezeichnung der Güter.	aus Deutschland	aus Frankreich, Schweiz, Italien	aus Belgien, Holland	aus Österreich, Rußland, Donauländer.	von der Prinz-Heinrich-Bahn	Summe ohne Wilhelm Luxemburg-Bahn
	Empfang in Tonnen.					
Glas	1.712	»	89	»	10	1.811
Häute	327	398	413	18	130	1.286
Holz Rundholz	6.359	656	150	»	199	7.364
» Nutzholz	12.637	42	1.112	32	416	14.239
» Brennholz	22.921	»	28	»	1.814	24.762
» außereuropaisches	15	»	79	»	»	94
Holzzeugmasse	314	»	153	»	»	467
Hopfen	17	»	»	»	»	17
Jute	6	»	»	»	»	6
Kaffee	106	»	49	»	»	155
Kalk	6.554	»	47.439	»	1.657	55.650
Kartoffeln	2 809	»	13.108	»	1.504	17.421
Knochen	123	»	»	»	118	141
Knochenkohle	»	»	»	»	»	»
Lumpen	1.197	»	24	»	160	1.381
Mehl usw.	4.694	»	66	»	598	5.358
Kleie	998	280	5.747	»	222	7.247
Obst	835	531	788	»	56	2.210
Öle u. Fette	661	15	685	1	7	1.369
Ölkuchen	1.154	10	339	»	12	1.515
Papier	914	3	51	»	4	972
Petroleum	890	»	1.712	242	37	2.881
Reis	405	5	612	»	»	1.022
Röhren von Ton	1.715	148	550	»	20	2.433
Rüben	267	»	292	»	31	590
Rübensyrup	94	»	7	»	»	101
Salpetersäure	10	»	1	»	1	12
Salz	1.952	»	»	»	»	1.952
Schiefer	437	101	1.794	»	216	2.548
Schwefelsäure	18	»	»	»	»	18
Soda	267	»	9	»	»	276
Spiritus	212	»	28	»	29	269
Stärke	57	»	161	»	»	218
Steine, gebrannte	61.244	»	6.786	262	19.728	88.478
» bearbeitete	351	107	221	»	613	1.292
Steinkohlen	109.631	»	81.244	»	44	190.919
Steinkohlen-Brikets	42.374	»	20.260	»	60	62.694
Steinkohlen-Koks	1.345.792	380	469	»	636	1.437.277
Tabak roh	521	»	578	»	3	1.102
Teer	1.130	10	32	»	18	1.190

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Bezeichnung der Güter.	aus Deutschland.	aus Frankreich, Schweiz, Italien	aus Belgien, Holland.	aus Österreich, Rußland, Donauländer.	von der Prinz-Heinrich-Bahn.	Summe ohne Wilhelm-Luxemburg-Bahn
	Empfang in Tonnen.					
Tonwaren	1.149	40	28	»	7	1.224
Torf	465	»	965	»	6	1.436
Wein	794	698	543	»	86	2.121
Wolle	6	4	83	»	4	97
Zink	30	»	2	»	»	32
Zucker	2.611	21	6	»	1	2.639
Sammelladungen	»	»	»	»	»	»
Sonstige Güter	15.086	517	2 692	24	3.317	21.636
Summe	1.929.506	8.085	262.427	696	258.086	2.458.800
Pferde	360	24	2.328	»	196	2.888
Rindvieh	1.309	»	»	»	2.916	4.225
Schafe	4.716	»	»	»	41	4.757
Schweine	4.135	»	»	»	6.893	11.078

Durchgangsverkehr.

Von Kleinbettingen uber Diedenhofen	817.956 t.	
Von Kleinbettingen über Wasserbillig	33.053 »	
Von Kleinbettingen nach der Prinz-Heinrich-Bahn	41.111 »	892.120 t.
Von Diedenhofen über Kleinbettingen	968.436 t.	
Von Wasserbillig über Kleinbettingen	53.750 »	
Von der Prinz-Heinrich-Bahn über Kleinbettingen	42.983 »	1.065.169 t.
Von Gouvy über Diedenhofen	140.411 t.	
Von Gouvy uber Deutsch-Oth	23.105 »	
Von Gouvy über Wilwerdingen	8.985 »	
Von Gouvy über Wasserbillig	5.058 »	
Von Gouvy uber Rodingen-Grenze	113.764 »	
Von Gouvy nach der Prinz-Heinrich-Bahn	18.134 »	309.657 t
Von Diedenhofen über Gouvy	74.947 t.	
Von Deutsch-Oth über Gouvy	103.140 »	
Von Wasserbillig uber Gouvy	605 »	
Von der Prinz-Heinrich-Bahn uber Gouvy	8.730 »	187.422 t.
Von St. Vith uber Diedenhofen	224.095 t.	
Von St. Vith uber Deutsch-Oth	2.084 »	
Von St. Vith uber Rodingen	79.599 »	
Von St. Vith uber Hollerich	218.048 »	
Von St. Vith nach der Prinz-Heinrich-Bahn	11.571 t.	
Von St. Vith über Gouvy	9.437 »	544.834 t.
Von Diedenhofen über St. Vith	34.646 t.	
Von Deutsch-Oth über St. Vith	104.765 t.	
Von Rodingen uber St. Vith	5 t.	
Von der Prinz-Heinrich-Bahn über St. Vith	25.290 »	164.706 t
		3.163.908 t.

Betriebsergebnisse der Wilhelm-Luxemburg Bahn wahrend des Jahres 1911.

Befordet wurden: Personen	3.602.054	
Guter	11.610.351 t.	
Einnahmen aus dem Personenverkehr		1.993.000 m.
Einnahmen aus dem Güterverkehr		15.048.000 »
Einnahmen außerdem		1.555.000 »
Zusammen		18.596.000 m.
Kilometrischer Ertrag (196 Klm.)		94.878 m.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Chemins de fer Prince-Henri.

Lignes de Luxembourg, des Minières, de l'Attert et de la Sûre.

Longueur en exploitation: 172 kilomètres.

	1911	1910	Différence en faveur de 1911	Différence en faveur de 1910
I. Marchandises expédiées:	T. K.	T. K.	T. K.	T. K.
1° pour l'intérieur du pays	1.724.014.680	1.621.316.560	102.698.120	.....
2° vers la France	27.503.620	13.800.020	13.703.600	.....
3° vers la Belgique	1.321.397.000	1.197.654.330	123.742.670	.....
4° vers la Hollande	38.248.090	30.391.640	7.856 450	.....
5° vers l'Allemagne	790.690.700	749.760.330	40.930.370	.....
6° vers la Suisse	9.865.710	9.267.510	598.200	.....
7° vers l'Italie	5.693.400	3.726.010	1.967.390	.....
8° vers l'Autriche	1.610.710	1.831.990	.....	221.280
9° vers l'Etat Danois	691.460	703.500	.....	12.040
Ensemble	3.919.715.370	3.628.451.890	291.263.480	.....
II. Marchandises importées:				
1° de la France via Rodange fr.	362.518.130	409.159.770	.....	46.641.640
2° de la Belgique *a*) via Athus	439.393.120	458.114.250	.....	18.721.130
b) via Sterpenich	38.048.070	33.076.730	4.971.340	.....
c) via Benonchamps	6.797.410	6.751.460	45.950	.....
d) via Gouvy	13.118.560	11.369.430	1.749.130	.....
3° de l'Allemagne				
a) via Esch (Thionv.-Karthaus)	427.265.800	263.228.630	164.037.170	.....
b) via Kleinbettingen (Thionv.-Karthaus)	7.221.290	13.869 760	.....	6 648 470
c) via Troisvierges(Ettelbruck Luxembourg-Esch)	57.703.900	37.665 460	20.038.440	.....
d) via Troisvierges (Luxemb.-Dippach)	546.721.620	421.268.380	125.453.240	.....
e) via Wasserbillig (Thionville-Karthaus)	30.071.750	33.109.500	.....	3.037.750
f) via Wasserbillig (Luxbg.-Dippach)	549.784.900	547.147.300	2.637.600	.....
4° de l'Autriche	484.000	585.800	.....	101.800
5° de la Hollande	1.423.410	244.810	1.178.600	.....
6° de la Suisse	1.740	25.310	.....	23.570
7° de l'Etat Danois	10.000	.....	10.000	.....
Ensemble	2.480.563.700	2.235.616.590	244.947.110	.....
III. Marchandises en transit par la ligne des Minières:				
via Esch-Athus ou inversém.	140.587.200	139.058.240	1.528.960	.....
Total	6.540.866.270	6.003.126.720	537.739.550	.....

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

1° Les marchandises expédiées comprenaient :

	Pour l'intérieur.	Vers la France.	Vers la Belgique	Vers la Hollande.
	T. K.	T. K.	T. K.	T. K.
Minerais	1.630.718.550	7.900.000	1.071.977.020	.....
Pierres	151.410.560	1.096.550	2.480.700	1.855.700
Acier	19.738.160	4.513.080	176.550.740	33.000.760
Fonte	27.115.700	80.550	31.719.440	660.000
Bois	8.670.710	321.200	351.680	.....
Scories phosphatées	15.882.050	300.910	16.482.680	.....
Divers	470.478.950	13.291.330	21.834.740	2.731.630
En tout 1911	1.724.014.680	27.503.620	1.321.397.000	38.248.090
En tout 1910	1.621.316.560	13.800.020	1.197.654.330	30.391.640
Différences en faveur de 1911	102.698.120	13.703.600	123.742.670	7.856.450
Différences en faveur de 1910	.....	.....	.....	.....

1° les marchandises expédiées comprenaient.

	Vers l'Allemagne.	Vers la Suisse.	Vers l'Italie.	Vers l'Autriche.	Vers l'État Danois
	T. K.	T. K.	T. K.	T. K.	T. K.
Minerais	236.182.490	.....	.....	.....	.....
Pierres	5.213.650	.....	.....	.....	.....
Acier	278.958.910	9.066.250	5.692.060	.....	691.460
Fonte	55.171.040	110.000	.....	286.110	.....
Bois	1.544.120	.....	.....	.....	.....
Scories phosph.	153.159.580	140.500	.....	971.020	.....
Divers	60.460.910	548.960	1.340	353.580	.....
En tout 1911	790.690.700	9.865.710	5.693.400	1.610.710	691.460
En tout 1910	749.760.330	9.267.510	3.726.010	1.831.990	703.500
Différences en faveur de 1911.	40.930.370	598.200	1.967.390	.....	.....
Différences en faveur de 1910.	.....	.....	.....	221.280	12.040

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

2° Les marchandies importées comprenaient:

	De la France.	De la Belgique.	De l'Allemagne.	De l'Autriche	De la Hollande.	De la Suisse	De l'Etat Danois.
	T. K.	T. K.	T. K.	T. K.	T. K.	T. K.	T. K.
Minerais	346.325.200	57.934.650	76.014.700				
Pierres	1.296.400	505.750	42.022.500				
Acier		750.170	1.074.970				
Fonte	30.250	266.200	25.870.970				
Bois	212.200	108.900	18.068.940				
Scories phosph	10.201.400		210.000				8
Cokes		246.415.800	1.062.453.900				
Houilles	400.000	59.841.260	114.695.630				
Divers	4.052.680	131.534.430	278.357.650	484.000	1.423.410	1.740	10.000
En tout 1911	362.518.130	497.357.160	1.618.769.260	484.000	1.423.410	1.740	10.000
En tout 1910	409.159.770	509.311.870	1.316.289.030	585.800	244.800	25.310	
Différences en faveur de 1911			302.480.230		1.178.600		10.000
Différences en faveur de 1910	46.641.640	11.954.710		101.800		23.570	

3° Les marchandises en transit par la ligne des Minières comprenaient:

	1911	1910	Différences en faveur de 1911	Différences en faveur de 1910
	T. K.	T. K.	T. K.	T. K.
Minerais	65.588.000	83.935.630		18.347.630
Pierres	15.000	850.670		835.670
Acier	15.996.570	4.192.800	11.803.770	
Fonte	30.230.790	27.744.300	2.486.490	
Bois		41.000		41.000
Cokes	2.054.000	5.777.000		3.723.000
Houilles	9.541.000	12.106.500		2.565.500
Divers	17.161.840	4.410.340	12.751.500	
	140.587.200	139.058.240	1.528.960	

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Résultats de l'exploitation.

Voyageurs	Nombre	2.147.860	
	Produit, bagages compris	fr.	1.053.495 90
Marchandises	Poids	6.540.866.270	
	Produit	»	6.367.851 26
	Produits extraordinaires	»	46.208 11
	Recettes diverses	»	4.635 21
	Total	fr.	7.472.190 54

		1911	1910
Produit moyen par voyageur	fr.	0.4905	0.5024
Produit moyen par tonne de marchandises	»	0.9735	1.0080
Produit kilométrique correspondant à 1911	fr.	43.442 96	
Produit kilométrique correspondant à 1910	»	41.201 00	

Ligne de Wiltz.

Longueur en exploitation: 20 kilomètres.

	1911	1910.	Différences en faveur de 1911.	Différences en faveur de 1910.
	T. K.	T. K.	T. K.	T. K.
I. Marchandises expédiées:				
1° pour l'intérieur du pays	26.266.120	19.277 990	6.988 130	.....
2° vers la Belgique	2.658 870	1.608 780	1.050.090	.....
3° vers la Hollande	820	850	.....	30
4° vers l'Allemagne	6.469.300	5.379.070	1.090 230	.....
Ensemble	35.395.110	26.266.690	9.128.420	.....
II. Marchandises importées:				
1° de la Belgique *a*) via Schimpach fr.	12.316.770	12.024.800	291.970	.....
b) via Gouvy	3.363.200	3.273.960	89.240	.....
2° de l'Allemagne *a*) via Troisvierges	2.467.440	1.998.430	469.010	.....
b) via Wasserbillig	1.310.880	1.510.150	.....	199.270
c) via Bettembourg	932.610	980.100	.....	47.490
3° de la Hollande via Schimpach fr.	9.630	8.250	1.380	.....
Ensemble	20.400.530	19.795.690	604.840	.....
III Marchandises en transit par la ligne de Wiltz: via Kautenbach-Schimpach fr. et inversément.	8.879.450	8.463.210	416.240	.....
Total	64.675.090	54.525.590	10.149.500	.....

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

1° Les marchandises expédiées comprenaient:

	En destination de				En tout		Différences en faveur de	
	l'intérieur.	la Belgique.	la Hollande.	l'Allemagne.	1911	1910.	1911.	1910.
	T. K.	T. K.	T. K.	T. K.	T. K.	T. K.	T. K.	T. K.
Pierres	15.166.270	582.780	.....	337.500	16.086.550	8.214.800	7.871.750	.....
Bois	655.250	1.047.370	.....	400.080	2.102.700	1.640.910	461.790	.....
Scories phos	1.104.800	.....	.....	.....	1.104.800	1.442.000	.....	337.200
Divers.....	9.339.800	1.028.720	820	5.731.720	16.101.060	14.968.980	1.132.080	.....
Totaux ..	26.266.120	2.658.870	820	6.469.300	35.395.110	26.266.690	9.128.420	.....

2° Les marchandises importées comprenaient:

	Au départ de			En tout		Différences en faveur de	
	la Belgique.	l'Allemagne.	la Hollande.	1911.	1910.	1911.	1910.
	T. K.	T. K.	T. K.	T. K.	T. K.	T. K.	T. K.
Pierres.....	62.300	411.350	.....	473.650	84.000	389.650	.....
Bois	.....	59.410	.....	59.410	417.370	.....	357.960
Houilles	4.901.000	1.036.000	.....	5.937.000	5.939.000	.....	2.000
Divers	10.716.670	3.204.170	9.630	13.930.470	13.355.320	575.150	.....
Totaux	15.679.970	4.710.930	9.630	20.400.530	19.795.690	604.840	

3° Les marchandises en transit comprenaient :

	1911.	1910.	Différences en faveur de 1911.	Différences en faveur de 1910.
	T. K.	T. K.	T. K.	T. K.
Pierres	584.300	148.020	436.280	.....
Bois	530.290	177.940	352.350	.....
Houilles	5.683.000	6.241.500	.....	558.500
Divers	2.081.860	1.895.750	186.110	.....
Totaux	8.879.450	8.463.210	416.240	.....

Résultats de l'exploitation :

Voyageurs	Nombre.....	105.705		
	Produit, bagages compris		fr.	46.176 28
Marchandises	Poids	64.675.090		
	Produit		»	80.770 00
	Produits extraordinaires		»	5.055 75
	Recettes diverses		»	231 51
	Total		fr.	132.233 54

		1911	1910
Produit moyen par voyageur	fr.	0.437	0.440
Produit moyen par tonne de marchandises	»	1.402	1.286
Produit kilométrique correspondant à 1911	fr.	6.611 67	
1910	»	6.056.41	

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Chemins de fer secondaires.

Ligne de Luxembourg à Remich et de Cruchten à Larochette

MOIS	VOYAGEURS.		BAGAGES.		BÉTAIL.		MARCHANDISES.		POSTE et DIVERS
	Nombre	Produit	Poids.	Produit	Nombre	Produit	Poids	Produit	Produit
		FR. CT.	KG.	FR. CT.		FR. CT.	KG.	FR. CT.	
Janvier ..	27.119	10.029 60	35.450	480 75	277	366 80	2.124.480	4 835 80	—
Février .	26.215	10.208 27	30.160	407 65	162	230 65	2.957.990	6.129 10	—
Mars. ...	24.908	10.107 17	32.475	472 35	280	385 80	4.018.590	7.788 65	—
Avril ...	27.943	12.069 55	38.460	532 15	204	305 05	3.330.230	6.835 25	—
Mai	36.400	19.368 70	41.635	588 50	427	306 35	5.651.370	8.351 30	—
Juin	29.060	15.320 72	50.845	703 90	567	324 50	4.658.440	7.294 20	—
Juillet ...	33.765	17.515 17	63.080	857 55	277	330 10	4.640.540	6.457 65	—
Août	38.067	21.036 47	72.225	958 85	300	353 50	4.845.680	6.914 10	—
Septembre	38.667	21.124 04	56.400	883 80	234	299 25	6.381.980	7.502 70	—
Octobre .	28.689	14.196 70	47.125	635 55	355	309 30	4.509.890	6.493 25	—
Novembre	29.340	13.352 40	47.110	553 90	256	292 70	2.973.640	4.905 10	—
Décembre.	27.062	12.283 90	56.380	672 05	246	333 75	2.535.590	4.495 10	—
Total ..	367.235	176.642 69	571.345	7748 00	3585	3837 75	48.628.420	78.005 20	10.577 66

Recettes totales..... fr. 276.811 30

Produit kilométrique correspondant..... (40 kilomètres) · à 1911 fr. 6.920 30 ; à 1910 » 7.014 80

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Chemins de fer cantonaux.

Lignes de Diekirch à Vianden et de Martelange à Nœrdange.

MOIS. 1911.	VOYAGEURS.		BAGAGES.		MARCHANDISES				BÉTAIL et divers.	Recettes totales.
					Colis et paquets.		Charges completes.			
	Nombre.	Produit.	Poids.	Produit.	Poids.	Produit.	Poids.	Produit.	Produit.	
		FR. CT.	KG.	FR. CT.	KG.	FR. CT.	KG.	FR. Ct'	FR. CT.	
Janvier	13.803	5.525 10	12.830	135 70	176.540	1.158 55	1.484 640	4.427 95	703 62	11.650 92
Février	13.809	5.574 55	11.900	129.45	234 165	1.247 95	1.845 370	5.167 85	493 88	12.613 68
Mars	14.347	5.703 00	11.930	125 85	224.160	1.549 55	3.775 700	10.480 25	589 64	18.448 29
Avril	16.170	6.676 25	13.690	162 60	223.110	1.506 65	3.690.480	10.993 20	583 83	19.922 53
Mai	17.326	7.274 40	14.310	167 30	217.060	1.553 50	4.259.150	12.897 10	682 32	22.574 62
Juin.....	18.731	8.089 15	15.335	181 75	242.515	1.509 90	3.774.110	11.474 50	614 70	22.170 00
Juillet	15.945	6.896 90	19.500	222 20	255.615	1.682 55	3.593.110	10.704 35	632 52	20.138 52
Août	20.415	9.310 10	12.050	224 80	257 540	1.777 00	4.246.240	12.400 70	741 77	24.454.37
Septembre ...	18.901	8.080 70	18.380	212 40	301 330	1.745 85	3.875.740	11.622 80	661 42	22.323 17
Octobre	14.461	5.996 35	16.360	178 45	264 250	1.852 55	3.528.380	10.799 35	658.82	19.485 02
Novembre....	14.913	5.931 75	15.510	142 90	207 855	1.692 40	3.478.190	10.307 15	661 70	18.735 90
Décembre	15.469	6.053 35	13.490	147 90	170.045	1.415 80	2.475.340	7.751 90	533 30	15.912 25
Totaux ..	194.290	80.811 60	175.285	2.031 30	2.768.185	18.692 25	40.026 250	119.027 10	7.557 52	228.419 27

Produit kilométrique correspondant à 1910 { fr. 4.653
(44 kilomètres) 1911 { » 5.191

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Chemins de fer vicinaux

Ligne de Bettembourg Aspelt.

MOIS.	VOYAGEURS		Marchandises et bagages.		RECETTES.	
	Nombre.	Produit.	Kilogrammes.	Produit	Diverses.	Totales
		FR. CT.		FR. CT.	FR. CT.	FR. CT.
Janvier	5.123	1.531 12	302.170	407 50	11 90	1.950 52
Février	4.983	1.497 35	315.126	517 05	13 15	2.027 55
Mars	5.513	1.571 80	676.193	879 10	13 20	2.464 10
Avril	5.949	1.949 40	337.927	547 10	11 75	2.508 25
Mai	5.411	1.747 70	1.034.870	1.113 90	79 75	2.941 35
Juin	6.495	2.301 90	1.053.745	1.127 10	58 25	3.487 25
Juillet	8.054	2.916 95	1.506.355	1.515 40	119 25	4.551 60
Août	8.018	2.909 20	1.807.315	1.883 25	56 15	4.848 60
Septembre	6.185	2.245 65	2.038.085	1.953 85	47 75	4.247 25
Octobre	6.448	2.113 85	1.175.115	1.194 65	56 10	3.333 25
Novembre	7.192	2.247 85	746.205	920 45	47 85	3.183 85
Décembre	6.396	1.910 05	324.295	579 75	43 05	2.596 50
Totaux	75.767	24.942 82	10.911.296	12.639 10	558 15	38.140 07

Produit kilométrique ..... (11 kilomètres)

1911 fr. 3467 28
1910 » 2801 49

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Chemins de fer vicinaux.

Ligne vicinale de Luxembourg-Echternach.

MOIS.	VOYAGEURS.		Marchandises et bagages.		Recettes diverses.	Recettes totales.
	Nombre.	Produit.	Kilogrammes.	Produit.		
		FR. CT.		FR. CT.	FR. CT.	FR. CT.
Janvier	17.741	8.458 95	1.823 690	3.585 35	428 66	12.472 96
Février	16.313	8.031 85	2.421 460	4.397 70	283 41	12.712 96
Mars	16.932	9.073 20	2.829.050	5.364 40	363 49	14.801 09
Avril	22.150	11.995 75	2.573.070	4.929 00	415 37	17.340 12
Mai	22.599	15.063 30	3.102.465	5.029 75	958 06	21.051 11
Juin	23.684	17.592 65	3.057.810	4.979 13	546 05	23.117 83
Juillet	20.395	12.374 00	2.571 990	4.470 00	756 76	17.600 76
Août	22.774	14.904 20	2.840.770	5.258 95	1.011 26	21.174 41
Septembre	24.437	16.557 25	2.719.945	4.929 95	843 08	22.330 28
Octobre	16.912	9.885 60	2.792.715	4.505 00	489 06	14.879 66
Novembre	18.403	10.198 20	2.142.150	3.611 90	451 60	14.261 70
Décembre	17.199	9.416 35	2.552.100	3.905 40	2.224 04	15.545 79
Totaux	239.539	143.551 30	31.427.115	54.966 53	8.770 84	207.288 67

Produit kilométrique { 1911 fr. 4.505 84.
46 kilomètres { 1910 » 4.486 65.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Composition de la Chambre de commerce.

La Chambre de commerce était composée en 1911 comme suit:

Président. M. Léon *Metz*, maître de forges à Esch-s.-Alzette.

Vice-Président: M. Emile *Berchem*, négociant à Luxembourg.

Membres: MM. Charles *Bech*, négociant à Diekirch; Sébastien *Buchholtz*, négociant à Esch-s.-Alzette; Robert *Collart*, maître de forges à Steinfort; André *Duchscher*, industriel à Wecker; Maurice *Duchscher*, industriel à Wecker*); Georges *Faber*, tanneur à Wiltz; Henri *Funck*, brasseur à Neudorf; Joseph *Glesener*, industriel à Wiltz; Pierre *Hastert*, meunier à Luxembourg-Grund; Joseph *Heintz*, fabricant de tabacs à Luxembourg; Jean *Knaff*, négociant à Luxembourg; Guillaume *Lefèvre*, négociant à Luxembourg; Gustave *de Marie*, négociant à Ettelbruck; Jules *Mongenast*, tanneur à Ettelbruck; Maurice *Pescatore*, directeur de la faïencerie de Septfontaines; Albert *Reinhard*, fabricant de gants à Luxembourg; Emile *Schrœll*, imprimeur à Luxembourg; Jean-Pierre *Soupert*, rosiériste à Limpertsberg; Joseph *Wurth-Weiler*, directeur de la Banque Internationale à Luxembourg; Paul *Wurth*, ingénieur-constructeur à Luxembourg.

Secrétaire: M. J.-P. *Sevenig*, professeur des sciences commerciales à Luxembourg.

Luxembourg, le 5 mai 1912.

Le Président,
Léon METZ

Le Secrétaire,
J.-P. SEVENIG.

*) Nommé membre par arrêté gr.-d. du 22 février 1911, en remplacement de M. André *Duchscher*, décédé.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

SOMMAIRE.

	Pages.
Considérations générales	1
Travaux de la Chambre de commerce	6
Minières	17
Métallurgie	22
Ateliers de construction	34
Le canal de jonction de la Chiers à la Moselle	34
Mines de cuivre de Stolzembourg	37
Industrie du bâtiment	37
Ardoisières	38
Carrières	40
Faïencerie	44
Mosaïques et dallages céramiques	44
Industrie des ciments	44
Briqueterie mécanique	45
Tannerie	45
Ecorces à tan	46
Ganterie	46
Industrie textile	47
Teinturerie	47
Industrie du vêtement	47
Distillerie	48
Brasserie	48
Industrie des tabacs	49
Imprimerie	50
Horticulture	51
Conserves de légumes	52
Meunerie	52
Laiterie	53
Mondorf-les-Bains	53
Viticulture et commerce des vins	53
Vins de Champagne	55
Industrie de la chicorée	55
Explosifs	56
Clouterie	56
Taillerie de diamants	56
Industrie de l'éclairage	56
Usine et Tramways électriques de Luxembourg	59
Faillites et concordats	59
Bourses du travail	60
Assurances	61
Assurance-maladie	63
Caisse d'épargne et Crédit foncier	65
Banque Internationale à Luxembourg	70
Propriété industrielle	72
Mercuriales	73
Taxes communales d'octroi à Luxembourg	74
Statistique douanière.	
Waren-Einfuhr	75
Nachweisung steuerpflichtiger Waren, welche während des Jahres 1911 aus dem Zollverein nach dem GroßherzogtumLuxemburg eingeführt wurden	98
Waren-Ausfuhr	99
Chemins de fer	104
Composition de la Chambre de commerce	120